



Rapport annuel 2011



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

bgl.lu

En mars 2011, BGL BNP Paribas a obtenu le label d'Entreprise Socialement Responsable.

Ce label a été créé par l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) à l'initiative de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et repose sur trois piliers :

1. La dimension « Sociale et Égalité des chances professionnelles »
2. La dimension « Gouvernance »
3. La dimension « Environnement ».

BGL BNP Paribas est la 1^{ère} grande banque commerciale de la place à obtenir ce label.

Les photos présentées dans ce Rapport Annuel illustrent de façon symbolique les engagements de BGL BNP Paribas en matière de RSE.

RAPPORT ANNUEL 2011



BGL
BNP PARIBAS



Sommaire

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	05
ORGANES DE LA BANQUE	06
DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
Préambule	14
Rapport de gestion consolidé	15
Rapport de gestion non consolidé	27
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011	34
Rapport d'audit	35
Compte de résultat consolidé de l'exercice 2011	36
État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés	37
Bilan consolidé au 31 décembre 2011	38
Tableaux de passage des capitaux propres consolidés du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011	39
Tableau des flux de trésorerie consolidé relatif à l'exercice 2011	42
Notes annexes aux états financiers	44
COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011	172
Bilan non consolidé au 31 décembre 2011	173
Compte de profits et pertes non consolidé au 31 décembre 2011	175
CONTACT CENTER ET AGENCES DE LA BANQUE	176
FILIALE, PARTICIPATIONS ET BUSINESS CENTRES DE LA BANQUE ET AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG	178



Chiffres clés consolidés

En millions d'euros

	2011	2010	%
Compte de résultat			
Produit net bancaire	793,0	797,6	(1 %)
Frais généraux	(417,7)	(432,9)	(4 %)
Coût du risque	(157,3)	(34,4)	n/a
<i>dont : provisionnement de la dette grecque</i>	(113,8)	-	n/a
Résultat net des sociétés mises en équivalence	88,2	(2,7)	n / a
Résultat net (part du Groupe)	297,8	277,0	8 %
Cost Income Ratio	53 %	54 %	

Coefficient de solvabilité

30,7 %	23,1 %
--------	--------

Ratings (mars 2012)

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch IBCA
Court terme	P-1	A-1+	F1
Long terme	A1	AA-	A

Organes de la Banque



GASTON REINESCH,
Président du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

GASTON REINESCH

Économiste, Luxembourg
Président

JACQUES D'ESTAIS

Membre du Comité exécutif
de BNP Paribas, Paris
Vice-président

S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG

Luxembourg
Administrateur

MARC ASSA

Économiste, Steinsel
Administrateur

JEAN-MARIE AZZOLIN

Représentant du personnel,
Dudelange
Administrateur
(depuis le 5 mai 2011)

JEAN CLAMON

Directeur Conformité Groupe,
Paris
Administrateur

FRANÇOIS DEBIESSE

Senior Advisor de BNP Paribas
Wealth Management, Paris
Administrateur

GABRIEL DI LETIZIA

Représentant du personnel,
Bergem
Administrateur

CAMILLE FOHL

Membre du Comité exécutif
de Fortis Banque, Bruxelles
Administrateur

GÉRARD GIL

Directeur financier adjoint, Paris
Administrateur
(depuis le 2 décembre 2011)

JEAN-CLAUDE GILBERTZ

Représentant du personnel, Olm
Administrateur

PIERRE GRAMEGNA

Juriste et économiste,
Esch/Alzette
Administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CLAUDE HEIREND

Représentant du personnel,
Junglinster
Administrateur

NICO KIRSCH

(décédé le 7 mars 2011)
Représentant du personnel,
Bivange
Administrateur

VIVIEN LEVY-GARBOUA

Senior advisor BNP Paribas,
Paris
Administrateur
(jusqu'au 1^{er} décembre 2011)

CORINNE LUDES

Représentant du personnel,
Dudelange
Administrateur

JEAN MAJERUS

Représentant du personnel,
Enscherange
Administrateur

ERIC MARTIN

Président du Comité de direction,
Luxembourg
Administrateur

JEAN MEYER

Docteur en droit, avocat,
Oberanven
Administrateur

JEAN-PAUL PRUVOT

Administrateur-délégué
de l'Ardenne Prévoyante,
Esneux
Administrateur

NORBERT ROOS

Représentant du personnel,
Rodange
Administrateur

JEAN-LOUIS SIWECK

Master of arts, Luxembourg
Administrateur

DENISE STEINHAUSER

Représentant du personnel,
Junglinster
Administrateur

TOM THEVES

Ingénieur chimiste, Luxembourg
Administrateur

CARLO THILL

Président du Comité de direction,
Leudelange
Administrateur

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

Membre du Comité exécutif
de BNP Paribas, Paris
Administrateur

MICHEL WURTH

Économiste, Sandweiler
Administrateur

Organes de la Banque

PRÉSIDENTS HONORAIRES

GEORGES ARENDT

Docteur en droit,
Luxembourg

MARCEL MART

Ancien Président de la Cour des Comptes
des Communautés Européennes,
Luxembourg

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE

XAVIER MALOU

Administrateur Honoraire
de la Générale de Banque,
Bruxelles

BUREAU DU CONSEIL

GASTON REINESCH

Président
du Conseil d'administration
Président

ERIC MARTIN

Président
du Comité de direction
Membre

JACQUES D'ESTAIS

Vice-président
du Conseil d'administration
Membre

CARLO THILL

Président
du Comité de direction
Membre

COMITÉ DU CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES

VIVIEN LEVY-GARBOUA

Administrateur
Président (jusqu'au 1^{er} décembre 2011)

CAMILLE FOHL

Administrateur
Membre

GASTON REINESCH

Président du Conseil d'administration
Membre

JEAN CLAMON

Administrateur
Membre (jusqu'au 1^{er} décembre 2011)
Président (depuis le 2 décembre 2011)

GÉRARD GIL

Administrateur
Membre (depuis le 2 décembre 2011)

JEAN MEYER

Administrateur
Membre

JACQUES D'ESTAIS

Vice-président du Conseil
d'administration
Membre

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

JACQUES D'ESTAIS

Vice-président
du Conseil d'administration
Président

MARC ASSA

Administrateur
Membre

JEAN CLAMON

Administrateur
Membre

RÉVISEUR EXTERNE

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L.

Réviseurs d'entreprises

COMITÉ DE DIRECTION

ERIC MARTIN

Président

CARLO THILL

Président

PATRICE CROCHET

Wealth Management
Membre

DOMINIQUE GOULEM

Trésorerie
Membre

LUC HENRARD

Risque
Membre

ANNE KAYSER

Compliance
Membre

MARC LENERT

ITP & Opérations
Membre

CARLO LESSEL

Finance
Membre

ROBERT SCHARFE

Corporate and Investment Banking
Membre (jusqu'au 29 février 2012)

KIK SCHNEIDER

Banque de Détail et des Entreprises
Membre

THIERRY SCHUMAN

Ressources humaines
Membre



COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite : Dominique Goulem, Kik Schneider, Luc Henrard, Carlo Thill, Thierry Schuman, Eric Martin, Anne Kayser, Patrice Crochet, Carlo Lessel, Marc Lenert.

Organes de la Banque

JEAN-LOUIS MARGUE

Secrétaire général

INSPECTION GÉNÉRALE

EMMA PERTAT

DIRECTION DE LA FILIALE SADE (SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPANSION)

ANTOINE GILLIOT

Directeur





Déclaration du Conseil d'administration

(dans le cadre de la loi « transparence » du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas S.A. (« la Banque ») est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés de BGL BNP Paribas S.A. conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et à la Directive de Transparence européenne (2004/109/EC).

Le Conseil d'administration a revu les comptes consolidés le 15 mars 2012 et autorisé leur publication.

Conformément à l'obligation prévue à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008, le Conseil d'administration déclare que, en toute connaissance de cause, les comptes consolidés donnent une image fidèle de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière consolidée de ses opérations et des flux de trésorerie consolidés et qu'il n'y a aucun élément à la date de ce rapport pouvant sensiblement avoir un impact sur sa situation financière.

Luxembourg, le 15 mars 2012



Rapport de gestion du Conseil d'administration

PRÉAMBULE

L'environnement économique a été perturbé en 2011 par la crise du marché de la dette souveraine, particulièrement de la zone euro, qui a créé un contexte extrêmement compliqué pour le système bancaire dans son ensemble et qui a conduit les régulateurs à anticiper le renforcement substantiel du dispositif réglementaire de surveillance des établissements de crédit ainsi que des exigences de fonds propres.

L'environnement macro-économique a pesé sur l'économie luxembourgeoise. En moyenne annuelle, la production industrielle luxembourgeoise a diminué en 2011 de 3,6 % par rapport à 2010, en ligne avec le rétrécissement de l'indice de la production industrielle moyenne dans l'Union européenne (source : statnews n° 6/2012).

Dans ces circonstances économiques adverses, la Banque a continué à implémenter son plan industriel développé en 2009 dans le cadre de son intégration dans le Groupe BNP Paribas. Elle a par ailleurs réussi à mobiliser l'ensemble de ses atouts pour accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets.

Forte de sa bonne dynamique commerciale, la Banque est aujourd'hui bien positionnée pour conduire le développement de ses activités sur les années à venir dans un environnement économique, financier et réglementaire en mutation profonde.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Compte de profits et pertes

L'acquisition de BNP Paribas Luxembourg et de ses filiales a contribué aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas depuis le 25 février 2010. A des fins de comparaison, le

tableau suivant présente le résultat ordinaire de ces entités du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 25 février 2010 qui s'établit à 19,4 millions d'euros en termes de résultat net.

L'évolution du compte de résultat synthétique se présente de la manière suivante :

En millions d'euros

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Résultat BGL BNP Paribas au 31 décembre 2011	Résultat BGL BNP Paribas au 31 décembre 2010	Résultat ordinaire de BNP Paribas Luxembourg jusqu'au 25 février 2010	Résultat BGL BNP Paribas au 31 décembre 2010 incluant le résultat de BNP Paribas Luxembourg jusqu'au 25 février 2010
Produit Net Bancaire	793,0	797,6	34,4	832,0
Frais de Gestion	(417,7)	(432,9)	(11,3)	(444,2)
Résultat Brut d'Exploitation	375,3	364,7	23,1	387,8
Coût du risque	(157,3)	(34,4)	-	(34,4)
Résultat d'Exploitation	218,0	330,3	23,1	353,4
Résultats hors exploitation	104,4	(2,4)	-	(2,4)
Résultat courant avant impôts	322,4	327,9	23,1	351,0
Impôts sur les bénéfices	(39,2)	(43,0)	(3,7)	(46,7)
Résultat net des activités abandonnées	14,6	(1,6)	-	(1,6)
Résultat net	297,8	283,3	19,4	302,7
dont résultat part du groupe	297,8	277,0	19,4	296,4

Au 31 décembre 2011, le **Produit net bancaire** affiche un léger recul de 4,6 millions d'euros ou -1 % en s'établissant à 793,0 millions d'euros contre 797,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le poste *Marge* d'intérêts s'établit à 623,5 millions d'euros, soit une progression de 43,6 millions d'euros ou +8 %. Ce poste a été impacté par la contribution positive d'opérations de structuration (+46,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent) dont une partie importante est compensée dans le poste des gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par le résultat et par la progression des résultats d'intérêts des activités de

la Banque de Détail et des Entreprises et de la Banque Privée. Les résultats de Corporate & Investment Banking et d'ALM sont quant à eux en net recul notamment au niveau des résultats de trésorerie sous pression suite à l'anticipation de la réglementation plus contraignante en matière de liquidité, à la diminution des portefeuilles d'investissement et à la réduction progressive des activités de Securities Services et de financement de grandes entreprises allemandes conformément au plan industriel décidé en novembre 2009. Hormis l'impact des opérations structurées, la marge d'intérêts est en recul de -2,8 millions d'euros ou -0,5 %.

Rapport de gestion

Les *Produits nets de commissions* restent stables à 202,7 millions d'euros en 2011, en croissance de 1,4 millions d'euros ou 1 %. Cette hausse s'explique par l'entrée en périmètre de BNP Paribas en 2010, partiellement compensée par un recul des commissions sur opérations de crédits clientèle en raison de la réduction progressive de l'activité de financement de grandes entreprises germanophones conformément au plan industriel décidé en novembre 2009 et par un recul des commissions liées à l'évolution des marchés financiers telles que les commissions de performance.

Les *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat* s'établissent à -15,5 millions d'euros en 2011 contre 8,0 millions d'euros en 2010. Cette baisse est essentiellement liée à l'impact négatif des opérations de structuration (-46,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent) dont la compensation est à trouver au niveau des résultats de marge d'intérêts. Le poste a encore été influencé à la baisse par l'impact négatif de la clôture anticipée d'opérations de structuration en conséquence de l'évolution des marchés en 2011 (-8,4 millions d'euros). Ces baisses ont cependant été partiellement compensées par l'impact de l'évolution des spreads de crédits sur la valeur des émissions propres de la Banque (+35,9 millions d'euros en 2011 contre -2,0 millions d'euros en 2010). Hormis l'impact des opérations de structuration, le poste serait en hausse de 22,9 millions d'euros.

Les *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* sont en recul de 21,2 millions d'euros passant de +4,4 millions d'euros en 2010 à -16,8 millions d'euros en 2011. Cette baisse est tout d'abord à mettre au passif de pertes réalisées sur des cessions de titres des dettes souveraines espagnole, italienne et belge en vue de réduire l'exposition de la Banque sur ces pays, partiellement compensées par des gains réalisés sur des ventes d'autres positions étatiques ou paraétatiques du portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2011, les *Frais de gestion* s'élèvent à 417,7 millions d'euros par rapport à 432,9 millions d'euros au terme de l'exercice précédent. Cette baisse est liée à

l'effet conjugué d'une part du changement de périmètre qui influence les frais à la hausse en 2010 pour 11,3 millions d'euros et d'autre part de la baisse des coûts engendrés par l'intégration de BGL BNP Paribas dans le Groupe BNP Paribas qui sont limités à 35,6 millions d'euros en 2011 contre 64,4 millions d'euros en 2010. Hormis ces éléments exceptionnels, les coûts restent stables. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 54 % en 2010 à 53 % en 2011.

En conséquence, le **Résultat brut d'exploitation** s'élève à 375,3 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 364,7 millions d'euros au terme de l'année précédente, soit une progression de 3 %.

Le **Coût du risque** s'élève à -157,3 millions d'euros en 2011 contre -34,4 millions d'euros en 2010. Suite à l'accord du 26 octobre 2011 (précisé et mis en œuvre le 21 février 2012) conclu entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés et par lequel ces investisseurs privés abandonnent une partie significative de la valeur nominale des titres émis par la Grèce, la Banque a provisionné son exposition à la dette souveraine grecque à hauteur de 75 %, entraînant la constitution de corrections de valeur importantes de 113,8 millions d'euros. Hormis cet élément, le coût du risque serait en hausse de 9,1 millions d'euros essentiellement en raison de provisions spécifiques plus importantes en 2011 sur un nombre limité de dossiers et de remboursements importants en provenance de l'AGDL au cours de l'exercice précédent (+4,6 millions d'euros en 2011 contre +14,5 millions d'euros en 2010).

La **Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** s'établit à 88,2 millions d'euros grâce au retour à la rentabilité des activités de leasing du Groupe BNP Paribas dans lesquelles la Banque détient une participation de 33 %. En 2010, cette contribution était négative et se chiffrait à -2,7 millions d'euros.

Les **Gains nets sur autres actifs immobilisés** passent de 10,3 millions d'euros en 2010 à 16,2 millions d'euros

en 2011. L'année 2011 a été marquée à ce niveau par les gains réalisés sur les cessions des filiales Fastnet Belgique S.A. et Fastnet Netherlands N.V. à des contreparties hors du groupe et au gain dégagé sur la restructuration des compagnies d'assurance vie à Luxembourg matérialisée par la fusion de Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Luxembourg International S.A. qui ont donné naissance au 30 décembre 2011 à Cardif Lux Vie S.A., détenue à 33 % par BGL BNP Paribas.

Finalement, le **Résultat net part du groupe** pour l'exercice 2011 montre un bénéfice net de 297,8 millions d'euros, par rapport à un gain net de 277,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Bilan

Le total bilantaire s'élève à 32,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 38,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010, soit une diminution de 5,7 milliards d'euros ou 15 %. Cette évolution s'explique principalement par une baisse des portefeuilles d'investissement suite à la réduction de l'exposition de la Banque aux dettes souveraines et à l'échéance ou à la clôture anticipée d'opérations structurées.

Au niveau de l'**actif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par le résultat** passe de 2,7 milliards en 2010 à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2011. Cette baisse de 1,3 milliard d'euros est essentiellement due à l'échéance ou à la clôture anticipée d'opérations structurées à hauteur de 0,9 milliard d'euros et à l'échéance de crédits évalués à la juste valeur pour 0,3 milliard d'euros.

Le poste **Actifs financiers disponibles à la vente** s'établit à 3,4 milliards d'euros en baisse de 2,1 milliards d'euros. Cette baisse s'explique par les remboursements de titres venus à échéance qui n'ont pas entièrement fait l'objet de réinvestissements ainsi que par une réduction des portefeuilles d'investissement suite aux ventes réalisées dans le cadre de la réduction de l'exposition aux dettes souveraines à hauteur de 465 millions d'euros. Par ailleurs,

la Banque a décidé de reclasser au 1^{er} juillet 2011 les encours sur les dettes souveraines du Portugal comptabilisées dans les « Actifs financiers disponibles à la vente » vers le poste « Prêts et créances sur la clientèle » pour un montant de 292 millions d'euros. La Banque a en effet considéré qu'au regard de l'absence de liquidité observée sur les marchés pour ces titres de dette publique, les prix de marché n'étaient plus représentatifs de la juste valeur.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** sont en légère baisse de 12,1 milliards d'euros à 11,2 milliards d'euros, soit une baisse de 0,9 milliard d'euros.

Les **Prêts et créances sur la clientèle** se chiffrent à 13,8 milliards d'euros contre 14,3 milliards d'euros au terme de l'exercice précédent. Ce léger recul s'explique par la réduction progressive des financements accordés aux grandes entreprises germanophones qui réduit l'assiette des encours de 0,5 milliard d'euros. Hormis l'impact de ces réorientations stratégiques, le poste des créances sur la clientèle est donc stable d'un exercice à l'autre. La Banque de Détail et des Entreprises voit ses encours moyens de crédits progresser de 3 % principalement soutenus par une augmentation des crédits immobiliers qui croissent de 5 % et des crédits d'investissement en progression de 3 %.

Les **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** s'établissent à 0,7 milliard d'euros en baisse de 1,0 milliard d'euros. Cette baisse s'explique principalement par des ventes réalisées dans le cadre de la réduction de l'exposition à la dette souveraine à hauteur de 550 millions d'euros et par la comptabilisation d'une correction de valeur à hauteur de 75 % des encours de dette souveraine grecque pour un montant de 113,8 millions d'euros. Le reste de la diminution du poste est lié aux remboursements de titres venus à échéance qui n'ont pas fait l'objet d'un réinvestissement équivalent.

Le poste **Actifs non-courants destinés à être cédés** contenait principalement en 2010 le remplacement des dépôts des activités de BGL Securities Services pour un

Rapport de gestion

montant de 337 millions d'euros. Ce poste est ramené à zéro au 31 décembre 2011 suite à la réduction progressive au cours de l'année 2010 des activités de BGL Securities Services.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par le résultat** passe de 2,8 milliards en 2010 à 2,3 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2011. La baisse de l'encours d'émissions structurées évaluées à la juste valeur a été partiellement compensée par l'enregistrement d'une position de vente à découvert à hauteur de 0,6 milliard d'euros dans le cadre d'une opération structurée.

Le poste des **Dettes envers les établissements de crédits** est en baisse, passant de 6,6 milliards d'euros à 3,4 milliards d'euros. Ce recul est à mettre au compte du moindre besoin de financement de la Banque suite à la baisse importante des portefeuilles d'investissements dans le cadre de la réduction de l'exposition aux risques souverains et à la clôture anticipée ou à l'échéance d'opérations de structuration.

Les **Dettes envers la clientèle** restent stables en passant de 19,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 19,4 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2011. La nette baisse des dépôts fiduciaires en provenance notamment de la Suisse est partiellement compensée par une croissance de 7 % des dépôts au niveau de la Banque Privée à mettre en relation avec une baisse des investissements sous forme de titres. Les dépôts de la Banque de Détail et des Entreprises restent stables affichant une progression de 1 %.

Les **Dettes représentées par un titre** sont en recul passant de 2,4 milliards d'euros en 2010 à 1,6 milliard d'euros. La baisse de ce poste qui comprend les émissions pour compte propre à court, moyen et long terme est essentiellement due à des remboursements d'émissions arrivées à échéance qui n'ont pas été renouvelées en raison de conditions de marché moins favorables.

Les **Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés** s'élevaient à 337 millions d'euros en 2010. Suite à la réduction progressive au cours de l'année 2011 de la totalité des dépôts de BGL Securities Services, ce poste est maintenant ramené à zéro au 31 décembre 2011.

Fonds propres

Au 31 décembre 2011, le **capital souscrit** et libéré s'élève ainsi à 713,1 millions d'euros, représenté par 27.979.135 actions.

Si la répartition bénéficiaire proposée est approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2012, les **fonds propres consolidés réglementaires** de la Banque au 1^{er} janvier 2012 entrant dans le calcul du ratio de solvabilité s'élèveront à 4.368,4 millions d'euros contre 4.427,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le **ratio de solvabilité** s'établit à 30,7 % au 31 décembre 2011 contre 23,1 % au terme de l'exercice précédent. Cette hausse est liée à la réduction des risques pondérés suite à la baisse des expositions interbancaires et aux cessions de titres souverains.

Perspectives 2012

Au début de l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont continué à se développer normalement. La Banque reste attentive aux développements du contexte géopolitique et particulièrement à l'évolution de la crise des dettes souveraines.

La Banque a décidé de participer au plan de restructuration de la dette grecque en apportant ses obligations de dettes grecques à l'échange au mois de mars 2012. Cette opération n'a pas d'impact matériel sur le compte de résultats de l'exercice 2012.

Dans le cadre de la diversification de ses activités, la Banque étudie la possibilité d'augmenter son taux de participation dans les activités de leasing du groupe BNP Paribas et de renforcer son niveau de financement de ces activités.

La gestion des risques au sein de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion des risques est plus amplement décrite dans la note 4 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Cette politique vise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance. En plus des fonctions centrales de la Banque qui coordonnent le suivi des risques, chaque métier de la Banque est doté d'une fonction de Contrôle permanent dédiée à son activité particulière.

Au niveau central, les risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques, qui se réunissent à intervalles réguliers. Les risques de crédit sont suivis par le Comité Central des Crédits (hebdomadaire), les risques de marché sont suivis par le Asset & Liability Committee (mensuel) et les risques opérationnels sont suivis par le Comité de Coordination du Contrôle Interne et de Prévention des Risques (mensuel) et par le Comité de Contrôle Permanent (semestriel).

La Banque a mis en place des structures permanentes et des approches de gestion des risques solides, conformes aux exigences Bâle II, ainsi qu'aux prescriptions des régulateurs.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a confirmé dans le cadre des limites des grands risques, l'exemption totale des risques de la Banque sur les entités du Groupe BNP Paribas conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée.

Les activités de la Banque

Banque de Détail et des Entreprises (BDEL)

BGL BNP Paribas a confirmé en 2011 sa position de deuxième banque du pays pour les particuliers résidents et de première banque pour les entreprises (source : TNS Ilres).

A travers un réseau de 38 agences, BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et de services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises. La Banque a mis en place une approche différenciée de la clientèle et vise un approfondissement de la relation avec ses clients, en vue d'adapter les conseils à leurs besoins réels.

Selon la nature de ses besoins, BDEL a affecté en 2011 l'ensemble de sa clientèle individuelle et entreprises à une catégorie de fonds de commerce. BDEL compte 213.000 clients particuliers, 37.500 clients entreprises et présente un produit net bancaire de 315 millions d'euros.

Au niveau du réseau, la mise en place du nouveau dispositif d'approche commerciale a été finalisée : création de 6 centres régionaux regroupant chaque fois entre 4 et 8 agences ainsi qu'un Centre de Banque Privée ; intégration d'un poste « contrôle et qualité » dans les régions, ainsi que l'ensemble du volet prospection ; création d'un poste de Chargé d'appui à l'animation commerciale ; adaptation du dimensionnement des agences ou encore détermination de nouveaux profils gestionnaires.

Les indicateurs de BDEL évoluent favorablement, comme le nombre de clients avec domiciliation du salaire sur le compte, le taux d'acquisition de nouveaux clients, ou encore le nombre de produits par client.

Par ailleurs, une banque privée adossée au réseau a vu le jour ; elle bénéficie à la fois de l'expérience banque privée

Rapport de gestion

et de la bonne implantation de BGL BNP Paribas au Luxembourg, ainsi que des compétences et du savoir-faire des équipes Wealth Management d'un grand Groupe international. Les Centres de Banque Privée s'adressent avant tout à la clientèle résidente.

Une agence au style innovant

Une 38^{ème} agence a ouvert ses portes en décembre 2011. Développée selon un concept tout à fait innovant, la nouvelle agence Europe située dans le quartier européen du Kirchberg met l'accent sur la convivialité tout en étant à la pointe des nouvelles technologies.

L'agence Europe mise sur une proximité accrue avec le client. Il n'y a plus de guichets physiques, par contre des conseillers disponibles viennent à la rencontre des clients pour les accompagner dans la découverte des lieux et les aider à utiliser les nouveaux services mis à disposition.

Lieu d'accueil, de rencontre et de convivialité, l'agence est conçue en différents espaces qui invitent le visiteur à rester, tels un coin café et de lecture équipé d'iPads et de Wifi gratuit, un espace Culture et Partenariat qui accueille des expositions artistiques et culturelles, ou encore des bornes interactives.

BGL BNP Paribas présente un lieu unique qui concilie proximité et services à distance selon les besoins ou simplement les envies du client. Un espace Salon Accueil Conseil permet aux conseillers de recevoir le client pour un échange personnalisé tandis qu'un espace Self-Banking discret lui offre la possibilité d'effectuer ses opérations courantes.

Au-delà d'une simple implémentation d'outils, la Banque met en place une véritable stratégie de gestion de la relation client à travers différents canaux avec un objectif clair de conquête de parts de marché au Luxembourg. Durant l'année 2011, plus de 200.000 contacts ont été pris

avec les clients. Sont au service de cette conception de « banque multi-canal », une amélioration de la connaissance du client, une assistance à la pro-activité commerciale ainsi que le développement des canaux à distance. Une infrastructure technique importante vient supporter cette stratégie ambitieuse sur le terrain.

Tous ces changements, de même que la livraison dans le réseau des agences des premiers éléments de la nouvelle station de travail multi-canal, ont nécessité un investissement considérable en termes de formation et d'accompagnement dans la conduite du changement pour la totalité des collaborateurs du réseau.

Dans le cadre de cette approche, 8.600 heures de formation ont été dispensées à plus de 600 collaborateurs. De même pour le lancement de la Banque Privée Domestique, les collaborateurs ont reçu plus de 1.000 heures de formation.

Sur le segment des particuliers, plusieurs offres et approches innovantes ont vu le jour au courant de l'année 2011 (actions spécifiques pour les jeunes, approche Professions Libérales, repositionnement de la gamme de produits de placement...), ainsi qu'une offre transfrontalière (Luxembourg/France) qui a deux objectifs : la fidélisation des clients frontaliers et l'acquisition de nouveaux clients en France et au Luxembourg.

Sur le segment des entreprises, une identification des top 250 groupes de clients, ainsi que de leurs besoins notamment en termes de cash management, global trade services ou factoring, a permis d'augmenter les ventes croisées entre les métiers. La Banque des entreprises (BEL) a également pu profiter de la campagne « One Bank for Corporates », qui incarne le bénéfice concret, pour les clients, de la stratégie de développement européenne conduite par le Groupe BNP Paribas. En parallèle, la Banque a su tirer profit des compétences de BNP Paribas, notamment en matière de financements structurés et de produits de couverture sur matières premières, afin de développer sa gamme de produits et de solutions proposées aux entreprises locales.

A relever également une augmentation de 10 % de l'activité Crédits documentaires.

En Grande Région, la coopération transfrontalière a permis d'offrir un service efficace aux entreprises actives dans plusieurs géographies à la fois.

A noter aussi le lancement d'une offre dédiée aux Associations et Organisations non gouvernementales (ONG).

Au niveau structurel, la politique de risque a été révisée, les plans de contrôle interne ont été revus et mis en conformité et une nouvelle délégation de pouvoirs en matière de crédit a vu le jour. La collaboration avec différentes entités du Groupe BNP Paribas, notamment les sociétés Arval Luxembourg S.A. et BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., a été renforcée en vue de pouvoir mettre en place un processus qui devrait être complètement opérationnel début 2012.

Awards

BGL BNP Paribas a été reconnue Banque de l'Année 2011 à Luxembourg par le magazine international The Banker.

Par ailleurs, la Banque a été élue Première Banque Privée de la Place (classement 2011) par EUROMONEY.

Wealth Management

Dans un contexte de forte volatilité des marchés, les efforts de la Banque ont particulièrement porté sur les relations et la communication avec la clientèle privée existante, ceci notamment afin de préserver les relations de confiance construites au fil des années. Dans un climat externe tendu, alors que les performances de gestion ont inévitablement subi l'influence des marchés, les efforts réalisés afin d'adapter la stratégie de la Banque de manière proactive ont porté leurs fruits. Ainsi, le volume des services de gestion discrétionnaire prestés est, à la fin de

l'exercice écoulé, resté à un niveau stable par rapport au niveau de l'exercice précédent.

Un nouveau concept dédié aux clients privés résidents

Afin d'être plus proche de ses clients, la Banque a ouvert 6 nouveaux Centres de Banque Privée sous l'enseigne « BGL BNP Paribas Wealth Management » notamment aussi à Luxembourg-Ville avec la Villa située 10A, boulevard Royal, ancien siège de BNP Paribas qui a vu une rénovation complète et qui est désormais la figure de proue de la nouvelle approche de banque privée au Luxembourg.

Cette nouvelle approche, fondée sur l'écoute, la proximité et l'expertise, a été mise en place pour tenir compte de l'évolution des attentes de la clientèle résidant au Luxembourg et adosse la Banque privée au réseau des agences.

En même temps, la Banque a continué le développement de la clientèle internationale en renforçant la spécialisation par zones géographiques des équipes commerciales de Wealth Management. Dans ce contexte, des formations spécialisées selon le pays de résidence des clients de la Banque ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs commerciaux du métier.

Par ailleurs, les efforts visant à améliorer constamment la qualité des informations transmises à la clientèle ont été maintenus, notamment via le développement, désormais pour chaque pays de résidence, de nouveaux relevés d'opérations facilitant l'élaboration de la déclaration fiscale dans le pays de résidence.

Le renforcement de l'organisation commerciale par marchés et la coopération avec le Groupe BNP Paribas pour le développement des zones géographiques émergentes ont aussi permis d'accroître la diversification des apports de nouveaux capitaux.

Rapport de gestion

Durant l'année écoulée, la Banque a également mis en place, au sein du métier Wealth Management, un dispositif visant à apporter un service sur mesure à la clientèle « Ultra High Net Worth Individuals » (clients dont le patrimoine financier dépasse 25 millions d'euros). Cette approche segmentée s'appuie sur une offre sophistiquée et innovante s'articulant autour des compétences de BNP Paribas sur le plan national et international. Dans ce contexte, le partenariat entre Wealth Management et FIDUPAR, la société de BNP Paribas spécialisée dans l'offre de structuration patrimoniale (SOPARFI, SICAR, FIS ...) constitue un atout stratégique majeur pour la mise en place de solutions optimisées répondant aux attentes de cette clientèle très exigeante.

A noter par ailleurs, dans le domaine du Professional Banking, la mise en place d'un nouveau service permettant à des acteurs de taille réduite d'externaliser auprès du Professional Banking tout ou partie de leurs opérations.

BNP Paribas Personal Investors

Spécialisé dans l'accompagnement en ligne des besoins en placement d'une clientèle internationale, BNP Paribas Personal Investors au Luxembourg a vu un développement continu en 2011 à travers plusieurs initiatives.

En 2011, BNP Paribas Personal Investors a enregistré, grâce à sa marque dédiée aux expatriés, The Bank For Expats®, un renforcement de son offre de services sur mesure particulièrement adaptée aux besoins des clients expatriés.

L'exercice a également été marqué par le développement des activités de l'équipe Professional Partners suite au partenariat avec de nombreux apporteurs d'affaires spécialisés notamment dans le domaine des expatriés.

L'année 2011 a également été marquée par la naissance du « Global Invest Action », une nouvelle offre pour les clients de la Banque de Détail réalisée en partenariat avec BNP Paribas Personal Investors. Avec « Global

Invest Action », les clients actifs en bourse bénéficient d'un conseil proactif sur leur portefeuille, proposé par les conseillers financiers de Personal Investors, tout en restant encadrés par leur gestionnaire habituel en agence. Cette offre permet de surcroît à ces clients de pouvoir bénéficier de frais de courtage attractifs sur leurs transactions effectuées par Internet ou par téléphone.

Ces différentes actions se sont traduites par une nouvelle progression de l'activité de BNP Paribas Personal Investors en 2011, tant en termes d'acquisition de nouveaux clients que de collecte nette.

Corporate and Investment Banking/Treasury

L'année 2011 a été marquée par un environnement de marché particulièrement volatil. Dans ce contexte, les résultats affichés par les différentes branches des activités de marché peuvent être qualifiés de satisfaisants.

L'activité Trésorerie a évolué en 2011 dans un environnement fortement perturbé par la crise du marché de la dette des États et par la quasi disparition du marché monétaire interbancaire. A travers l'utilisation accrue des swaps de change et d'accords de netting avec d'autres entités du Groupe BNP Paribas, la Banque a procédé à une réduction de ses risques de liquidité.

Les encours des dépôts clientèles se sont révélés très stables, témoignant de la confiance dont bénéficie la Banque auprès de ses clients.

En termes de produits, la Banque a complété son offre en ouvrant sa capacité opérationnelle aux dépôts à préavis pour institutions financières et à l'utilisation des swaps de taux d'intérêt aux fins de positionnement pour compte propre.

Sur le front des devises, la Banque a élargi ses capacités à la devise chinoise, permettant dorénavant aux clients de gérer leurs liquidités dans cette devise.

La plate-forme « Fixed Income » offre désormais un accès complet à la gamme de produits et services du Groupe BNP Paribas à travers des équipes commerciales

spécialisées par segments de clientèle. L'offre de produits structurés simples assurant des rendements plus attractifs aux clients de la Banque a par ailleurs été élargie. Les activités de négoce (flow trading) sur les marchés obligataires et de change ont désormais migré sur les outils du Groupe BNP Paribas, aboutissant ainsi à un système centralisé des risques.

Au niveau de l'activité « Global Equity Commodities & Derivatives », les résultats de la nouvelle activité de trading pour compte propre Equity Forward Trading sont très encourageants. A noter aussi la mise à disposition de nouveaux produits à travers la plate-forme multi-entités de BNP Paribas Arbitrage. Celle-ci offrira plus de flexibilité dans les opérations à venir. Un projet de rapprochement de GECD avec Structured Capital Markets permettra par ailleurs d'élargir l'offre à la clientèle corporate et institutionnelle présente sur le marché local.

L'activité « Optimization & Structured Leasing » a contribué à la réalisation de transactions majeures de structuration et d'optimisation au bénéfice d'entreprises luxembourgeoises. La collaboration active avec les équipes de la Banque des entreprises dans le cadre de ces opérations de financement complexes aura par ailleurs assuré à nos clients un accompagnement dans leurs activités.

Partenaire privilégié des clients institutionnels à Luxembourg, l'activité « Financial Institutions Group » a joué un rôle actif dans la promotion des produits et services financiers du Groupe BNP Paribas sur la place financière et a enregistré une belle progression en 2011.

A noter aussi la poursuite de la politique de réduction des portefeuilles propres qui ont néanmoins contribué positivement au résultat du métier.

Enfin, les différentes équipes de support ont poursuivi les efforts d'implémentation des plates-formes du Groupe BNP Paribas au Luxembourg. Ainsi, les grands chantiers nécessaires au bon fonctionnement des activités ont pu être finalisés.

Operations

L'exercice a été caractérisé par une activité soutenue des volumes traités au niveau du département Paiements. Les moyens électroniques de paiement, représentant plus de 90 % du volume total des transactions, ont poursuivi leur progression vis-à-vis des moyens physiques de paiement.

En parallèle, l'activité a été marquée par la réalisation de grands projets, dont le renouvellement des cartes de débit V-PAY.

Dans le même temps, le département a assuré la qualité du service fourni à la clientèle dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires, particulièrement celles liées au Know Your Customer.

A noter une forte progression du volume des titres traités sur les marchés financiers au cours du premier semestre de l'exercice 2011 suite à la fusion des deux banques à Luxembourg. Pour le deuxième semestre, les fortes tensions enregistrées sur les marchés autour de la crise de la dette souveraine ont fortement ralenti le volume des transactions.

Enfin, en ce qui concerne les activités qui sont sous-traitées à la Banque dans le domaine du Custody et des Opérations sur Titres plus particulièrement, les volumes sont restés stables par rapport à l'exercice 2010.

Information Technology

Les fonctionnalités du système informatique ayant déjà été étendues afin de couvrir les nouveaux besoins de la Banque fusionnée, la Banque a réalisé, au courant de l'année 2011, un exercice de décommissionnement de plusieurs systèmes techniques et d'applicatifs. Les synergies annoncées dans le cadre du plan industriel ont ainsi été pleinement réalisées.

Dans ce contexte particulier, la Banque a continué à faire évoluer son système d'information et de communication afin de répondre aux besoins de sa clientèle.

Rapport de gestion

Un projet innovant de banque multi-canal a été lancé pour les particuliers. La nouvelle agence Europe a été essentiellement conçue autour des nouvelles technologies comme les tablettes tactiles et les réseaux sans fil.

Parallèlement, des nouvelles solutions technologiques, ainsi que des affinements organisationnels et méthodologiques, ont été au cœur de l'amélioration continue de l'infrastructure sous-jacente aux services offerts aux clients de la Banque.

La sécurisation des informations et des documents signalétiques des clients a encore été renforcée par un certain nombre de nouvelles mesures, notamment technologiques. Au vu de la migration récente des outils de la salle des marchés vers ceux de BNP Paribas, les plans de secours existants sont en cours de refonte.

Sur le plan réglementaire, la Banque a assuré la conformité de ses applications concernant la nouvelle réglementation sur les crédits à la consommation (Directive européenne 2008/48/CE), la production du reporting réglementaire sur les paiements vers la Banque Centrale du Luxembourg et les changements réglementaires impliqués par la mise en place de la Single Euro Payments Area (SEPA).

Ressources Humaines

L'environnement externe :

Clef de voute des relations sociales du secteur financier, la convention collective du secteur bancaire luxembourgeois a été renouvelée en début d'année 2011 pour une durée de trois ans. Parmi les points majeurs figurent notamment une allocation d'une enveloppe globale de 1 % pour le mérite au 1^{er} janvier 2012, une augmentation linéaire des salaires de base et des barèmes ou encore l'augmentation des indemnités de départ en cas de licenciement économique.

L'environnement interne :

Corollaire de la fusion de BGL BNP Paribas S.A. et de BNP Paribas Luxembourg S.A., la création d'un « statut unique », support d'une culture commune, s'était rapidement imposée comme un élément incontournable à mettre en

place pour favoriser la mobilité des collaborateurs. Les dernières mesures des avantages extra-légaux participant au bien-être des collaborateurs et préservant leur qualité de vie ont été décidées et mises en place progressivement (assurance maladie complémentaire, contribution volontaire personnelle dans le plan de retraite, règlement invalidité-décès, classification des cadres, politique en matière de voiture leasing, fonds d'études...).

Afin d'assurer l'évolution des compétences et l'employabilité à long terme de ses collaborateurs, la Banque a maintenu son large éventail d'offres de formation et de développement.

Considérant qu'il est important de connaître et de comprendre son environnement de travail pour poursuivre son évolution professionnelle, la Banque a convié en mai 2011 tous les collaborateurs du Groupe BNP Paribas au Luxembourg à un événement unique durant 4 jours : les Journées Découverte des métiers et fonctions du Groupe BNP Paribas au Luxembourg.

Un nouveau processus d'évaluation annuelle des performances et de fixation des objectifs des employés et cadres a été mis en place. Il allie et concrétise les bonnes pratiques que le Groupe BNP Paribas entend promouvoir. Il reflète également les attentes exprimées à travers le « Global People Survey » en termes de transparence et d'équité, de gestion des carrières et de management de proximité.

Relevons une participation accrue des collaborateurs à cette édition de 2011 qui s'élève à 68,75 %.

Ressources Humaines

Évolution des effectifs au sein de BGL BNP Paribas

Au 31 décembre 2011, l'effectif consolidé de la Banque est en baisse par rapport à 2010. Le nombre de collaborateurs de BGL BNP Paribas en périmètre consolidé est passé de 2.769 fin décembre 2010 à 2.684 fin décembre 2011. Ils font partie des 3.991 personnes employées par le Groupe BNP Paribas à Luxembourg constituant ainsi le plus grand employeur du secteur financier au Luxembourg.

Au 31 décembre 2011, l'effectif total de la Banque à Luxembourg comptait 2.658 personnes, dont 1.393 hommes (52,41 %) et 1.265 femmes (47,59 %). En 2011, la Banque a recruté 103 nouveaux collaborateurs (70 contrats à durée déterminée et 33 contrats à durée indéterminée).

Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel est passé de 22,55 % (soit 618 personnes) en 2010 à 21,67 % (soit 576 personnes) fin 2011.

29 nationalités sont représentées au sein de la Banque, avec la répartition suivante :

- luxembourgeoise	40,18 %
- française	29,90 %
- belge	18,74 %
- autres pays UE	10,88 %
- pays hors UE	0,30 %

La Banque est restée présente et visible sur le marché de l'emploi en participant aux forums nationaux de recrutement, d'une part, et en accueillant 103 nouveaux collaborateurs ainsi que 34 stagiaires en 2011, d'autre part. Par ailleurs, les volontés individuelles de mobilité interne des collaborateurs ont également été favorisées pour répondre aux besoins et aux exigences de l'évolution des

différents métiers et fonctions de la Banque et pour faciliter le développement personnel des collaborateurs. Dans ce contexte, relevons le très faible turn-over net (départ vers d'autres employeurs) qui s'élève à 2,03 %.

Le Conseil d'administration, plus que jamais, reconnaît et apprécie l'extrême importance du capital humain que représente l'ensemble des collaborateurs de la Banque en ces temps de changement. Il exprime à tous sa reconnaissance pour la continuité des efforts fournis et l'engagement témoigné tout au long de l'exercice sous revue.

Il tient également à souligner la qualité de la collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux. Il les remercie pour leur coopération responsable et constructive et pour leur contribution importante au bien-être des collaborateurs de la Banque au quotidien.

Responsabilité Sociale & Relations Extérieures

BGL BNP Paribas, consciente du rôle qu'elle joue au sein de la société, a créé en avril 2010 la fonction Responsabilité Sociale & Relations Extérieures (RS&RE). Cette nouvelle fonction s'inscrit tout à fait dans la tradition de la Banque, active depuis de longues années dans différents domaines du mécénat tels que :

- le mécénat culturel avec notamment le sponsoring du Grand Théâtre et de la Philharmonie, ainsi qu'un soutien régulier d'initiatives culturelles locales et régionales,
- le domaine solidaire où la Banque soutient depuis de nombreuses années la Croix-Rouge luxembourgeoise, Caritas, SOS Kannerduerf, la Lutte contre le Cancer et de nombreuses autres ONG,
- le domaine sportif où la Banque est notamment sponsor principal du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, de la Fédération Luxembourgeoise de Football, de la Fédération de Tennis, ainsi que sponsor principal et titre sponsor du BGL BNP Paribas Luxembourg Open.

Rapport de gestion

La première reconnaissance de la Banque dans le cadre de son engagement dans le domaine de la responsabilité sociale et des relations extérieures est l'obtention du label « Entreprise Socialement Responsable » (ESR) délivré par l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) et l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), en reconnaissance des efforts consentis par la Banque dans des domaines tels que l'environnement, la santé, la formation, la gouvernance, ou encore la philanthropie.

Dans le domaine du social, la Banque a poursuivi l'« opération Coup de Pouce » destinée à soutenir l'engagement des employés du Groupe dans des activités caritatives. Au cours de l'année 2011, 29 projets ont été présentés, parmi lesquels 22 ont été soutenus à hauteur de 66.250 euros. Cependant, le soutien apporté va au-delà des considérations financières, puisque les 22 associations ont eu la possibilité de participer au « Marché de Noël des associations Coup de Pouce », permettant à ces associations de se faire connaître au sein de la Banque et de vendre des objets (artisanat, confitures, bijoux, tableaux, etc.) au profit de leurs bonnes œuvres.

Toujours dans le domaine du social, la Banque a lancé, au courant du mois de décembre 2011 et à l'occasion de l'année européenne du bénévolat, son programme de prêts de compétence, avec pour objectif d'identifier, structurer et supporter le vaste réservoir de compétences existant parmi les collaborateurs du Groupe au Luxembourg et de faire le lien avec les besoins des ONG et associations caritatives. La particularité de ce programme est qu'il peut, sous certaines conditions, ouvrir droit à des congés extra-légaux pouvant aller jusqu'à 10 jours sur une période de 3 ans.

En 2010, la Banque s'était lancée dans un nouveau secteur : la microfinance, en souscrivant au « Luxembourg Microfinance and Development Fund ». Ce fonds ne s'implique pas directement dans l'offre de microcrédits, mais collabore avec les Institutions de Microfinance, principalement celles ayant un accès limité au financement interna-

tional et basées dans les pays en voie de développement. BGL BNP Paribas a confirmé son engagement dans ce domaine en souscrivant une nouvelle et dernière tranche d'investissement de 350.000 euros pour la troisième année consécutive. La Banque a également à nouveau sponsorisé la « European Microfinance Week ».

Du côté environnemental, les nombreuses actions réalisées au cours des dernières années par la Banque (comme par exemple la construction d'une station vel'oh ! « BGL BNP Paribas Kirchberg », la rénovation des agences dans le plus strict respect des normes environnementales, la mise en place d'un système de monitoring, etc.) ont été consacrées par le « Green Team Award 2011 ». Ce prix récompense l'équipe ou le département, en l'occurrence la fonction Facility Management, ayant implanté avec succès des changements dits « éco-responsables » au sein de son entreprise.

Convaincu que l'innovation est l'une des composantes incontournables de la durabilité de l'entreprise, la Banque a également travaillé sur des projets tels que la Propriété Intellectuelle. Dans ce contexte, la Banque a organisé en octobre 2011 la conférence : Harvesting the economic value of Intellectual Property.

BGL BNP Paribas a poursuivi son cycle de Conférences Doers & Thinkers, conférences organisées deux fois par an, depuis bientôt six années et qui donnent la parole soit à un entrepreneur (Doer) soit à un représentant du monde académique ou de la recherche (Thinker), visant à promouvoir les valeurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Aujourd'hui, le Groupe BNP Paribas à Luxembourg, premier employeur du secteur financier et deuxième plus grand employeur du secteur privé luxembourgeois, est devenu un « best practice case » en matière de développement durable et reste un acteur socialement responsable tant en matière de mécénat, que de sponsoring sportif et culturel ou en matière de développement durable.

RAPPORT DE GESTION NON CONSOLIDÉ

Le rapport de gestion non consolidé commente l'évolution des chiffres établis sur base non consolidée d'après les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et, notamment, la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Évolution du bénéfice

La fusion par absorption de BNP Paribas Luxembourg S.A. au 1^{er} octobre 2010 a impliqué que les activités de l'entité absorbée ont contribué au résultat de BGL BNP Paribas S.A. depuis cette date. A des fins de comparaison, le tableau suivant présente le résultat ordinaire de BNP Paribas Luxembourg S.A. du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 30 septembre 2010 qui s'établit à 65,0 millions d'euros en termes de résultat net.

L'évolution du compte de résultat synthétique se présente de la manière suivante :

En millions d'euros

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Résultat BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2011	Résultat BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2010	Résultat de BNP Paribas Luxembourg S.A. des 9 premiers mois 2010 avant fusion avec BGL BNP Paribas S.A. (hors éléments exceptionnels)	Résultat incluant les 9 premiers mois hors éléments exceptionnels de BNP Paribas Luxembourg S.A.
Produit Net Bancaire	745,9	768,9	120,3	889,2
Autres produits d'exploitation	84,0	110,7	20,6	131,3
Frais Généraux Administratifs	(418,2)	(339,3)	(66,0)	(405,3)
Corrections de valeur sur actifs incorporels (hors partie goodwill BNP Paribas Luxembourg S.A.) et actifs corporels	(21,7)	(19,1)	(3,8)	(22,9)
Autres charges d'exploitation	(13,8)	(46,8)	(1,7)	(48,5)
Résultat Brut d'Exploitation	376,2	474,4	69,4	543,8
Corrections de valeur sur actifs incorporels partie goodwill BNP Paribas Luxembourg S.A.	(160,5)	(40,5)	-	(40,5)
Dotations et reprises de corrections de valeurs et provisions	(146,6)	(97,8)	-	(97,8)
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	0,2	20,5	-	20,5
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	210,0	50,0	-	50,0
Résultat avant impôts	279,3	406,6	69,4	476,0
Impôts	(26,9)	(58,9)	(4,4)	(63,3)
Résultat net	252,4	347,7	65,0	412,7

Rapport de gestion

Pour l'année 2011, la somme des **Revenus nets d'intérêts, revenus de valeurs mobilières, produits nets de commissions** et **résultats provenant d'opérations financières** réalisés par la Banque s'élève à 745,9 millions d'euros. Les *Revenus nets d'intérêts* passent de 484,3 millions d'euros en 2010 à 551,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 66,8 millions d'euros ou 14 %. A périmètre constant, cette augmentation est de 4 % et résulte de la contribution positive d'opérations de structuration dont une partie importante est neutralisée dans le poste des résultats provenant d'opérations financières et de la progression des résultats d'intérêts des activités de la Banque de Détail et des Entreprises et de la Banque Privée. Ces progressions ont cependant été partiellement compensées par des résultats de trésorerie qui n'ont pu atteindre le niveau de 2010 suite à la réglementation plus contraignante en matière de liquidité et par la diminution des portefeuilles d'investissement de la Banque. Les réductions progressives des activités de Securities Services et de financement de grandes entreprises allemandes conformément au plan industriel décidé en novembre 2009 ont également influencé ce poste à la baisse.

Le poste *Produits nets de commissions* augmente de 9 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 162,6 millions d'euros à 177,8 millions d'euros en 2011. Cette évolution positive résulte notamment de la reprise des activités de BNP Paribas Luxembourg S.A. compensée en partie par un recul des commissions liées à l'évolution des marchés financiers telles que les commissions de gestion d'actifs pour compte de clients.

Les *Revenus sur valeurs mobilières* diminuent de 10,1 millions d'euros suite à la baisse des dividendes perçus des filiales.

Les *Résultats provenant d'opérations financières* connaissent un recul important (de 94,8 millions d'euros en 2010 à - 0,1 million d'euros en 2011). L'évolution des marchés financiers en 2010 avait permis à la Banque de bénéficier de reprises de corrections de valeur importantes de 46,0 millions d'euros sur le portefeuille de placement obligataire alors que l'exercice 2011 se solde par la constitution de 31,3 millions d'euros de corrections de valeur complémentaires.

Le poste **Autres produits d'exploitation** régresse de 110,7 millions d'euros en 2010 à 84,0 millions d'euros pour l'exercice 2011. Ceci est notamment dû aux résultats exceptionnels réalisés en 2010 suite à la cession des activités de BGL Securities Services à BNP Paribas Securities Services S.A. et à la rétribution reçue dans le cadre de la signature d'un contrat de référencement avec BNP Paribas Allemagne.

Au 31 décembre 2011, les **Frais généraux administratifs** s'élèvent à 418,2 millions d'euros par rapport à 339,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent. Cette croissance de 78,9 millions d'euros est liée d'une part au changement de périmètre pour 66,0 millions d'euros et à la hausse des coûts de projets engendrés par l'intégration de la Banque dans le Groupe BNP Paribas qui s'établissent à 35,6 millions d'euros en 2011 contre 28,2 millions d'euros en 2010. Hormis ces éléments exceptionnels, les coûts restent stables.

Le poste des **corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels** est essentiellement impacté par l'amortissement du fonds de commerce activé suite à la fusion par absorption de BNP Paribas Luxembourg S.A. pour un montant total de 802 millions d'euros. En 2011, la Banque a amorti ce fonds de commerce sur l'entièreté de l'exercice, soit une charge de 160,5 millions d'euros, alors qu'en raison de la fusion au 1^{er} octobre 2010, la période d'amortissement était limitée à un seul trimestre au cours de l'exercice 2010, soit un impact limité à 40,5 millions d'euros en 2010.

Le poste **autres charges d'exploitation** affiche une charge de 13,8 millions d'euros en 2011 contre 46,8 millions en 2010. Cette baisse est essentiellement liée à la constitution en 2010 d'une provision destinée à prendre en charge des coûts liés à la mise en œuvre d'un plan de départ anticipé à la retraite pour un montant de 32,2 millions d'euros.

Le poste ***Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements*** présente une reprise nette de corrections de valeur de 38,4 millions d'euros en 2011 en comparaison d'une dotation nette de 27,6 millions d'euros en 2010. L'exercice 2011 a été impacté positivement par la reprise de la totalité de la provision forfaitaire pour actifs à risque pour un montant de 82,8 millions d'euros en application de la Circulaire CSSF 11/256. Hormis cet impact, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements s'élèveraient à 44,4 millions d'euros, en augmentation de 16,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison de provisions spécifiques plus importantes en 2011 sur un nombre limité de dossiers.

Le poste ***Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées*** présente une charge de 185,0 millions d'euros contre une dotation de 70,2 millions d'euros en 2010. Suite à l'accord du 26 octobre 2011 (précisé et mis en œuvre le 21 février 2012) conclu entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés par lequel ces investisseurs privés abandonnent une partie significative de la valeur nominale des titres émis par la Grèce, la Banque a provisionné son exposition à la dette souveraine grecque comptabilisée dans le portefeuille immobilisé évalué au prix d'acquisition à hauteur de 75 %, entraînant la constitution de corrections de valeur importantes pour un montant de 113 millions d'euros. Parallèlement, l'année 2011 a été marquée par la pression importante sur les cours des obligations étatiques. La Banque a dès lors été amenée à constituer des corrections de valeur importantes de 78,6 millions d'euros sur des titres souverains du Portugal et de l'Italie.

Finalement, après avoir repris une partie du ***Fonds pour risques bancaires généraux*** à concurrence d'un montant de 210 millions d'euros, la Banque a dégagé un ***bénéfice net*** non consolidé de 252,4 millions d'euros (347,7 millions d'euros en 2010), en baisse de 95,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

Au 31 décembre 2011, la somme du bilan s'élève à 33,8 milliards d'euros contre 39,3 milliards d'euros à fin 2010. Cette diminution de 5,5 milliards d'euros ou 14 % s'explique essentiellement par la réduction des encours sur valeurs mobilières à revenu fixe suite à des cessions de titres de dettes souveraines et à l'échéance ou la clôture anticipée d'opérations structurées.

A l'**actif** du bilan, le poste ***Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux*** augmente de 345 millions d'euros à 784 millions d'euros suite à une hausse des encours déposés auprès de la Banque Centrale du Luxembourg. La Trésorerie opère une gestion dynamique de ces encours dans le cadre de l'exigence de constitution de la réserve obligatoire.

Le poste ***Créances envers les établissements de crédit*** passe de 12,9 milliards d'euros à 11,3 milliards d'euros, soit une baisse de 1,6 milliard d'euros ou 12 % suite à une réduction des opérations de placement de trésorerie avec des entités du Groupe BNP Paribas.

Les ***Créances sur la clientèle*** connaissent un léger recul de 2 % ou une baisse de 0,2 milliard d'euros et passent de 13,3 milliards d'euros à 13,1 milliards d'euros. Ce léger recul s'explique par la réduction progressive des financements accordés aux grandes entreprises germanophones qui réduit l'assiette des encours de 0,5 milliard d'euros. La Banque de Détail et des Entreprises voit ses encours moyens de crédits progresser de 3 %, principalement soutenus par une augmentation des crédits immobiliers qui croissent de 5 % et des crédits d'investissement en progression de 3 %.

Le poste ***Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe*** est en nette baisse par rapport à l'exercice précédent passant de 9,5 milliards d'euros à 5,7 milliards d'euros. Ce recul est principalement dû à la réduction des encours de la Banque sur des titres souverains de certains pays de la zone euro suite à des cessions, des clôtures

Rapport de gestion

anticipatives de certaines opérations de structuration et à la maturité de certaines positions obligataires qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement.

Le poste **Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable** augmente de 210 millions d'euros à 308 millions d'euros matérialisant le développement de l'activité de trading « Global Equity Commodities and Derivatives (GECD) » qui n'a été démarrée par la Banque qu'au dernier trimestre 2010.

Le poste **Actifs incorporels**, qui reprend essentiellement la valeur nette du fonds de commerce résultant de la fusion par absorption de BNP Paribas Luxembourg S.A. au 1^{er} octobre 2010 pour un montant initial de 802 millions d'euros, diminue suite à l'amortissement de ce dernier sur une période de 5 ans, soit un montant de 160,5 millions d'euros au cours de l'exercice.

Au **passif** du bilan, les **Dettes envers les établissements de crédit** diminuent fortement de 7,2 milliards d'euros à 3,2 milliards d'euros, soit une baisse de 4,0 milliards d'euros, essentiellement en raison du moindre besoin de

financement de la Banque suite à la baisse importante de l'encours des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe dans le cadre de la réduction de l'exposition aux risques souverains et à la clôture anticipée ou à l'échéance d'opérations de structuration.

Le poste **Dettes envers la clientèle** reste stable et se situe à 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 19,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les **Dettes représentées par un titre** enregistrent une nette baisse de 4,8 milliards d'euros à 3,2 milliards d'euros, soit 1,6 milliard d'euros ou 34 %. Cette diminution est principalement liée à la maturité de titres émis dans le cadre des programmes d'émission de dettes tant à court terme qu'à moyen et long terme qui n'ont pas été renouvelées en raison de conditions de marché moins favorables.

Les **Autres passifs** augmentent de 0,7 milliard d'euros passant de 1,3 milliard d'euros à 2,0 milliards d'euros essentiellement suite à la conclusion de ventes à découvert de titres dans le cadre d'opérations de structuration.

Répartition du résultat

Le bénéfice disponible s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice	EUR	252.383.290,00
Résultats reportés	EUR	271.303,62
Résultat à répartir	EUR	252.654.593,62

Il est proposé à l'Assemblée générale la répartition bénéficiaire suivante :

Allocations statutaires	EUR	1.501.863,92
Dividende de 8,97 euros aux 27.979.135 actions	EUR	250.972.840,95
Report à nouveau	EUR	179.888,75
Total	EUR	252.654.593,62

Si ces propositions sont acceptées, un dividende d'un montant brut de 8,97 euros par action sera payable aux actionnaires au titre de l'exercice 2011, sur présentation du coupon n° 32.

Il est proposé à l'Assemblée générale de transférer un montant de 97,5 millions d'euros de la réserve libre à une réserve indisponible pour impôt sur la fortune afin de pouvoir réduire la charge de l'impôt sur la fortune relative à l'exercice 2011. Suivant la législation fiscale en vigueur, cette réserve doit être maintenue pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de la réduction. Un montant de 50,5 millions d'euros qui avait été transféré vers la réserve indisponible en 2006 a été reversé vers les réserves libres.

Fonds propres

Au 31 décembre 2011, le **capital souscrit** et libéré s'élève à 713,1 millions d'euros, représenté par 27.979.135 actions.

Si la répartition bénéficiaire proposée ci-dessus est approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2012, les **fonds propres non consolidés réglementaires** de la Banque au 1^{er} janvier 2012 entrant dans le calcul du ratio de solvabilité s'élèveront à 4,3 milliards d'euros contre 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Acquisition et détention d'actions propres

Dans le respect de l'article 49-3 c) de la loi sur les sociétés commerciales, la Banque déclare qu'elle n'a pas procédé à un rachat d'actions propres en 2011. Au 31 décembre 2011, la Banque ne détenait pas d'actions propres.

Perspectives 2012

Au début de l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont continué à se développer normalement. La Banque reste attentive aux développements du contexte géopolitique et particulièrement à l'évolution de la crise des dettes souveraines.

La Banque a décidé de participer au plan de restructuration de la dette grecque en apportant ses obligations de dettes grecques à l'échange au mois de mars 2012. Cette opération n'a pas d'impact matériel sur le compte de résultats de l'exercice 2012.

Dans le cadre de la diversification de ses activités, la Banque étudie la possibilité d'augmenter son taux de participation dans les activités de leasing du Groupe BNP Paribas et de renforcer son niveau de financement de ces activités.

Comité du Contrôle interne et des Risques

Créé en juin 2005 par la réunion du Comité d'Audit existant depuis 1999 avec un nouveau Comité Compliance mis en place dans le cadre de la circulaire CSSF 04/155 concernant la fonction Compliance, le Comité du Contrôle interne et des Risques est composé d'administrateurs qui ne font partie ni de la direction, ni du personnel de la Banque. Il a pour fonction d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice effectif de sa mission de surveillance. Les membres du Comité du Contrôle interne et des Risques sont nommés par le Conseil d'administration. Il est actuellement composé du président et du vice-président du Conseil d'administration, ainsi que de quatre autres administrateurs, dont l'un assume la présidence du Comité.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité du Contrôle interne et des Risques s'est réuni à 5 reprises.

Il s'est doté de *terms of reference* qui précisent en détails les charges et responsabilités du Comité en matière d'audit, d'une « Charte d'Audit » qui définit l'environnement de contrôle interne et précise le statut et la mission de l'audit interne ainsi que d'une « Charte Compliance » dont les différents documents règlent le fonctionnement de la compliance au niveau de la Banque et de ses filiales. La Banque suit ainsi non seulement les recommandations de son autorité de contrôle ainsi que les standards internationalement reconnus, mais a également développé la consolidation d'un environnement de contrôle interne propice à la sécurité de ses opérations et conforme aux *best practices* en la matière.

Rapport de gestion

Comité de Rémunération

Le Conseil d'administration a instauré en juillet 2010 un comité spécialisé, intitulé « Comité de Rémunération », qui a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition, la mise en œuvre et le maintien d'une politique de rémunération en accord avec les lignes directrices décrites au niveau de la circulaire CSSF 10/496.

Le Comité de Rémunération dispose du pouvoir décisionnel en matière de rémunération des membres du Comité de direction, et plus particulièrement en ce qui concerne la structure des rémunérations et la rémunération individuelle.

Il est composé de trois membres du Conseil d'administration autres que ceux qui participent à la gestion journalière de l'entreprise ou qui représentent le personnel.

Bureau du Conseil

Le Conseil d'administration a institué, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Banque, un Bureau du Conseil qui a pour mission de préparer les séances du Conseil d'administration. Il est composé du président et du vice-président du Conseil d'administration ainsi que des présidents du Comité de direction.

Conseil d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration a procédé en date du 2 décembre 2011 à la cooptation à la fonction d'administrateur de Monsieur Gérard Gil pour terminer le mandat de Monsieur Vivien Levy-Garboua démissionnaire avec effet au 1^{er} décembre 2011.

L'intégralité des mandats d'administrateur viendront à échéance à l'occasion de l'Assemblée générale du 5 avril 2012 qui sera appelée à élire un nouveau Conseil d'administration.

Luxembourg, le 15 mars 2012

Le Conseil d'administration





États financiers consolidés au 31 décembre 2011

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2011 et 2010, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

RAPPORT D'AUDIT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BGL BNP PARIBAS S.A.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de BGL BNP Paribas S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 15 mars 2012

Représentée par
Paul Neyens
Rima Adas

États financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	947,3	942,7
Intérêts et charges assimilées	2.a	(323,8)	(362,8)
Commissions (produits)	2.b	253,6	277,8
Commissions (charges)	2.b	(50,9)	(76,5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	(15,5)	8,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	(16,8)	4,4
Produits des autres activités	2.e	5,1	6,8
Charges des autres activités	2.e	(6,0)	(2,8)
Produit net bancaire		793,0	797,6
Charges générales d'exploitation	2.f	(391,1)	(406,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(26,6)	(26,6)
Résultat brut d'exploitation		375,3	364,7
Coût du risque	2.g	(157,3)	(34,4)
Résultat d'exploitation		218,0	330,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2.j	88,2	(2,7)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.k	16,2	10,3
Écarts d'acquisition	5.n	-	(10,0)
Résultat avant impôt		322,4	327,9
Impôt sur les bénéfices	2.h	(39,2)	(43,0)
Résultat net des activités poursuivies		283,2	284,9
Résultat net des activités abandonnées	2.i	14,6	(1,6)
Résultat net		297,8	283,3
Intérêts minoritaires		-	6,3
<i>dont résultat des activités poursuivies</i>		-	6,3
<i>dont résultat des activités abandonnées</i>		-	-
Résultat net, part du Groupe		297,8	277,0

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net	297,8	283,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(55,8)	(1,6)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	8,6
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	(14,0)	(16,4)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(6,4)	(5,1)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(5,2)	1,8
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(30,2)	9,5
Total cumulé	242,0	281,7
Part du Groupe	242,1	275,3
Part des minoritaires	(0,1)	6,4

États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		783,9	345,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	1 421,1	2 654,1
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	51,7	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	3 429,3	5 491,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	11 192,3	12 068,5
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	13 763,2	14 275,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	737,2	1 662,2
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	28,2	27,4
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	279,0	377,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	835,3	932,4
Immeubles de placement	5.m	19,4	18,1
Immobilisations corporelles	5.m	274,4	284,5
Immobilisations incorporelles	5.m	4,0	4,0
Écarts d'acquisition	5.n	-	-
Actifs non courants destinés à être cédés	5.o	-	347,1
Total actif		32 819,0	38 494,6
DETTES			
Banques centrales, CCP		18,7	10,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	2 322,4	2 800,7
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	88,6	80,6
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	3 402,7	6 602,1
Dettes envers la clientèle	5.g	19 378,6	19 932,3
Dettes représentées par un titre	5.h	1 577,3	2 416,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		35,4	0,7
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	135,9	187,4
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	251,9	331,1
Provisions pour risques et charges	5.p	98,9	135,8
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	5.o	-	336,7
Total dettes		27 310,4	32 834,3
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées	5.q	5 343,9	5 412,6
Résultat de l'exercice, part du Groupe		297,8	277,0
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 641,7	5 689,6
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(133,1)	(77,4)
Total part du Groupe		5 508,6	5 612,2
Réserves et résultat des minoritaires		-	48,0
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	0,1
Total intérêts minoritaires		-	48,1
Total capitaux propres consolidés		5 508,6	5 660,3
Total passif		32 819,0	38 494,6

TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2011

Part du Groupe

En millions d'euros

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres*			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2009	3 474,9	2 777,8	6 252,7	(26,5)	(56,8)	7,6	6 177,0
Dividendes	-	(330,2)	(330,2)	-	-	-	(330,2)
Variations de périmètre	-	(509,2)	(509,2)	-	-	-	(509,2)
Autres variations	-	(0,7)	(0,7)	-	-	-	(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	28,3	(25,0)	(5,0)	(1,7)
Résultat net de l'exercice 2010	-	277,0	277,0	-	-	-	277,0
Capital et réserves au 31 décembre 2010	3 474,9	2 214,7	5 689,6	1,8	(81,8)	2,6	5 612,2
Augmentations de capital et émissions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	(333,0)	(333,0)	-	-	-	(333,0)
Opérations de cession partielle	-	(10,2)	(10,2)	-	-	-	(10,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	(2,7)	(2,7)	-	-	-	(2,7)
Autres variations	-	0,2	0,2	-	-	-	0,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	(9,5)	(40,7)	(5,5)	(55,7)
Résultat net de l'exercice 2011	-	297,8	297,8	-	-	-	297,8
Capital et réserves au 31 décembre 2011	3 474,9	2 166,8	5 641,7	(7,7)	(122,5)	(2,9)	5 508,6

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2011, la ligne « opération de cession partielle » (-10,2 millions d'euros) comprend notamment une opération de cession partielle pour -7,8 millions d'euros relative à la fusion par absorption de Fortis Lease S.p.A. dans BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A.

En 2010, les variations de périmètre concernent l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. La méthode retenue

pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg (acquisition à la valeur comptable) a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a été directement déduit des fonds propres du Groupe. Les fonds propres de BNP Paribas Luxembourg S.A. étaient à la date de l'acquisition de 2.370 millions d'euros.



États financiers consolidés

Intérêts minoritaires

En millions d'euros

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	Total capitaux propres
Réserves au 31 décembre 2009	(11,0)	(0,1)	(11,1)
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,6)	-	(1,6)
Variations de périmètre	54,2	0,1	54,3
Autres variations	0,1	-	0,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	0,1	0,1
Résultat net de l'exercice 2010	6,3	-	6,3
Réserves au 31 décembre 2010	48,0	0,1	48,1
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,9)	-	(1,9)
Variations de périmètre	(46,1)	-	(46,1)
Autres variations	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(0,1)	(0,1)
Résultat net de l'exercice 2011	-	-	-
Réserves au 31 décembre 2011	-	-	-

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

Les intérêts minoritaires en 2010 concernent pour 48,1 millions d'euros la prise en compte des intérêts minoritaires dans les sociétés détenues par la maison mère des activités de leasing (BNP Paribas Leasing Solutions S.A.). A partir du 1^{er} janvier 2011, les intérêts minoritaires de ces sociétés sont directement déduits de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

États financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF À L'EXERCICE 2011

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôt des activités poursuivies	322,4	327,9
Résultat net des activités abandonnées	14,6	(1,6)
Impôt lié aux activités abandonnées	-	(35,1)
Résultat avant impôt	337,0	291,2
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	58,8	881,1
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	27,9	28,7
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(0,1)	9,9
Dotations nettes aux provisions	157,3	(205,7)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(88,2)	0,3
Produits nets des activités d'investissement	(18,5)	266,0
Variations sur les actifs destinés à être cédés	-	904,7
Autres mouvements	(19,6)	(122,8)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	777,6	2 841,2
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(1 993,9)	638,8
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	(1 238,6)	(760,3)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	4 065,0	3 036,4
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(0,3)	(2,1)
Impôts versés	(54,6)	(71,6)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	1 173,4	4 013,5
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et participations ⁽¹⁾	133,4	(4 041,0)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(17,4)	(26,6)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	116,0	(4 067,6)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(333,0)	(330,3)
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	(237,8)	(462,4)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(570,8)	(792,7)
Effet de la variation des taux de change	(0,0)	(0,1)
Évolution de la trésorerie des activités destinées à être cédées	-	77,9
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	718,6	(769,0)

⁽¹⁾ 2010 : inclus l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. pour un montant de 2.675 millions d'euros.

États financiers consolidés

(SUITE)

En millions d'euros	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		(44,8)	724,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		345,2	500,0
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(10,6)	(16,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	133,0	947,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(507,6)	(731,9)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(4,8)	25,4
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		673,8	(44,8)
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		783,9	345,2
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(18,7)	(10,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	780,3	133,0
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(871,3)	(507,6)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(0,4)	(4,8)
(Diminution) augmentation des soldes des comptes de trésorerie et assimilée		718,6	(769,0)

Les actifs destinés à être cédés, passifs associés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées concernent uniquement des sociétés déjà reclassées en 2010 (Alsabail et BG2S).

Au 31 décembre 2011, le Groupe BGL BNP Paribas a déposé une réserve obligatoire de 755 millions d'euros auprès de la Banque Centrale du Luxembourg (312,9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Notes annexes aux états financiers

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers Fortis Banque 65,96 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., son actionnaire principal (50 % + 1 action). Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc B - 1000 Bruxelles.

Le Groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2012.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

États financiers consolidés

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein de la note 4 « Gestion des risques et adéquation des fonds propres ».

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint et sous influence notable sont mises en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

États financiers consolidés

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe BNP Paribas.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la

parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, la parité monétaire est enregistrée en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passif financier sont enregistrées en résultat.

États financiers consolidés

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence de juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des cré-

dits syndiqués et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (point 1.c.9).

1.c.2 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur

États financiers consolidés

par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées conformément à IAS 39 AG22 :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance ;
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal ;
- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation...).

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement

États financiers consolidés

comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabili-

sation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires ⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

États financiers consolidés

de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur, toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes au Groupe ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

États financiers consolidés

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres

susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs précédant l'arrêté et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours en-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers, ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés, mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute

États financiers consolidés

baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.5 Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés

sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisées en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (point 1.c.9).

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de

États financiers consolidés

taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la juste valeur

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de valorisation fondées sur des théories financières reconnues et

États financiers consolidés

- des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation.

Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

États financiers consolidés

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, la juste valeur est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir des techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur une base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions non cotées détenues par le Groupe sont valorisées sur base de leur valeur d'actif net augmentée de la variation des écarts d'acquisition initiaux, le cas échéant diminuées d'une éventuelle correction de valeur.

1.c.9 Actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « Portefeuille évalué en juste valeur sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

1.c.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit net bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

1.c.12 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir, les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

États financiers consolidés

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont

États financiers consolidés

analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés

États financiers consolidés

séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

États financiers consolidés

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée

des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays

États financiers consolidés

d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des comptes consolidés du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des comptes consolidés pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les comptes consolidés.

Ainsi c'est en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux comptes consolidés ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;

- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

États financiers consolidés

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros

	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	422,2	(167,1)	255,1	275,6	(132,6)	143,0
Comptes et prêts / emprunts	422,2	(167,1)	255,1	275,6	(132,6)	143,0
Opérations interbancaires	272,0	(101,4)	170,6	389,3	(165,9)	223,4
Comptes et prêts / emprunts	272,0	(91,3)	180,7	389,1	(160,4)	228,7
Opérations de pensions	0,0	(10,1)	(10,1)	0,2	(5,5)	(5,3)
Emprunts émis par le Groupe	-	(25,8)	(25,8)	-	(45,3)	(45,3)
Instruments de couverture de résultats futurs	6,5	(6,8)	(0,3)	1,5	(0,3)	1,2
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	11,9	(6,9)	5,0	0,9	(0,6)	0,3
Portefeuille de transactions	42,5	(15,8)	26,7	26,8	(18,1)	8,7
Titres à revenu fixe	29,7	-	29,7	16,7	-	16,7
Opérations de pensions	3,2	0,0	3,2	-	-	-
Prêts / emprunts	9,6	(3,6)	6,0	10,1	(13,4)	(3,3)
Dettes représentées par un titre	-	(12,2)	(12,2)	-	(4,7)	(4,7)
Actifs disponibles à la vente	132,3	-	132,3	179,8	-	179,8
Actifs détenus jusqu'à échéance	59,9	-	59,9	68,8	-	68,8
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	947,3	(323,8)	623,5	942,7	(362,8)	579,9

États financiers consolidés

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Opérations de crédits clientèle / Etablissements de Crédits	14,6	21,7
Moyens de paiement et tenue de comptes	37,3	27,0
Opérations sur titres et dérivés	9,1	3,2
Opérations change et arbitrage	0,7	0,6
Titres, fond invest & OPCVM	81,4	84,9
Opérations sur titres pour compte de la clientèle	48,1	53,7
Activité de conseil	5,4	15,4
Activité d'assurance	16,2	13,4
Autres	(10,1)	(18,6)
Total des commissions de la période	202,7	201,3

2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments

financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Portefeuille de transaction	(61,6)	26,9
Instruments de dette	(50,9)	(15,1)
Instruments de capital	(15,9)	39,9
Autres instruments financiers dérivés	5,5	2,1
Opérations de pension	(0,3)	-
Instruments évalués en juste valeur sur option	43,1	(64,5)
Incidence de la comptabilité de couverture	(5,7)	0,6
Instruments financiers de couverture de valeur	33,1	12,5
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(38,8)	(11,9)
Réévaluation des positions de change ⁽¹⁾	8,7	45,0
TOTAL	(15,5)	8,0

⁽¹⁾ Ce résultat de change est couvert par le résultat de change dégagé sur des positions bilantaires non évaluées en juste valeur par résultat.

Dans le cadre des couvertures de valeur, le profit net de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 33,1 millions d'euros (12,5 millions d'euros en 2010) et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 38,8 millions d'euros (11,9 millions d'euros en 2010).

La ligne « Instruments évalués en juste valeur sur option » comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour un montant de 35,9 millions d'euros (-2,0 millions d'euros en 2010).

États financiers consolidés

2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(21,8)	-
Plus ou moins values de cession	(21,8)	-
Actions et autres titres à revenu variable	5,0	4,4
Produits de dividendes	6,0	16,6
Charges de dépréciation	(1,0)	(12,8)
Plus ou moins values de cession	-	0,6
Total	(16,8)	4,4

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

En 2011, le Groupe a réduit son exposition aux dettes souveraines espagnole, italienne et belge via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour un nominal total de 1.015 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces ventes ont été partiellement compensées par des cessions de titres étatiques ou para-étatiques d'autres États (Autriche, Allemagne, France).

L'impact net de ces cessions s'établit à -10,1 millions d'euros. Le Groupe a encore enregistré une perte de 5,7 millions d'euros sur la cession stratégique d'une obligation en vue de soutenir les résultats d'intérêts futurs.

En 2010, la charge de dépréciation relative aux titres à revenu variable concerne essentiellement la participation détenue par le Groupe dans BIP Investment Partners qui a fait l'objet d'une dépréciation de 11,8 millions d'euros.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	3,1	(1,2)	1,9	3,0	(1,1)	1,9
Produits nets des immobilisations en location simple	0,0	-	0,0	0,5	-	0,5
Autres produits et charges	2,0	(4,8)	(2,8)	3,3	(1,7)	1,6
Total	5,1	(6,0)	(0,9)	6,8	(2,8)	4,0

États financiers consolidés

2.f CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais de personnel sont détaillés dans la note 7.a.

En 2011, les charges générales d'exploitation reprennent des coûts de restructuration (35,6 millions d'euros contre 64,4 millions d'euros en 2010) occasionnés dans le cadre de l'implémentation du plan industriel défini en

novembre 2009 précédant la fusion des deux banques BGL BNP Paribas et BNP Paribas Luxembourg.

Pour mémoire 2010 tenait compte d'une provision exceptionnelle de restructuration de 37 millions d'euros.

2.g COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(158,0)	(50,0)
Récupérations sur créances amorties	2,8	16,0
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(2,1)	(0,4)
Total du coût du risque de la période	(157,3)	(34,4)

Au 31 décembre 2011, les dotations nettes aux dépréciations comprennent un montant de 113,8 millions d'euros relatif à la dépréciation à hauteur de 75 % de l'exposition à la dette souveraine grecque reprise dans les actifs détenus jusqu'à l'échéance (cf note 4.k).

Au 31 décembre 2010, les récupérations sur créances amorties concernent principalement le remboursement et l'estimation des remboursements futurs de l'AGDL (Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg).

États financiers consolidés

(SUITE)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(0,9)	-
Prêts et créances sur la clientèle	(55,3)	(26,5)
Actifs financiers disponibles à la vente	(1,9)	10,8
Instruments financiers des activités de marché	(0,3)	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(113,8)	-
Autres actifs	4,4	15,2
Engagements par signature et divers	10,5	(33,9)
Total du coût du risque de la période	(157,3)	(34,4)

Au 31 décembre 2010, le poste Engagements par signature comprend une provision pour indemnisation de Royal Park Investments à hauteur de 10,8 millions d'euros, suite à la révision du prix de cession de certaines positions titres transférées vers ce SPV dédié au cours de l'exercice 2009.

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation des dépréciations constituées

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Total des dépréciations constituées en début de période	256,5	1 025,1
Activités abandonnées	-	(828,1)
Total des dépréciations constituées pour activités poursuivies en début de période	256,5	197,0
Dotations nettes aux dépréciations	158,0	50,0
Utilisation des dépréciations	(31,5)	(21,8)
Entrées de périmètre	-	22,7
Variation des parités monétaires et divers	3,5	8,6
Total des dépréciations constituées en fin de période	386,5	256,5

États financiers consolidés

(SUITE)

Dépréciations constituées par nature d'actifs		
<i>En millions d'euros</i>		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5f)	1,0	4,7
Prêts et créances sur la clientèle (note 5g)	249,9	202,0
Instruments financiers des activités de marché	0,3	-
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	1,8	1,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	113,8	-
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	366,8	208,6
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature	19,7	47,9
Total des provisions inscrites au passif	19,7	47,9
Total des dépréciations et provisions constituées	386,5	256,5

2.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun au Luxembourg	(93,8)	(94,7)
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	19,5	44,6
Résultats sur placements exonérés d'impôt	2,9	14,0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	25,7	(0,9)
Provision déductible sur entreprises liées	-	4,4
Précédentes pertes non reconnues sur impôts et différences temporelles	(1,2)	(6,1)
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(0,3)	(0,3)
Autres effets	8,0	(4,0)
Charge d'impôt sur les bénéfices	(39,2)	(43,0)
<i>dont : Charge des impôts courants de l'exercice</i>	<i>(41,1)</i>	<i>(68,1)</i>
<i>Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.j)</i>	<i>1,9</i>	<i>25,1</i>

Au 1^{er} janvier 2011, ainsi qu'au 1^{er} janvier 2012, le taux d'imposition de droit commun au Luxembourg est de 29,1 %.

États financiers consolidés

2.i RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Gains sur activités abandonnées	14,6	39,6
Pertes sur activités abandonnées	-	(76,3)
Résultat avant impôt	14,6	(36,7)
Impôts liés aux activités abandonnées	-	35,1
Résultat net des activités abandonnées	14,6	(1,6)

En 2011, le résultat net des activités abandonnées inclut 14,6 millions d'euros de résultat de cession, dont 14,2 millions d'euros relatifs à une cession de l'exercice antérieur.

Au 31 décembre 2011, la reclassification des résultats sur activités abandonnées selon l'application de la norme IFRS 5 concerne les résultats de l'entité Alsabail jusqu'à la cession en avril 2011.

En 2010, le résultat net des activités abandonnées inclut 44,2 millions d'euros de résultat de cession.

2.j QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En 2011, ce résultat net est composé principalement de la contribution des activités de leasing pour 84,1 millions d'euros et des compagnies d'assurances à Luxembourg (Fortis Luxembourg Vie/Cardif Lux Vie) pour 3,4 millions d'euros.

En 2010, le résultat de mise en équivalence résultait d'une contribution négative de Loft Beck (anciennement Post-bank Ireland pour -5,5 millions d'euros) et des activités de leasing (-2,9 millions d'euros) partiellement compensé par une contribution positive de Fortis Luxembourg Vie (+6,1 millions d'euros).

2.k GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En 2011, les résultats sont principalement issus de l'opération de restructuration des entités Fortis Luxembourg Vie et de Cardif Lux International pour 6,2 millions d'euros, des cessions de Fastnet Belgique et Fastnet Netherlands (respectivement pour 1,1 et 2,9 millions d'euros) et d'un acompte sur dividende de liquidation de 2,8 millions

d'euros en provenance de Loft Beck (anciennement Post-bank Ireland).

En 2010, les résultats étaient principalement liés à la cession d'une participation au niveau de Plagefin (pour 7,9 millions d'euros).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grands corporates internationaux.
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Wealth Management et Personal Investors qui proposent leurs services de gestion de patrimoine à une clientèle privée nationale et internationale ;

Le domaine **Autres** comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM) liés à la gestion des fonds propres ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et qui ne peuvent être alloués à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés

du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la Banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales du Groupe.

États financiers consolidés

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros

	Exercice 2011				
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	325,9	74,3	204,2	188,6	793,0
Charges générales d'exploitation	(202,1)	(35,0)	(137,9)	(42,7)	(417,7)
Coût du risque ⁽¹⁾	(29,0)	(1,2)	(3,7)	(123,4)	(157,3)
Résultat d'exploitation	94,8	38,1	62,6	22,5	218,0
Éléments hors exploitation	84,5	-	-	19,9	104,4
Résultat avant impôt	179,3	38,1	62,6	42,4	322,4

⁽¹⁾ Le montant de -123,4 millions d'euros est dû principalement à la dépréciation exceptionnelle de la dette souveraine grecque (cf note 4.k).

En millions d'euros

	Exercice 2010				
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	324,8	143,5	192,3	137,0	797,6
Charges générales d'exploitation	(190,8)	(46,6)	(125,4)	(70,1)	(432,9)
Coût du risque	(37,4)	14,3	10,7	(22,0)	(34,4)
Résultat d'exploitation	96,6	111,2	77,6	44,9	330,3
Éléments hors exploitation	(3,3)	(0,4)	6,8	(5,5)	(2,4)
Résultat avant impôt	93,3	110,8	84,4	39,4	327,9

États financiers consolidés

Actifs et passifs par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

En millions d'euros

	31 décembre 2011					
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Éliminations	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales, CCP	0,8	783,1	-	-	-	783,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat	3,6	1 000,2	33,5	390,6	(6,9)	1 421,0
Instruments financiers dérivés de couverture	-	5,6	-	46,1	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	14,6	974,6	5,2	2 435,0	-	3 429,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	149,1	5 626,2	10,8	6 066,2	(660,0)	11 192,3
Prêts et créances sur la clientèle	7 687,0	1 252,0	697,9	4 144,4	(18,0)	13 763,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	737,2	-	737,2
Actifs d'impôts courants et différés	2,3	0,5	-	25,4	-	28,2
Comptes de régularisation et actifs divers	65,2	353,3	37,1	74,3	(251,0)	278,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	780,6	-	54,7	-	-	835,3
Immuebles de placement	-	-	14,7	4,7	-	19,4
Immobilisations corporelles	1,0	0,1	39,9	233,4	-	274,4
Immobilisations incorporelles	0,3	-	-	3,7	-	4,0
Placement interne	3 697,2	-	6 228,7	-	(9 925,9)	-
Total actif	12 401,7	9 995,6	7 122,5	14 161,0	(10 861,8)	32 819,0
DETTES						
Banques centrales, CCP	-	18,7	-	-	-	18,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat	1,7	942,0	26,4	1 359,2	(6,9)	2 322,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	55,7	-	32,9	-	88,6
Dettes envers les établissements de crédit	682,6	2 593,5	40,9	729,4	(643,7)	3 402,7
Dettes envers la clientèle	11 686,5	1 213,3	6 396,3	116,6	(34,1)	19 378,6
Dettes représentées par un titre	-	543,7	600,7	432,9	-	1 577,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	35,4	-	35,4
Passifs d'impôts courants et différés	2,0	0,1	4,5	129,3	-	135,9
Comptes de régularisation et passifs divers	4,1	391,8	12,0	95,2	(251,2)	251,9
Provisions pour risques et charges	24,8	-	41,7	32,4	-	98,9
Financement interne	-	4 236,8	-	5 689,1	(9 925,9)	-
Total dettes	12 401,7	9 995,6	7 122,5	8 652,4	(10 861,8)	27 310,4

États financiers consolidés

En millions d'euros

En millions d'euros	31 décembre 2010					
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Éliminations	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales, CCP	-	345,2	-	-	-	345,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat	6,5	2 467,1	25,1	156,4	(1,0)	2 654,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	5,0	-	2,1	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	11,1	1 848,7	6,3	3 625,1	-	5 491,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	168,9	7 966,6	0,7	4 818,3	(886,0)	12 068,5
Prêts et créances sur la clientèle	7 640,1	1 501,5	919,4	4 501,8	(287,0)	14 275,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	37,4	-	1 624,8	-	1 662,2
Actifs d'impôts courants et différés	1,9	25,5	-	-	-	27,4
Comptes de régularisation et actifs divers	27,6	505,3	54,1	32,8	(242,8)	377,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	782,0	98,5	51,6	0,3	-	932,4
Immeubles de placement	-	-	14,9	3,2	-	18,1
Immobilisations corporelles	0,1	-	37,0	247,4	-	284,5
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	3,9	-	4,0
Actifs non courants destinés à être cédés	5,1	-	342,0	-	-	347,1
Placement interne	4 086,7	-	5 843,6	-	(9 930,3)	-
Total actif	12 730,1	14 800,8	7 294,7	15 016,1	(11 347,1)	38 494,6
DETTES						
Banques centrales, CCP	-	10,6	-	-	-	10,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	2,5	2 299,5	27,0	472,7	(1,0)	2 800,7
Instruments financiers dérivés de couverture	-	73,5	-	7,1	-	80,6
Dettes envers les établissements de crédit	699,4	6 800,7	76,8	6,9	(981,7)	6 602,1
Dettes envers la clientèle	11 991,1	1 687,2	6 217,2	220,1	(183,3)	19 932,3
Dettes représentées par un titre	-	1 774,4	567,4	75,1	(0,6)	2 416,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	0,7	-	0,7
Passifs d'impôts courants et différés	0,7	1,3	5,0	180,4	-	187,4
Comptes de régularisation et passifs divers	2,4	483,4	6,0	89,5	(250,2)	331,1
Provisions pour risques et charges	34,0	15,4	58,6	27,8	-	135,8
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	-	-	336,7	-	-	336,7
Financement interne	-	1 654,8	-	8 275,5	(9 930,3)	-
Total dettes	12 730,1	14 800,8	7 294,7	9 355,8	(11 347,1)	32 834,3

4. GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, le Groupe choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II.

Les mesures de risques produites par le Groupe relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par la CSSF au titre du Pilier 1. Le périmètre couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure et la gestion sont conduites de la manière la plus homogène possible.

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe. La responsabilité première de la gestion des risques appartient aux lignes métiers. Au titre de sa fonction de contrôle permanent de deuxième niveau, Group Risk Management (GRM), entité indépendante des Pôles et métiers et rapportant directement au Comité de Direction, exerce une responsabilité de contrôle, de mesure et d'alerte en matière de risques de crédit, de contrepartie, de marché et de liquidité. Par ailleurs, les fonctions Coordination du Contrôle permanent (2OPC) et Conformité suivent le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de leurs missions de contrôle permanent.

GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par le Groupe sont compatibles avec ses politiques de risque. GRM, 2OPC et Conformité exercent un

contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité du Contrôle interne et des Risques du Conseil d'Administration du Groupe ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. 2OPC et Conformité informent le même Comité des sujets inhérents à leur mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à toutes les étapes de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des politiques de risque, à analyser le portefeuille de crédits avec une vision prospective, à approuver les décisions individuelles de crédit les plus importantes, à établir et surveiller les limites applicables au risque de contrepartie et de marché, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des indicateurs de risque pour le Comité de Direction. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du métier promoteur et de l'ensemble des fonctions concernées (Affaires Fiscales, Affaires Juridiques, Finances, Conformité), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. 2OPC et Conformité interviennent de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. 2OPC et Conformité jouent un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

États financiers consolidés

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par le Groupe. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où le capital du Groupe ne constitue pas une protection. Il s'agit des risques de réputation et stratégique.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances du Groupe, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où le Groupe est exposé au défaut potentiel de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail telles que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les

États financiers consolidés

attaques terroristes, etc. sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que le Groupe traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par le Groupe.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

4.c FACTEURS DE RISQUE

Risques propres au Groupe et liés au secteur bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

États financiers consolidés

Les métiers du Groupe sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique. Le Groupe a été confronté et pourrait être confronté à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique. De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une aggravation de la crise de la dette souveraine, le Groupe pourrait être contraint de constater des provisions supplémentaires sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes supplémentaires à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle aggravation pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières du Groupe, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, ainsi que la liquidité du Groupe et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter sensiblement le Groupe ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Ces nouvelles mesures ont pour objet d'éviter une récurrence de la crise financière mais ont pour effet d'entraîner une mutation significative de l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité, la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités (en particulier les opérations pour compte propre et potentiellement les activités de banque d'investissement de manière plus générale), des limitations visant certains types de produits financiers tels que des produits dérivés, le renforcement des pouvoirs des autorités réglementaires et la création de nouvelles autorités.

Certaines mesures qui ont d'ores et déjà été adoptées et s'appliqueront au Groupe telles que le dispositif prudentiel Bâle 3 et la Directive sur les fonds propres réglementaires « CRD 4 », les exigences en matière de ratios prudentiels annoncées par l'Autorité bancaire européenne et la désignation du Groupe BNP Paribas comme une institution financière d'importance systémique par le Comité de Stabilité Financière auront pour effet l'augmentation des exigences en matière de ratios de solvabilité et de liquidité applicables au Groupe et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité d'endettement.

Le Groupe BNP Paribas a annoncé certaines mesures de réduction de bilan visant à se conformer à ces exigences ; néanmoins, afin de se conformer à de nouvelles réglementations de ce type qui pourraient être adoptées à l'avenir, le Groupe pourrait être amené à prendre certaines mesures visant à renforcer son capital réglementaire, en particulier de nouvelles réductions de bilan, qui pourraient peser sur sa rentabilité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

L'accès au financement du Groupe et les conditions de ce financement pourraient être affectés de manière significative en cas d'aggravation de la crise de la dette souveraine, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation ou d'autres facteurs.

États financiers consolidés

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à persister à long terme ou à s'aggraver à la suite d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou au Groupe en particulier (telles que des dégradations de notation), l'effet sur le secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier, pourrait être significativement défavorable.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, le Groupe peut prendre des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la crise financière de 2008/2009 ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que le Groupe ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou

excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers du Groupe, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné.

États financiers consolidés

Cette situation exposerait le Groupe à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité du Groupe.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés

pourraient peser de manière significative sur les résultats du Groupe.

Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des colla-

États financiers consolidés

borateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance).

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités.

Le Groupe est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait le Groupe à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte.

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture.

En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

Le Groupe pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du business development et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques.

Bien que le Groupe procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Le Groupe peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où il n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Les principaux pôles d'activité du Groupe sont tous

États financiers consolidés

confrontés à une vive concurrence. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si le Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

4.d SYNTHÈSE DES RISQUES

Synthèse des risques répartis par classe d'exposition bâloise

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les risques répartis par classe d'exposition bâloise. Ces risques servent de référence au calcul du ratio de solvabilité du Groupe dans le cadre des rapports réglementaires remis à la CSSF (pilier 1 de Bâle II).

États financiers consolidés

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	10 697,8	855,9	12 597,2	1 007,9
Risque de crédit - IRBA	8 338,3	667,1	10 395,1	831,6
Administrations centrales et banques centrales	573,0	45,8	414,7	33,2
Entreprises	4 503,3	360,3	4 714,9	377,2
Établissements ⁽¹⁾	1 587,3	127,0	3 658,3	292,7
Clientèle de détail	1 476,3	118,1	1 478,4	118,2
Expositions garanties par une sûreté immobilière	665,0	53,2	546,7	43,7
Autres expositions	811,3	64,9	931,7	74,5
Expositions titrisées	198,4	15,9	128,8	10,3
Actifs autres que des obligations de crédit	-	-	-	-
Risque crédit - Approche standard	2 359,5	188,8	2 202,1	176,3
Administrations centrales et banques centrales	6,4	0,5	7,1	0,6
Entreprises	1 181,5	94,5	1 469,5	117,6
Établissements ⁽¹⁾	811,1	64,9	354,5	28,4
Clientèle de détail	4,5	0,4	9,5	0,8
Expositions garanties par une sûreté immobilière	2,5	0,2	0,1	-
Autres expositions	2,0	0,2	9,4	0,8
Actifs autres que des obligations de crédit	356,0	28,5	361,5	28,9
Risque sur expositions sous forme d'actions	1 285,3	102,8	1 681,5	134,5
Modèle interne	-	-	-	-
Méthode de pondération simple	1 240,4	99,2	1 612,2	129,0
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	-	-	-	-
Actions cotées	1,5	0,1	10,2	0,8
Autres expositions sur actions	1 238,9	99,1	1 602,0	128,2
Approche standard (« grandfathering »)	44,9	3,6	69,3	5,5
Risque de marché	4,4	0,4	28,0	2,2
Modèle interne	-	-	-	-
Approche standard	4,4	0,4	28,0	2,2
Risque opérationnel	1 577,3	126,2	1 404,2	112,4
Approches par mesure avancée (AMA)	1 527,7	122,2	1 355,2	108,4
Approche standard	14,4	1,2	7,0	0,6
Approche Indicateur de base (BIA)	35,2	2,8	42,0	3,4
Total des risques avant application des dispositions transitoires	13 564,8	1 085,3	15 710,9	1 257,0
Dispositions transitoires (Floor Bâle I)	676,1	54,1	3 427,9	274,2
Total des risques après application des dispositions transitoires	14 240,9	1 139,4	19 138,8	1 531,2

⁽¹⁾ La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

États financiers consolidés

4.e RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition relative à l'ensemble des actifs financiers et des éléments de hors bilan présentant un risque de crédit ou de contrepartie, après prise en compte des garanties et des sûretés obtenues et application des facteurs de conversion.

Exposition relative aux risques de crédit et de contrepartie par classe d'exposition bâloise, hors risque lié aux positions de titrisation et risque sur actions

En millions d'euros

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	4 285,2	32,4	4 317,6	6 169,5	115,7	6 285,2
Entreprises	10 242,9	1 167,4	11 410,3	11 592,8	1 720,0	13 312,8
Établissements ⁽¹⁾	12 425,1	1 065,0	13 490,1	27 112,6	344,7	27 457,3
Clientèle de détail	5 531,1	6,1	5 537,2	5 527,8	12,7	5 540,5
Autres actifs risqués ⁽²⁾	-	36,3	36,3	-	361,5	361,5
Total des expositions	32 484,3	2 307,2	34 791,5	50 402,7	2 554,6	52 957,3

IRBA : approche avancée fondée sur les notations internes

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par la partie VII, chapitre 3, point 110 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée relative aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit.

⁽¹⁾ La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

⁽²⁾ Les autres actifs risqués recouvrent les immobilisations corporelles et les comptes de régularisation.

L'évolution des expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise, entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, résulte principalement de la vente d'obligations étatiques et de la diminution des prêts interbancaires avec le Groupe BNP Paribas.

États financiers consolidés

Exposition relative au risque lié aux positions de titrisation

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises
Originateur	-	-	-	-
Arrangeur	-	-	-	-
Investisseur	-	412,7	-	587,2
Total des expositions	-	412,7	-	587,2

La diminution continue de l'exposition liée aux positions de titrisation (décision prise en 2009 de ne plus investir dans cette activité), entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, ne se matérialise pas dans la vue « risques⁽¹⁾ ». En effet la dégradation de plusieurs positions a entraîné une hausse des actifs à risque pondérés.

⁽¹⁾ L'exposition est passée de 587,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 412,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 alors que l'exigence en fonds propres est passée de 10,3 à 15,9 millions d'euros.

Exposition relative au risque sur actions ⁽²⁾

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Approche standard (« grandfathering »)	36,3	64,7
Méthode de pondération simple	335,4	436,5
Actions cotées	0,5	3,5
Autres expositions sur actions	334,9	433,0
Total	371,7	501,2

L'évolution de l'exposition relative au risque sur actions, entre les 31 décembre 2010 et 2011, est le résultat de la vente d'une participation et de l'harmonisation des périmètres de consolidation comptable et prudentiel entre BGL BNP Paribas et le Groupe BNP Paribas.

⁽²⁾ Le terme « actions » doit être entendu au sens large, incluant également les fonds d'investissement et les capitaux non encore versés sur ce type d'instruments.

États financiers consolidés

4.e.1 Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit du Groupe doit s'inscrire dans le cadre des politiques générales de crédit définie par le Groupe BNP Paribas ainsi que les politiques et normes définies par le Conseil d'administration et le Comité de direction de BGL BNP Paribas, dont le rôle est de définir la stratégie et les principales politiques de risque. Parmi les principes directeurs figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette orientation générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations attribuées aux lignes métiers qui implique de recueillir également l'avis conforme de GRM selon les critères définis et précisés dans les délégations de pouvoirs et procédures de crédit. L'avis est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de Crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Les propositions de crédit doivent respecter les principes des politiques de crédit, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

Le Comité Central des Crédits est le comité local de crédit de niveau le plus élevé qui décide en dernière instance des risques de crédit et de contrepartie enregistrés dans les livres du Groupe.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting du risque de crédit et de contrepartie s'applique à l'ensemble du Groupe. La production fréquente de rapports de surveillance facilite l'identification précoce des dégradations de situation. Les dossiers individuels placés sous surveillance ou considérés comme douteux sont examinés trimestriellement lors de comités spécifiques.

Les procédures de dépréciation

Les encours considérés comme douteux font l'objet d'un examen périodique contradictoire associant les lignes métiers et GRM, visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il convient de leur appliquer, en conformité avec les règles comptables en vigueur. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement, en tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée sur la base de simulations des pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut. Les simulations s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation interne.

Le dispositif de notation

Suite à l'accord formel obtenu du collège des régulateurs en mars 2008, le Groupe utilise l'approche des notations internes avancée du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires. Ainsi, chaque opération et chaque tiers se voient attribuer les paramètres de risque prévus par la réglementation Bâle II selon des modèles internes. Les paramètres de risque se composent de la probabilité de défaut à horizon d'un an de la contrepartie (PD, Probability of Default), du taux de perte en cas de défaut (LGD, Loss Given Default) et de la valeur exposée au risque (EAD, Exposure at Default).

États financiers consolidés

Pour les contreparties assujetties à une notation individuelle, l'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients qui ne sont pas en défaut qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour les clients en défaut, identifiés selon les critères réglementaires. Cette échelle interne établit aussi une correspondance indicative avec les échelles des principales agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. Compte tenu des spécificités de chacune des méthodologies d'évaluation du risque de crédit, l'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation.

Les notes internes doivent être revues sur base annuelle et les probabilités de défaut associées reposent essentiellement sur des modèles statistiques.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques est mise en œuvre pour les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises (population « clientèle de détail » au sens de Bâle II). GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif d'estimation des probabilités de défaut, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée sur base de méthodes statistiques. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait le Groupe en cas de défaut de la contrepartie au terme du processus de recouvrement. Les estimations du paramètre LGD sont calibrées sous l'hypothèse d'une conjoncture économique dégradée (« downturn LGD »), conformément aux dispositions de la réglementation.

La perte en cas de défaut est évaluée, pour chaque opération, en prenant en compte les garanties reçues couvrant

les transactions. Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

Le Groupe utilise des modèles internes de détermination de la valeur exposée au risque concernant les éléments de hors-bilan (CCF, Credit Conversion Factor) lorsque la réglementation le permet, c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %. Ce paramètre est affecté automatiquement aux expositions en fonction de la nature de la transaction.

Chacun des trois paramètres applicables au risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérifications a posteriori (« backtesting ») et, en fonction des informations disponibles, de comparaisons avec des références externes (« benchmarking ») destinées à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité du Groupe. Le backtesting consiste à comparer la valeur des paramètres estimés à la valeur des observations. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut effectivement constaté, année par année. Une analyse par modèle de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est également vérifiée.

En ce qui concerne le taux de perte en cas de défaut, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement.

États financiers consolidés

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, en comparant les utilisations de crédit constatées aux montants estimés par les modèles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation du Groupe. L'analyse des résultats de ces études contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne du Groupe, conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont notamment utilisés pour déterminer les niveaux de pouvoirs en matière de décisions individuelles de crédit, pour déterminer les provisions de portefeuille et pour les rapports internes et externes de surveillance des risques.

Les techniques de réduction des risques : garanties et sûretés

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II pour l'approche notations internes avancée. Leur effet est en particulier évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories: les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Les sûretés réelles constituées au profit du Groupe garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte,

sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de « perte en cas de défaut » (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur ;
- le nantissement doit être documenté ;
- le Groupe doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- le Groupe doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la

États financiers consolidés

valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps. Enfin, les procédures du Groupe prévoient une revalorisation des garanties réelles au moins annuelle.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique du Groupe. La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que

le montant total des risques encourus sur une contrepartie ne dépasse ni les 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe, ni sa capacité bénéficiaire récurrente.

À la demande de BGL BNP Paribas, la CSSF a confirmé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe BNP Paribas dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée.

Diversification sectorielle

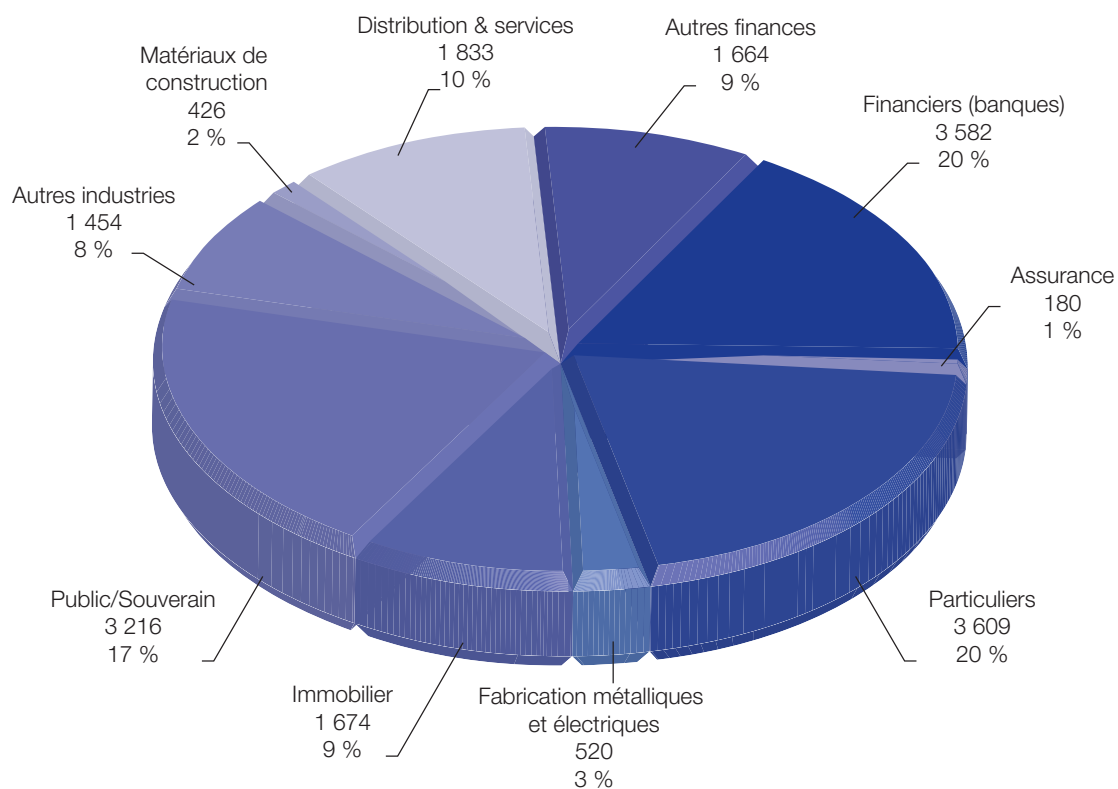
La répartition des risques par secteur économique fait l'objet d'un suivi régulier.

États financiers consolidés

Répartition du portefeuille de risque de crédit par catégories réglementaires d'expositions et par secteurs d'activité de la clientèle Entreprises, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

Les autres entités du périmètre de consolidation du Groupe n'ont pas d'influence notable sur cette diversification.

En millions d'euros



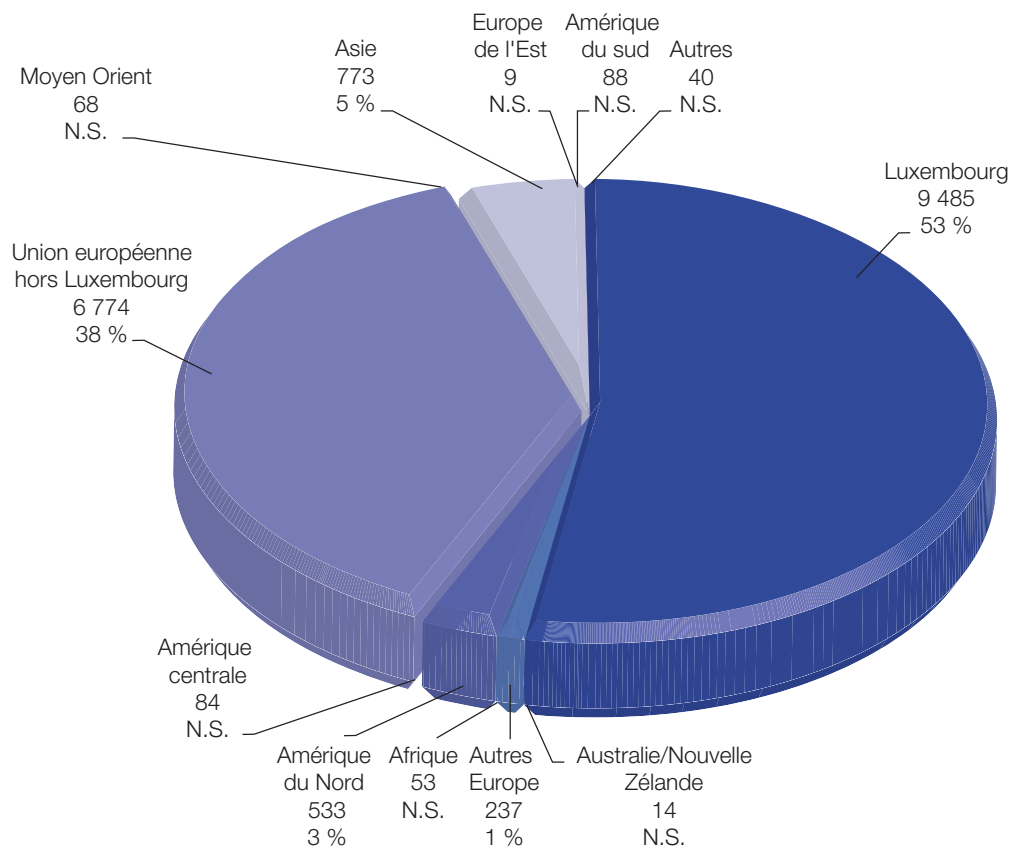
Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs immatriculés ou opérant à titre principal dans le pays considéré. Il se distingue du risque « souverain » attaché aux expositions sur les États, les administrations publiques et leurs démembrements ; il traduit l'exposition du Groupe à un environnement économique, politique et juridique donné, qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2011 en fonction des pays d'immatriculation des maison-mères, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

Les autres entités du périmètre de consolidation du Groupe n'ont pas d'influence notable sur cette diversification.

En millions d'euros



Le Groupe s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

États financiers consolidés

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Dispositif applicable aux contreparties de type Administrations centrales et banques centrales, Entreprises et Établissements

Pour chacun de ces portefeuilles réglementaires, la détermination des paramètres de risque selon l'approche notations internes avancée suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM, qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques du Groupe. Cette méthodologie est appliquée au moyen d'outils statistiques d'aide à la décision afin d'en garantir une application homogène.

Pour la détermination des notes de contrepartie, le jugement expert complète les évaluations issues des modèles statistiques, dans le cadre des politiques de notation applicables. Les notes de contrepartie sont validées par les Comités de Crédit compétents.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée et respecte les exigences réglementaires.

Dispositif propre à la clientèle de détail

Pour l'ensemble des activités liées à la clientèle de détail qui est caractérisée par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit, le Groupe applique une approche par « classes homogènes de risque ». Cette approche respecte notamment les exigences suivantes :

- l'utilisation de modèles discriminants et interprétables ;
- la quantification des paramètres de risque sur la base d'un historique d'observations d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif ;
- la documentation et l'auditabilité des modèles.

Les méthodologies de construction et de suivi des paramètres de risque permettent d'affecter mensuellement, à partir des informations les plus récentes, les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance et en termes de perte en cas de défaut. L'estimation de la valeur exposée au risque, dérivant du paramètre CCF, est fonction du type de transaction.

États financiers consolidés

Encours avec impayés - Garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente sur le périmètre comptable la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par durées d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

En millions d'euros

	31 décembre 2011							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	0,4	0,4	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	37,5	37,5	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,0	6,0	-	-	20,8	26,8	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	292,1	288,7	3,4	-	326,2	618,3	119,1	242,2
Encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	298,1	294,7	3,4	-	384,9	683,0	119,1	242,2
Engagements de financements donnés	-	-	-	-	5,1	5,1	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	15,3	15,3	-	6,8
Engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	20,4	20,4	-	6,8
Total	298,1	294,7	3,4	-	405,3	703,4	119,1	249,0

États financiers consolidés

En millions d'euros

	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	31 décembre 2010	
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours			Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	7,6	7,6	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3,6	3,6	-	-	-	3,6	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	278,4	273,4	5,0	-	286,6	565,0	209,6	142,7
Encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	282,0	277,0	5,0	-	294,2	576,2	209,6	142,7
Engagements de financements donnés					4,0	4,0	-	-
Engagements de garantie financière donnés					11,6	11,6	-	-
Engagements douteux hors-bilan nets des provisions					15,6	15,6	-	-
Total	282,0	277,0	5,0	-	309,8	591,8	209,6	142,7

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

4.e.2 Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent le Groupe au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels généraux (accords de compensation et de collatéral).

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par le Groupe qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par le Groupe est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

Le Groupe a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre le Groupe et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par le Groupe, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie portant sur les dérivés est déterminée sur base de la méthode de l'évaluation au prix de marché (section 4.2.2. de la partie VII de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée). La valeur exposée au risque relative aux opérations de mise et prise en pension suit l'approche standard.

4.f RISQUE DE MARCHÉ

4.f.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non. Les paramètres se définissent comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies.
- Le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions.
- Le risque de « spread » de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.

États financiers consolidés

- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de « stress-testing » y sont également étudiées. Le comité se réunit au minimum deux fois par an.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver des nouvelles activités et transactions importantes, de revoir et approuver des modèles de valorisation des positions.

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés aux membres du Comité de direction en charge des activités concernées ainsi que du CRO du Groupe.

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), qui est l'application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi des positions en détail ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le « stress-testing ».

Processus de contrôle

Les principales zones d'intervention de GRM sont l'enregistrement des transactions et la détermination des réserves. Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle/Back-Office). Toutefois, les opérations les plus complexes sont contre-vérifiées par GRM. Une vérification complète des constituants de ces opérations est effectuée par GRM avant leur enregistrement dans les systèmes de Front-Office. GRM effectue par ailleurs des contrôles de second niveau de valorisation.

Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». D'un point de vue comptable elles sont enregistrées comme des réfections de résultats correspondant à des ajustements de juste valeur. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts. Les réserves couvrent notamment le risque de liquidité et les « spreads » de « bid/offer ».

Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et « stress-tests »), visant à capter l'ensemble des risques.

Le Groupe calcule ses exigences de fonds propres relatives au risque de marché selon l'approche standard. En gestion quotidienne, le modèle interne du Groupe est utilisé pour la mesure et le suivi de ce risque.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne du Groupe. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (les taux d'intérêt, les « spreads » de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Afin d'optimiser l'analyse qualitative des risques et leur prédictibilité en période de crise intense, le Groupe a également mis au point des « stress tests ». Ces « stress tests » permettent d'identifier et d'estimer les risques potentiels de crédit dans plusieurs scénarios ainsi que leur impact potentiel sur les fonds propres du Groupe. Les hypothèses, le contenu et la conclusion de ces analyses sont mis à jour chaque trimestre et transmis au Comité de direction et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener le Comité de direction à prendre des mesures.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

États financiers consolidés

4.f.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'une part et le risque de perte sur les participations en actions d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Le risque de marché est calculé selon la méthode standard.

Nature du risque

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Risque de prix attaché aux actions	5,9	7,8
Risque de prix attaché aux matières premières	-	0,2
Total de la valeur exposée au risque	5,9	8,0

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail et des Entreprises tout comme des opérations des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions au Luxembourg et à l'international. Ils sont également issus d'opérations des filiales de financement spécialisé, des opérations des métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par l'ALM et la Trésorerie au niveau local, qui font partie du métier ALM Trésorerie au niveau Groupe BNP Paribas.

L'ALM Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles. Pour BGL BNP Paribas, cette fonction est assurée par l'ALCO Luxembourg.

Risque de participations en actions

Dans le cadre des réglementations mises en place dans le contexte de Bâle II, les participations non consolidées et non déduites des fonds propres, achetées après la fin de l'année 2007, sont pondérées sur base d'une méthode de pondération simple. Les expositions en participations non consolidées achetées avant la fin 2007 sont pondérées suivant l'approche standard, sur base d'une disposition transitoire pour les expositions sous forme d'actions (« equity grandfathering clause »).

Risque de change

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe, en phase avec celle du Groupe BNP Paribas, est de couvrir la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises peut résulter notamment des titres de participations consolidées en monnaies étrangères. Lorsqu'un tel cas se présente, la politique du Groupe vise alors à obtenir des financements dans la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les financements sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux de BGL BNP Paribas

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que d'Investment Solutions dans les marchés domestiques du Luxembourg et à l'international, des filiales de financement spécialisé et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM et la Trésorerie du Groupe dans le cadre de portefeuilles qui comprennent les activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est géré par l'ALM et la Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier du Groupe sont transférées vers l'ALM ou la Trésorerie, au moyen d'attributions internes analytiques ou d'opérations de prêts / emprunts. L'ALM et la Trésorerie sont en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors des réunions du comité ALCO Luxembourg.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en

particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que d'Investment Solutions, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les comptes courants créditeurs ainsi que certains comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Des indicateurs de risque de taux d'intérêts, tels la sensibilité de portefeuilles d'intermédiation clientèle puis de réinvestissement de fonds propres par rapport à des changements appliqués aux courbes de taux d'intérêts, sont systématiquement présentés à l'ALCO Luxembourg et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire et des capitaux propres du Groupe

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe présentent une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

États financiers consolidés

En milliers d'euros

	31 décembre 2011				
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans
EUR	(21)	9	49	(328)	(750)
USD	(2)	7	(13)	(6)	(14)
Autres devises	(5)	-	2	10	7
Total	(28)	16	38	(324)	(757)

En milliers d'euros

	31 décembre 2010				
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans
EUR	(26)	(2)	(348)	(179)	(488)
USD	12	12	18	(21)	(106)
Autres devises	(7)	(1)	(11)	15	52
Total	(21)	9	(341)	(185)	(542)

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 1,1 million d'euros au 31 décembre 2011.

Couverture des risques de taux et de change

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Elles sont réalisées notamment au moyen de swaps, d'options et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, des instruments financiers dérivés sont utilisés en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie. Les relations de couverture qui sont établies suivant les normes IFRS, font l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert. Au-delà de ces couvertures reconnues en IFRS, le Groupe poursuit une politique de couverture économique

notamment pour le risque de change, puis pour la couverture des émissions structurées.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus du Groupe aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise.

États financiers consolidés

Sur l'année 2011, les réinvestissements de l'activité de la clientèle auront bénéficié de l'utilisation de dérivés de couverture, et financement à taux fixe d'entités au niveau intragroupe.

Le contexte de marché en 2011 a été marqué par la continuation de la crise financière en Europe. Sur les premiers six mois de l'année, la Banque Centrale Européenne a monté son taux de refinancement à court terme principal à deux reprises, vers un niveau de 1,5 %, afin de contrer des premiers signes d'inflation et de reprise. Elle a ensuite choisi de l'abaisser en novembre puis en décembre 2011 vers 1 %, en signe de soutien à l'économie et la zone euro alors que la crise de la dette souveraine en euro s'est amplifiée et que l'activité économique s'est ralentie. Les taux monétaires Euribor ont alors d'abord connu une envolée à la hausse, accompagnée d'écarts de rendement grandissants suivant les maturités, puis un recul partiel en fin d'année. Le taux Euribor à trois mois finit ainsi l'année 2011 vers 1,36 %, contre 1,01 % à la fin 2010. Les taux swap ont également évolué à la hausse sur les premiers six mois de 2011, pour finir cependant l'année en baisse.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM peuvent porter sur des investissements nets en devises. Une relation de couverture peut ainsi être mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des filiales consolidées. Il est à noter que le Groupe n'a pas de telle relation de couverture (via règles « Net Investment Hedge » suivant les normes IFRS) en place en fin 2011.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés (Micro Fair Value Hedge), soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe (Carved-out Macro Fair Value Hedge). Les instruments financiers dérivés contractés

permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe. Les couvertures de portefeuilles concernent pour l'année 2011 des passifs financiers, à savoir des ressources clientèle sous forme de dépôts à vue.

La désignation du montant couvert s'effectue via échéancement des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des comportements historiques de la clientèle.

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Au cours de l'exercice 2011, aucune relation de couverture (établie suivant les normes IFRS) n'a fait l'objet d'une déqualification. Sur l'année, la vente de certaines obligations micro-hedgées a conduit au débouclage de leurs swaps de couverture respectifs de micro fair value hedging. Il y a aussi lieu de noter que, dans le cadre de la gestion ALM, certains swaps de couverture de type « Carved-out Macro Fair Value Hedge » ont été débouclés sans que leur élément couvert, soit des dépôts en compte courant en euro, n'ait disparu.

États financiers consolidés

Utilisation de la juste valeur sur option

L'utilisation de la juste valeur sur option suivant les normes IFRS, appliquée à des portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers désignés, permet de faire jouer une compensation économique (en variation de valeur) entre ceux-ci et leurs dérivés de couverture économique, au niveau du compte de résultat consolidé du Groupe.

Les (EMTN) European Medium Term Notes émis par BGL BNP Paribas sont, dans une large mesure, classés et traités en juste valeur sur option. Ainsi, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en même temps et de même manière que celles de leurs dérivés de couverture économique, limitant ainsi la volatilité de ces dernières en résultat.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés à des actifs ou des passifs à taux révisable, qui sont désignés individuellement (approche Micro Cash Flow Hedge) ou collectivement (approche Macro Cash Flow Hedge). Le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

Le tableau suivant présente, sur le périmètre des opérations à moyen et long terme du Groupe, le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture en Cash Flow Hedge.

En millions d'euros

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	50,0	770,0	325,0	1 145,0	35,0	70,0	-	105,0

Au cours de l'année 2011, aucune relation de couverture en Cash Flow Hedge n'a été déqualifiée.

4.g RISQUE OPÉRATIONNEL ET CONTRÔLE INTERNE

4.g.1 Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par la Direction et l'ensemble des collaborateurs.

Les règles fondamentales

Le Contrôle interne du Groupe est fondé sur les règles suivantes :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord de la responsabilité des Opérationnels.

En effet, chaque Opérationnel, à son niveau, a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité. Les « Opérationnels » sont, de manière générale, tous les collaborateurs des métiers et fonctions, quels que soient leurs responsabilités et niveau hiérarchique. Ce devoir de contrôle est aussi un aspect essentiel de l'exercice des responsabilités de la Direction.

Le dispositif de Contrôle permanent doit donc être largement intégré dans l'organisation opérationnelle des métiers et fonctions. Il comprend au minimum un contrôle par l'Opérationnel des opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie, dans le cadre de sa responsabilité managériale.

- Le Contrôle interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités.

Ainsi, chaque collaborateur doit exercer non seulement un contrôle sur les activités placées sous sa responsabilité mais a aussi un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance.

- Le Contrôle Interne est exhaustif.

Il s'applique aux risques de toute nature et à tous les métiers et fonctions du Groupe, sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend à l'externalisation de prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont le Groupe assure la gestion opérationnelle, même si elles n'entrent pas dans le périmètre d'intégration globale ou proportionnelle.

- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches.

Cette séparation s'exerce entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle. Elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées, et par une distinction nette entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique.

- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un « deuxième regard ».

Les risques à maîtriser peuvent imposer une pluralité de contrôles, cumulatifs ou successifs, dont l'ampleur et le nombre sont proportionnels à leur intensité. Le cas échéant, ils comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par une ou plusieurs fonctions indépendantes de Contrôle permanent (GRM, la Compliance, la Coordination du Contrôle permanent (2OPC Luxembourg) et Finance font partie de ce deuxième niveau de contrôle).

Un contrôle exercé par une fonction indépendante de Contrôle permanent, qu'elle soit intégrée dans les entités opérationnelles ou distincte de celles-ci, peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur les opérations, transactions et activités, c'est-à-dire une évaluation contradictoire, et préalable, de celles-ci en terme de prise de risque de toute nature. Ce « deuxième regard » peut s'exercer tout au long d'une chaîne de contrôles réalisés par les opérationnels.

États financiers consolidés

Les métiers et fonctions de Contrôle permanent doivent fixer les modalités de résolution des différends qui pourraient intervenir entre elles dans le cadre de ce « deuxième regard ». Le principe applicable normalement est « l'escalade » des différends, c'est-à-dire leur remontée à un niveau plus élevé de l'organisation (de manière ultime, la Direction), afin qu'ils soient résolus ou arbitrés. La modalité de l'avis bloquant de la fonction indépendante de Contrôle permanent peut être retenue dans certains cas.

- Le Contrôle interne est traçable.

Le Contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. A ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des métiers et fonctions à Luxembourg vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe (Comité de direction, Conseil d'administration et ses comités) et du Groupe BNP Paribas (Pôles et Fonctions centrales, Direction générale, Conseil d'administration et ses comités) sont nécessairement traçables.

Les principes d'action

La maîtrise des risques implique la mise en œuvre des principes d'action suivants :

- l'identification des risques ;
- leur évaluation et leur mesure ;
- la mise en place effective de contrôles proportionnels aux risques à maîtriser ;
- leur pilotage : prise de risque calculé ou réduction du risque ;
- leur reporting ;
- la surveillance des risques, sous forme de suivi et de vérifications, de consolidations et de synthèses.

La contribution des fonctions de Contrôle permanent à la maîtrise des risques s'inscrit dans une indépendance de jugement et d'action.

L'organisation du contrôle interne

Le Contrôle interne, constitué du Contrôle permanent et du Contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires, repose sur plusieurs niveaux du contrôle et plusieurs acteurs.

Le « Contrôle permanent »

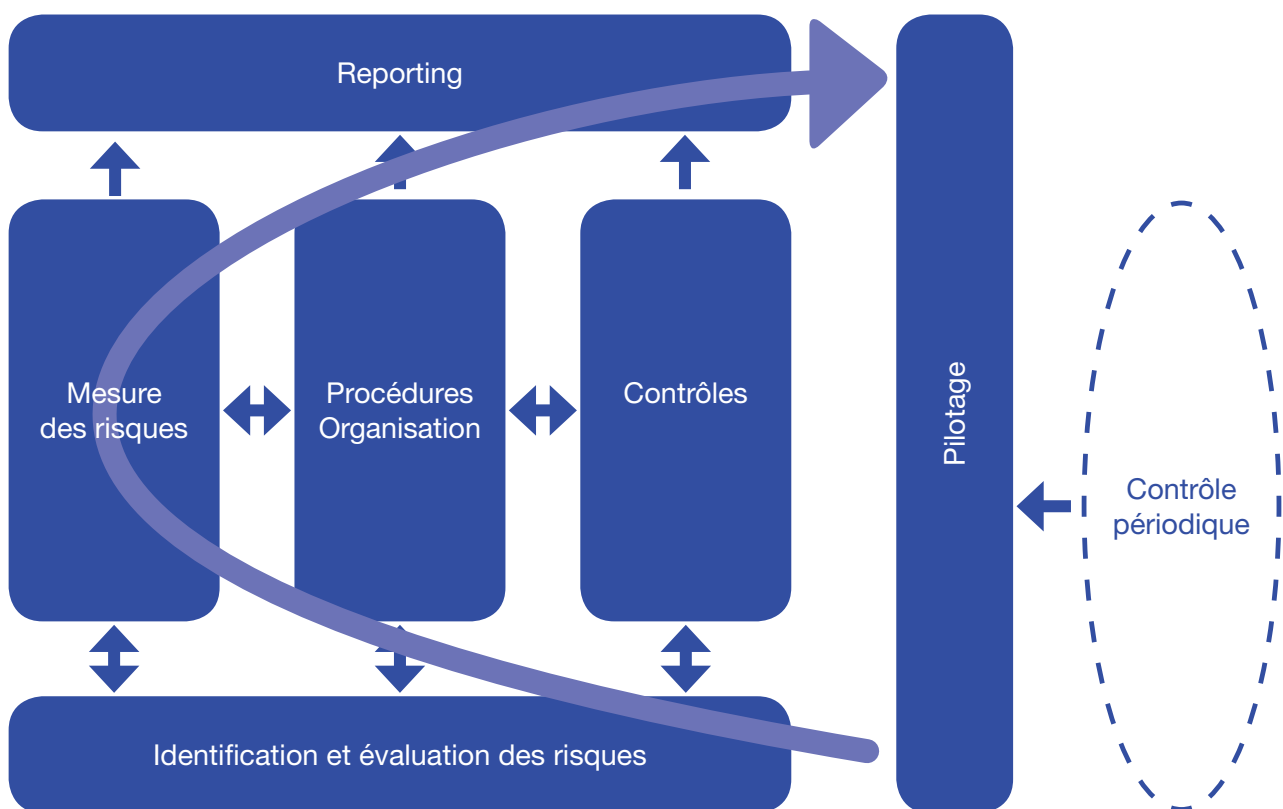
Il s'agit du dispositif d'ensemble qui met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Il est assuré en premier lieu par les Opérationnels (Niveau 1 du contrôle) et en second lieu par des fonctions indépendantes de Contrôle permanent, au sein du Groupe (Niveau 2 du contrôle).

La cohérence des dispositifs de contrôle permanent des métiers et fonctions aux différents niveaux de l'organisation, qui constituent ensemble le Contrôle permanent du Groupe, est assurée par des procédures fixant :

- le niveau de l'organisation où s'exercent les contrôles ;
- les reportings vers les niveaux supérieurs de l'organisation, leur consolidation ou leur synthèse ;
- les niveaux de l'organisation où s'exerce le pilotage.

Le schéma ci-dessous représente l'articulation des éléments du Contrôle permanent.



États financiers consolidés

Le Niveau 1 du contrôle

Il regroupe les contrôles réalisés dans les métiers et fonctions par toute la ligne de responsabilité opérationnelle, aux différents échelons du Management.

Les Opérationnels – au premier rang desquels se trouve la hiérarchie opérationnelle - premiers responsables de la maîtrise de leurs risques, sont les premiers acteurs du Contrôle permanent de ces risques. Les contrôles qu'ils exercent se répartissent entre :

- les contrôles exercés directement par les Opérationnels sur les opérations ou transactions qu'ils traitent, dont ils sont responsables par référence aux procédures opérationnelles ; ces contrôles sont de l'autocontrôle ;
- les contrôles exercés par des Opérationnels qui traitent des opérations ou transactions, sur les opérations ou transactions traitées par d'autres Opérationnels (contrôles exercés par les Middle/Back Offices, contrôles croisés...) ;
- les contrôles exercés par la hiérarchie, à ses différents niveaux, au titre de ses responsabilités managériales.

Le Niveau 2 du contrôle

Les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent se répartissent entre :

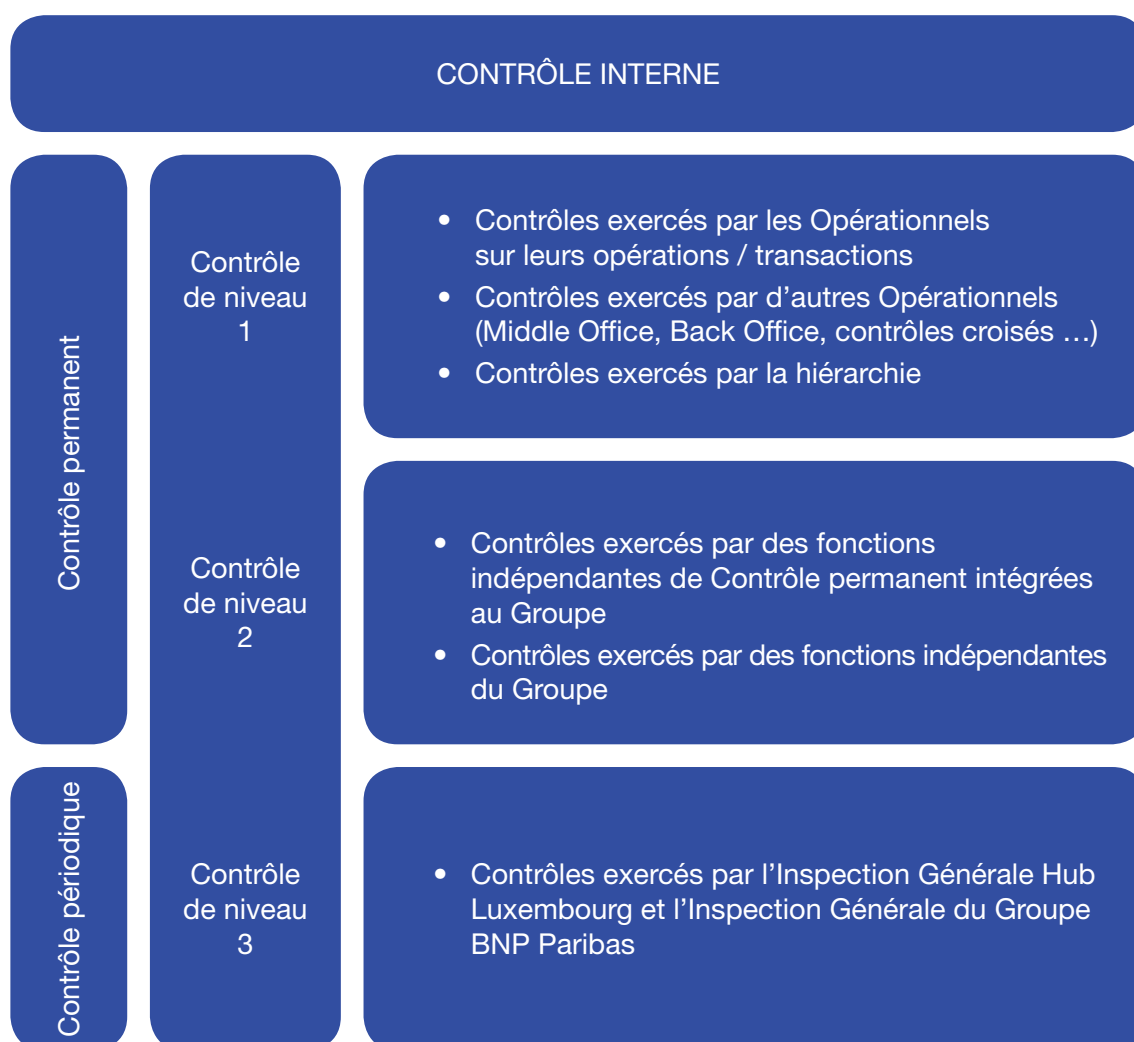
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent intégrées dans le Groupe ;
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent du Groupe BNP Paribas.

Dans les deux cas, le contrôle de deuxième niveau peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur des opérations, transactions et activités. Ce « deuxième regard » permet à la fonction qui l'exerce d'amener si nécessaire les décisions à un niveau supérieur de l'organisation.

Le « Contrôle périodique »

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement du Groupe, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle permanent, au moyen d'enquêtes conduites par l'Inspection Générale (Niveau 3 du contrôle).

L'architecture générale du Contrôle interne peut être résumée de la manière suivante :



États financiers consolidés

La gouvernance du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur une séparation entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique. Les échanges entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique interviennent de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle interne afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun.

Le cadre général des organes de gouvernance pour la gestion des risques opérationnels, du risque de non-conformité et du dispositif de contrôle opérationnel permanent a été revu et validé par le Comité de direction de BGL BNP Paribas le 7 juin 2010. Ce dispositif global est ainsi suivi et géré par des comités spécifiques exposés ci-après.

Le Comité du Contrôle interne et des Risques

Le Comité du Contrôle interne et des Risques (« CCIR ») émane du Conseil d'administration (fréquence : au moins trois fois par an). Il assiste le Conseil d'administration dans l'appréciation globale sur la qualité du dispositif de contrôle interne, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent ainsi que le Réviseur d'entreprises informent le CCIR de leurs travaux au minimum une fois par an.

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de Prévention des Risques

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de Prévention des Risques (« 3CIPR ») a été mis en place depuis le 4^{ème} trimestre 2010 (fréquence mensuelle). Il regroupe autour des Présidents du Comité de direction de BGL BNP Paribas, les responsables de fonctions constitutives des deuxième et troisième niveaux de contrôle interne. Ce Comité a pour vocation de s'assurer de la bonne maîtrise des risques au quotidien.

Le Comité de Contrôle permanent BGL BNP Paribas

Le Comité de Contrôle permanent du Groupe a été mis en place depuis le 4^{ème} trimestre 2010 afin de passer en revue l'état du dispositif de Contrôle permanent (fréquence semestrielle). Il regroupe les responsables des différents métiers et principales fonctions du Groupe. L'objectif est de passer en revue l'état du dispositif de contrôle permanent.

Le Comité de Contrôle interne du Pôle Investment Solutions Focus Luxembourg

Le Pôle Investment Solutions (IS), qui est le pôle de collecte de l'épargne et des services à destination des investisseurs privés et institutionnels du Groupe BNP Paribas, pilote les Métiers faisant partie intégrante de l'offre globale IS : **Wealth Management (y inclus Fidupar), Investment Partners, Personal Investors, Securities Services, l'Immobilier et l'Assurance.**

Dans le cadre de gouvernance du dispositif de Contrôle interne du Groupe BNP Paribas, le Pôle IS a reçu la responsabilité de la supervision du dispositif de Contrôle Interne du Groupe. Le Comité de Contrôle interne du Pôle IS Focus Luxembourg (fréquence semestrielle) s'inscrit dans l'exercice de cette supervision.

4.g.2 Risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant, soit de l'inadéquation ou de la défaillance d'un processus interne, soit d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels.

L'objectif du Groupe BNP Paribas est de standardiser son approche de la gestion du risque opérationnel à travers des politiques, des processus, une méthodologie et un système communs à l'ensemble du Groupe.

États financiers consolidés

Cette standardisation favorise une meilleure compréhension du profil de risque dans son intégralité et permet au Groupe de tirer les avantages liés à la diversification de ses risques.

Un processus d'attestation dans le cadre du reporting semestriel du contrôle permanent a été mis en place pour les incidents historiques en vue de :

- renforcer la qualité des données ;
- s'assurer de leur exhaustivité.

Par ailleurs, pour une meilleure analyse et gestion des incidents :

- les outils de gestion ont évolué :
 - catégories d'événements Bâle II affinées par le Groupe ;
 - identification systématique de la (des) défaillance(s) ;
- des revues périodiques sont effectuées, en particulier avec différentes fonctions de risque.

Dans ce contexte, le suivi et l'analyse des pertes opérationnelles est réalisée sous l'égide de la Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg dans l'application groupe Forecast (Full Operational Risk & Control Analysis System).

La méthode de calcul du capital économique et réglementaire pour risque opérationnel du Groupe est la méthode avancée (AMA) de BNP Paribas Fortis qui impose de disposer de données concernant les pertes internes, les pertes externes, l'analyse de scénarios d'événements potentiels et l'analyse de facteurs d'environnement et de contrôle interne.

La Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg assiste les métiers et fonctions dans l'exercice de

Risk Self Assessment. Cet exercice dont la fréquence est annuelle consiste à :

- à identifier les incidents potentiels et les causes pouvant les induire ;
- à en mesurer la fréquence de survenance et à en estimer l'impact financier ;
- à recenser les contrôles existants et à en quantifier l'efficacité ;
- à réduire des risques jugés inacceptables par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés.

Les résultats des Risk Self Assessment sont répertoriés dans l'application OPERA par les métiers et fonctions. La Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg effectue la revue qualitative des résultats.

Risque juridique

Les Affaires Juridiques du Groupe ont développé un dispositif global de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des comités ad hoc, dont notamment :
 - **Comités des Affaires Juridiques ;**
 - Comité des Affaires Juridiques Métier (CAJM) ;
 - Comité des Affaires Juridiques Luxembourg (CAJL) ;
 - **Comités de Contrôle interne des Affaires Juridiques Luxembourg ;**
 - Comités trimestriels de suivi des dossiers contentieux ;

États financiers consolidés

- le Plan de Contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg ;

- le Plan de contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg ;
- les fiches applicatives des contrôles réalisés ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part, l'intervention des juristes et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies dans une base de données accessible à tous les salariés ;
- des tableaux de bord existants au sein des Affaires Juridiques Luxembourg :
 - Tableau de suivi des contentieux et précontentieux par métiers ;
 - Tableaux de reporting aux Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas et du Pôle IS des dossiers majeurs (dossiers conseils majeurs, contentieux et précontentieux supérieurs à 1 million d'euros et des dossiers comportant des risques spéciaux) pour les entités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg.

Risque fiscal

Le Groupe est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la Banque, l'assurance et les services financiers.

Au sein du Groupe BNP Paribas, les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe

(FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 15 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou des transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non

États financiers consolidés

couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;

- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

En ce qui concerne le Luxembourg, la fonction Affaires Fiscales Luxembourg (AFL) est en charge de veiller à l'application de ces principes pour les entités du Groupe opérant sur ce territoire.

AFL rapporte hiérarchiquement au Directeur du Territoire et au Président du Comité de direction ayant en charge les AFL et fonctionnellement aux responsables d'AFG.

Sécurité des systèmes d'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre le Groupe et ses clients – via Internet pour les particuliers

et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information du Groupe s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les aspects réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle permanent et le Contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire.

Chaque métier du Groupe possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers et les spécificités nationales du Luxembourg.

Le Groupe a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs

États financiers consolidés

informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers et la réalisation de tests d'intrusion des systèmes informatiques.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le Groupe maintient, améliore, et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Le Groupe poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- le déploiement en 2011 de la politique et de la gouvernance de sécurité du Groupe avec animation de comités de sécurité entre IT et les métiers ;
- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique et la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés,

d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle permanent et périodique du Groupe, et matérialisée en 2011 dans un outil supportant ce processus de gestion des risques du systèmes d'information ;

- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

Polices d'Assurance

La couverture des risques du Groupe est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact est quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein du

Groupe, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g.3 Risque de non-conformité et de réputation

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle interne du Groupe. Celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation, la fonction Compliance est chargée de la mise en œuvre et du contrôle du dispositif, elle constitue un des acteurs du Contrôle interne. Placée sous la responsabilité hiérarchique du Président du Comité de direction en charge de la Compliance, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Président du Conseil d'administration et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Elle est une fonction indépendante de contrôle de conformité des activités eu égard à l'environnement législatif, réglementaire, normatif, déontologique et des éventuelles dispositions internes propres à l'établissement. En conséquence, elle s'intéresse aux risques de non-conformité à cet environnement : risques qui peuvent selon les cas avoir des impacts financiers, opérationnels, légaux ou déontologiques sur les activités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- des contrôles dédiés ;

- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, les Abus de Marché) ;

- des actions de formation et de sensibilisation, tant à l'échelle du Groupe que des métiers / fonctions.

La fonction s'articule autour :

- de Compliance Officers dédiés à chaque métier du Groupe présent à Luxembourg ;
- d'une Cellule Sécurité Financière transversale ;
- d'un Contrôle permanent dédié à la fonction qui veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du Contrôle interne ;
- d'une entité en charge spécifiquement des sujets ayant trait à l'Éthique professionnelle et à la Protection des données à caractère personnel.

La préservation de sa réputation est un souci constant du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation permanente de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe BNP Paribas à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et du respect des embargos financiers ainsi que dans celui des Abus de Marché.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter

États financiers consolidés

ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par le Conseil d'administration de la Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes et d'indicateurs internes, ainsi que de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement du Groupe, à faire en sorte qu'il soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'administration de la Banque est responsable de la stratégie poursuivie et de la politique de gestion du risque de liquidité pour le Groupe, telles que développées par le Comité de direction. Celui-ci a la responsabilité, sous la supervision du Conseil d'administration, de décider de politiques de gestion des risques, et d'avoir en place des structures de gouvernance adéquates pour le suivi du risque de liquidité pour le Groupe.

L'ALCO Luxembourg est le Comité de gestion des actifs et des passifs du Groupe, mandaté par le Comité de direction pour décider de tous sujets d'ALM et de Trésorerie, dans le cadre de limites et sur base de règles telles qu'approuvées par ALM Treasury au niveau Groupe et par Group Risk Management.

L'ALM et la Trésorerie centralisent la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. La Trésorerie est responsable du refinancement et des programmes d'émissions à moins d'un an. L'ALM est responsable du refinancement et des programmes d'émission de dette senior et subordonnée. L'ALM et la Trésorerie ont ainsi la charge de financer les métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs internes.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie du Groupe BNP Paribas, afin de limiter le montant que le Groupe prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même catégorie. Ainsi sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle ou de conventions. En outre, des tests d'endurance en matière de risque de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, susceptibles d'affaiblir sa situation de liquidité, sont régulièrement réalisées. Dans ce cadre, la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus

liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie du Groupe par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, le Groupe peut être amené à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs. Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Dette à moyen/long terme

Le montant total des encours en émissions obligataires à moyen/long terme du Groupe atteint 1,9 milliard d'euros en fin 2011, ce qui se compare à un stock de 2,8 milliards d'euros pour la fin 2010. Vu la situation globalement solide du Groupe en termes de liquidité, le volume de nouvelles émissions via le programme d'émissions de dettes seniors et subordonnées a été limité par rapport aux venues à maturité, ce qui explique cette tendance sur l'année. Par ailleurs le Groupe a continué de se financer via ses programmes de ECP et USCP qui ont chacun une limite en volume de USD 3 milliards. Leur volume global de près de 1,1 milliard d'euros est en recul de près de 0,8 milliard d'euros sur l'année.

4.i GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle luxembourgeoise qui transpose en droit national la directive européenne « Adéquation des fonds propres des établissements de crédit ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Circulaire CSSF 06/273 (telle que modifiée), instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche fondée sur les notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché est calculée selon l'approche standard. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches par mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles est réalisé un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés. Ces ajustements consistent entre autres en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, la déduction du risque propre de crédit et éventuellement des pertes latentes sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.
- Les fonds propres complémentaires sont principalement composés des dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche

États financiers consolidés

fondée sur les notations internes. Le cas échéant, les fonds propres complémentaires comprennent les gains latents sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.

- Une décote est appliquée à certains types de dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base.
- Le Groupe ne détient pas de fonds propres sur-complémentaires.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et d'établissements financiers mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche fondée sur les notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur, ainsi que les pertes attendues sur les actions traitées en méthode de pondération simple.

États financiers consolidés

Montant des fonds propres

Montant des fonds propres <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	5 508,6	5 601,6
Actions ordinaires et primes d'émission	3 475,0	3 474,9
Réserves	1 857,3	1 926,9
Réserves de réévaluation	(121,5)	(73,5)
Résultat de l'exercice courant	297,8	273,3
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	-	48,1
Fonds propres comptables	5 508,6	5 649,7
Autres éléments et déductions prudentielles	(322,8)	(500,1)
Déductions des actifs incorporels	(4,0)	(4,0)
Autres retraitements prudentiels	(318,8)	(496,1)
dont neutralisation des provisions prudentielles	(13,0)	(87,3)
dont correction prudentielle du mali de fusion	(71,6)	(71,6)
dont neutralisation de plus-values latentes sur immeubles	(60,1)	(63,0)
dont neutralisation du risque propre de crédit	(46,6)	(20,1)
dont neutralisation des réserves de réévaluation non éligibles	183,7	116,9
dont neutralisation des réserves de réévaluation transférées dans le Tier 2	(58,3)	(35,7)
dont actifs d'impôts différés non recouvrables avant 2 ans	(1,9)	(2,3)
dont projet de distribution	(251,0)	(333,0)
Fonds propres tier 1 avant éléments à déduire	5 185,8	5 149,6
Fonds propres tier 2 avant éléments à déduire	131,4	174,9
Pertes attendues liées aux expositions en actions	(8,1)	(10,4)
Participations consolidées par mise en équivalence	(872,1)	(886,7)
Déficit de provisions (comparées à l'Expected Loss)	(68,5)	-
Éléments à déduire des tiers 1 et 2	(948,7)	(897,1)
Fonds propres prudentiels	4 368,5	4 427,4

États financiers consolidés

Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit national par la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée, le Groupe est tenu de respecter en permanence les ratios réglementaires, soit un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité réglementaire au moins égal à 8 %. Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité réglementaire du Groupe s'établit à 30,68 %.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité.

L'évolution des ratios est suivie par le Comité de direction sur une base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

Étant donné son niveau de fonds propres et de risques⁽¹⁾, le Groupe estime être suffisamment capitalisé.

Dans le cadre du processus interne d'évaluation de son adéquation en fonds propres (établi sur base de sa situation non consolidée uniquement) relative au pilier 2 (de Bâle II), le Groupe utilise une méthode « pilier 1 augmentée », consistant à compléter l'exigence en fonds propres relative au pilier 1 par le montant des tests de résistance, déterminés à partir d'hypothèses très conservatrices. Le montant total ainsi obtenu est comparé au niveau de fonds propres internes disponibles, composés des fonds propres réglementaires utilisés dans le cadre du pilier 1. Cet exercice interne a permis de démontrer que le Groupe disposait d'un excédent de fonds propres internes important.

4.j LE DISPOSITIF ICAAP (ICAAP - INTERNAL CAPITAL ADEQUACY ASSESSMENT PROCESS)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre le Groupe et son superviseur sur son niveau d'adéquation en fonds propres. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyses d'impact des scénarii de crise sur les plans de développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications.

4.k EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement auprès des banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les Etats présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

⁽¹⁾ Exigence en fonds propres relevant du pilier 1 (méthode avancée) complétée par les résultats des tests d'endurance (risque de crédit et risque de taux).

États financiers consolidés

Exposition du Groupe aux titres de dettes souveraines des pays de la zone Euro :

<i>En millions d'euros</i>	
	31 décembre 2011
	Exposition nette *
Belgique	717,5
France	394,9
Italie	241,6
Luxembourg	30,0
Pays-Bas	29,9
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen	
Portugal	399,2
Grèce	37,5

* Les expositions comprennent l'ensemble des éléments à l'actif du bilan hors créances rattachées net de correction de valeur

Contexte particulier du risque de crédit souverain sur la Grèce et le Portugal dans le cadre d'un plan de soutien européen

La Grèce et le Portugal ont connu une dégradation notable de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière ce qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduit, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en oeuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce puis du Portugal.

Dès mai 2010, les états de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Au cours du premier semestre 2011,

la zone euro a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. Le 21 juillet 2011, les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près de 160 milliards d'euros. Ce plan a été confirmé lors de la réunion des mêmes représentants le 26 octobre 2011 sous réserve que soit conclu un accord entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés sur la base d'un abandon partiel par ceux-ci de la valeur nominale des titres émis par la Grèce qu'ils détiennent. En échange de ces titres, les investisseurs privés recevront de nouvelles obligations émises par la Grèce pour un montant nominal représentant 31,5 % du montant nominal des obligations détenues dont une partie de la rémunération est liée à l'évolution du PNB de la Grèce, un titre de dette à moyen terme du Fonds Européen de Stabilité Financière pour un montant nominal représentant 15 % du montant nominal des obligations détenues et un titre de dette à court terme émis par le Fonds Européen de Stabilité Financière destiné à couvrir les intérêts courus jusqu'au 24 février 2012 sur les obligations grecques détenues.

États financiers consolidés

Le plan de soutien consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique de 78 milliards d'euros.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de fortes réductions des déficits publics.

Traitement comptable spécifique des titres de dettes grecques et portugaises

1. Traitement comptable des titres portugais

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique portugaise au cours du premier semestre 2011, a conduit le Groupe à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponibles à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ce pays et l'assèchement du marché. La courbe de taux implicite de la dette publique présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en oeuvre pour donner au Portugal la capacité à restaurer la situation de ses finances publiques et à honorer ses engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que le Groupe estime nécessaire pour que ce pays restaure pleinement sa situation financière, le Groupe a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – de ces titres de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ». Pour les titres souverains portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait

pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, le Groupe a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

La note 5.e indique la valeur de marché des titres émis par le Portugal détenus par le Groupe et reclassés en « Prêts et Créances ».

2. Traitement comptable des titres grecs

Il est à noter que les titres grecs sont classés dans les comptes du Groupe dans la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21 %. Le Groupe entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été dépréciés en constatant ce niveau de décote de 21 % considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur via compte de résultat au premier semestre 2011.

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre 2011 fondé sur un abandon de créance partiel de la part du secteur privé.

États financiers consolidés

Lors de l'établissement de ces états financiers, les modalités de mise en oeuvre de cet accord n'ayant pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, le Groupe a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détient sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'IIF.

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50 %, (2) du remboursement immédiat de 15 % de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3 % jusqu'à 2020 et de 3,75 % au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12 %, le Groupe a estimé à 75 % le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de

la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011. Les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75 %, la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à 113,8 millions d'euros en coût du risque (cf. note 2g).

Exposition du Groupe au titre du risque de crédit souverain sur la Grèce et le Portugal

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Groupe au 31 décembre 2011 au risque de crédit sur ces États souverains sous forme de titres après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».

Exposition aux titres souverains grecs et portugais répartis par échéance de durée résiduelle :

En millions d'euros

En millions d'euros	Exercice 2011					Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	
Titres classés en prêts et créances reclassés						
Portugal						
Exposition au risque	30,0	-	-	-	365,0	395,0
Valeur au Bilan	31,0	-	-	-	275,2	306,2
Titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Grèce						
Valeur au Bilan après correction de valeur	32,5	5,0	-	-	-	37,5
Portugal						
Valeur au Bilan	70,5	10,2	-	-	18,6	99,3

États financiers consolidés

Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2011

Le Groupe a, en 2011, cédé 550 millions d'euros de titres souverains émis par l'Italie et l'Espagne, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

La cession de ces titres a été provoquée par l'aggravation de la situation économique des émetteurs, telle que manifestée par la détérioration de sa notation par différentes agences en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ces titres (cf. IAS 39-AG22a).

Le Groupe a donc fait application de la disposition prévue par IAS 39 dans le paragraphe AG 22 (a) pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en juste valeur ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en juste valeur ou de modèle par résultat s'établit à 1.450 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2.535 millions d'euros au 31 décembre 2010. Leur juste valeur ou de modèle intègre le risque de crédit propre au Groupe. L'impact de ce risque est obtenu par différence entre une valorisation tenant compte du paramètre de risque de crédit du groupe BNP Paribas et une valorisation basée sur une courbe swap sans risque.

Dettes subordonnées évaluées en juste valeur par résultat

Le Groupe a désigné certaines dettes subordonnées comme étant évaluées en juste valeur par le résultat afin d'éliminer les différences potentielles de valorisation comptable résultant des dérivés et des titres qui leur sont liés.

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs. Après accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BGL BNP Paribas S.A., peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

États financiers consolidés

En millions d'euros

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL
Actifs financiers en juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	-	-	-	485,5	-	485,5
Autres titres de créance négociables	-	-	-	485,5	-	485,5
Obligations	-	-	-	614,3	312,7	927,0
Obligations d'État	-	-	-	509,2	-	509,2
Autres Obligations	-	-	-	105,1	312,7	417,8
Actions et autres titres à revenu variable	229,0	4,6	233,6	59,1	8,4	67,5
Opérations de pension	579,9	-	579,9	157,5	-	157,5
Prêts	-	328,3	328,3	-	674,9	674,9
Instruments financiers dérivés de transaction	279,3	-	279,3	341,7	-	341,7
Instruments dérivés de cours de change	68,2	-	68,2	75,8	-	75,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	74,0	-	74,0	102,8	-	102,8
Instruments dérivés sur actions	49,4	-	49,4	37,8	-	37,8
Instruments dérivés de crédit	85,2	-	85,2	120,3	-	120,3
Autres instruments dérivés	2,5	-	2,5	5,0	-	5,0
Total des actifs financiers en juste valeur par résultat	1 088,2	332,9	1 421,1	1 658,1	996,0	2 654,1
dont prêts et titres prêtés	859,2	328,3	1 187,5	499,2	674,9	1 174,1
Passifs financiers en juste valeur par résultat						
Emprunts de titres et ventes à découvert	607,1	-	607,1	-	-	-
Opérations de pension	122,9	-	122,9	157,5	-	157,5
Dettes représentées par un titre	-	1 110,2	1 110,2	-	1 878,0	1 878,0
Dettes subordonnées	-	82,9	82,9	-	178,7	178,7
Instruments financiers dérivés de transaction	399,3	-	399,3	586,5	-	586,5
Instruments dérivés de cours de change	54,8	-	54,8	92,5	-	92,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	111,5	-	111,5	219,7	-	219,7
Instruments dérivés sur actions	132,2	-	132,2	118,2	-	118,2
Instruments dérivés de crédit	98,8	-	98,8	155,0	-	155,0
Autres instruments dérivés	2,0	-	2,0	1,1	-	1,1
Total des passifs financiers en juste valeur par résultat	1 129,3	1 193,1	2 322,4	744,0	2 056,7	2 800,7

États financiers consolidés

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers dérivés de transaction	14 447,7	13 633,4
Instruments dérivés de cours de change	7 485,4	5 822,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 892,3	4 524,8
Instruments dérivés sur actions	1 664,5	1 194,8
Instruments dérivés de crédit	1 242,7	1 862,0
Autres instruments dérivés	162,8	229,7

États financiers consolidés

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Montant notionnel	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Montant notionnel	Juste valeur négative	Juste valeur positive
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 066,6	71,1	41,7	1 652,2	80,2	4,2
Couvertures de valeur	2 066,6	71,1	41,7	1 652,2	80,2	4,2
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 795,0	17,5	10,0	130,0	0,4	2,9
Couvertures de flux de trésorerie	1 795,0	17,5	10,0	130,0	0,4	2,9
Dérivés utilisés en couverture	3 861,6	88,6	51,7	1 782,2	80,6	7,1

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont exclusivement conclues de gré à gré.

États financiers consolidés

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	-	98,0
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la Banque Centrale	-	98,0
Obligations	3 043,6	4 981,3
Obligations d'État	1 763,7	3 283,0
Autres Obligations	1 279,9	1 698,3
Actions et autres titres à revenu variable	471,9	430,3
<i>dont : titres cotés</i>	39,5	41,6
<i>titres non cotés</i>	432,4	388,7
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	3 515,5	5 509,6
<i>dont : titres prêtés</i>	157,9	17,7
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(86,2)	(18,4)
Titres à revenu fixe	(1,8)	(1,9)
Titres à revenu variable	(84,4)	(16,5)
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciation	3 429,3	5 491,2
<i>dont : gains latents (pertes latentes) nets sur titres de créances négociables et obligations</i>	(99,3)	(94,1)
<i>gains latents (pertes latentes) nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	55,4	16,1

États financiers consolidés

5.d MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les

techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

États financiers consolidés

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur

En millions d'euros

	31 décembre 2011			
	Prix de marché côté (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables (Niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	228,7	859,5	-	1 088,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	332,9	-	332,9
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	51,7	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	2 929,0	141,8	358,5	3 429,3
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	607,1	522,2	-	1 129,3
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	1 168,1	25,0	1 193,1
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	88,6	-	88,6

États financiers consolidés

En millions d'euros

	31 décembre 2010			
	Prix de marché côté (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables (Niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	950,4	707,7	-	1 658,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	992,2	3,8	996,0
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	7,1	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	3 613,3	1 850,3	27,6	5 491,2
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	744,0	-	744,0
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	2 028,7	28,0	2 056,7
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	80,6	-	80,6

États financiers consolidés

Variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :

En millions d'euros au 31 décembre 2011

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	3,8	108,9	112,7	28,0	28,0
Entrées de périmètre	-	7,2	7,2	-	-
Achats	-	5,1	5,1	-	-
Émissions	-	-	-	-	-
Ventes	(3,8)	(77,9)	(81,7)	-	-
Règlements	-	3,4	3,4	-	-
Transferts dans le niveau 3	-	274,0	274,0	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	-	(0,9)	(0,9)	(3,0)	(3,0)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	38,7	38,7	-	-
Fin de la période	-	358,5	358,5	25,0	25,0
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période			-		-

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Suite à leur réévaluation sur base de la valeur nette comptable pour une valeur de 295 millions d'euros, les titres BNPP IP, classés en actifs financiers disponibles à la vente, sont transférés du niveau 2 au 31 décembre 2010 au niveau 3 au 30 juin 2011.

États financiers consolidés

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles en prêts et créances ou de titres disponibles à la vente.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a reclassé les titres de dette portugais pour un montant de 395 millions d'euros et une valeur nette de 299,8 millions d'euros.

Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros

	Date de reclassement	Actifs reclassés en prêts et créances		
		Valeur au bilan	Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ⁽¹⁾	Taux moyen d'intérêt effectif
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		299,8	510,7	9,4 %
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	299,8	510,7	9,4 %
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes		669,7	787,4	7,2 %
en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente	30 juin 2009	669,7	787,4	7,2 %

⁽¹⁾ Les flux de trésorerie attendus couvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

États financiers consolidés

Évaluation au 31 décembre 2011 des actifs reclassés

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés représentés au bilan au 31 décembre avec leur contribution au résultat et aux variations de capitaux propres de la période :

Au bilan <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	306,2	250,8	-	-
dont titres souverains portugais	306,2	250,8	-	-
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	382,7	337,5	525,9	515,6
En prêts et créances sur la clientèle	382,7	337,5	525,9	515,6

En résultat et en variation directe de capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011				Exercice 2010	
	Réalisé			Pro forma sur la période ⁽¹⁾	Réalisé	Pro forma sur la période ⁽¹⁾
	Avant reclassement	Après reclassement	Total			
en résultat	8,8	16,2	25,0	25,0	6,1	6,1
en produit net bancaire	8,8	15,9	24,7	24,7	6,5	6,5
dont titres souverains portugais	8,8	8,7	17,5	17,5	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	7,2	7,2	7,2	6,5	6,5
en coût du risque	-	0,3	0,3	0,3	(0,4)	(0,4)
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	0,3	0,3	0,3	(0,4)	(0,4)
en variation directe de capitaux propres (avant impôts)	(62,2)	24,4	(37,8)	(136,3)	(29,2)	1,9
dont titres souverains portugais	(62,2)	8,1	(54,1)	(109,5)	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	16,3	16,3	(26,8)	(29,2)	1,9
Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés	(53,4)	40,6	(12,8)	(111,3)	(23,1)	8,0

⁽¹⁾ Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

États financiers consolidés

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	780,3	133,0
Prêts	10 413,0	11 940,2
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	11 193,3	12 073,2
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.g)	(1,0)	(4,7)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	11 192,3	12 068,5

Dettes envers les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	871,3	507,6
Emprunts	2 221,1	4 981,5
Opérations de pension	310,3	1 113,0
Total des dettes envers les établissements de crédit	3 402,7	6 602,1

La baisse importante des dettes envers les établissements de crédits est à mettre en relation avec un moindre besoin de financement suite à la réduction importante des portefeuilles d'investissement dans le cadre de l'exposition au risque souverain et à la clôture anticipée ou à l'échéance d'opérations de restructuration.

États financiers consolidés

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires débiteurs	1 065,4	1 082,1
Prêts consentis à la clientèle	12 947,7	13 395,7
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	14 013,1	14 477,8
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(249,9)	(202,0)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	13 763,2	14 275,8

Dettes envers la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires créditeurs	12 820,3	12 916,3
Comptes à terme	6 289,4	6 642,9
Comptes d'épargne à taux administré (bons de caisse)	268,9	373,1
Total des dettes envers la clientèle	19 378,6	19 932,3

États financiers consolidés

5.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1 030,4	1 697,7
Emprunts obligataires	79,8	180,3
Dettes représentées par un titre	1 110,2	1 878,0
Dettes subordonnées remboursables	82,9	178,7
Dettes subordonnées	82,9	178,7

Dettes comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1 136,2	1 934,7
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	441,1	481,6
Total des dettes représentées par un titre	1 577,3	2 416,3

Aucune dette subordonnée n'a été comptabilisée au coût amorti en 2010 et 2011.

5.i ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Obligations	737,2	1 662,2
Obligations d'État	568,1	1 568,8
Autres Obligations	169,1	93,4
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	737,2	1 662,2

Au cours de l'année 2011, le Groupe a cédé des titres souverains du portefeuille d'actif détenus jusqu'à l'échéance (voir note 4.k).

États financiers consolidés

5.j IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	26,3	25,1
Impôts différés	1,9	2,3
Actifs d'impôts courants et différés	28,2	27,4
Impôts courants	33,5	47,1
Impôts différés	102,4	140,3
Passifs d'impôts courants et différés	135,9	187,4

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts différés nets en début de période	(138,0)	(114,7)
Produit (charge) d'impôt différé	1,8	25,1
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	28,5	11,7
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	1,3	1,6
Entrées de périmètre	-	(62,3)
Sorties de périmètre	-	(44,7)
Actifs non courants destinés à être cédés	-	35,1
Variation des parités monétaires et divers	5,9	10,2
Impôts différés nets en fin de période	(100,5)	(138,0)

États financiers consolidés

Ventilation des impôts différés nets par nature

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	(4,7)	(28,6)
Créances et dettes envers la clientèle	5,6	(39,2)
Provisions pour engagements sociaux	11,2	0,1
Provisions pour risque de crédit	(3,1)	8,2
Établissements de crédit et trésorerie	(9,2)	69,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat	(29,7)	(23,1)
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art. 54 LIR	(41,1)	(38,9)
Immobilisations	(18,3)	(45,4)
Provisions AGDL	(34,7)	(34,7)
Autres éléments	22,7	(21,3)
Déficits fiscaux reportables	0,8	15,2
Impôts différés nets	(100,5)	(138,0)
dont : Impôts différés actifs	1,9	2,3
Impôts différés passifs	(102,4)	(140,3)

États financiers consolidés

5.k COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,9	43,8
Comptes d'encaissement	13,6	101,6
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	36,1	39,5
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	2,0	-
Autres débiteurs et actifs divers	226,4	192,1
Total des comptes de régularisation et actifs divers	279,0	377,0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	9,0	14,8
Comptes d'encaissement	83,8	189,3
Charges à payer et produits constatés d'avance	3,6	3,8
Autres créditeurs et passifs divers	155,5	123,2
Total des comptes de régularisation et passifs divers	251,9	331,1

5.l PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011 concernent les sociétés suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	781,6	782,3
Cardif Lux Vie S.A.	53,7	-
Fortis Luxembourg Vie S.A.	-	49,8
Fastnet Netherlands N.V.	-	1,8
Stradios FCP FIS	-	98,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	835,3	932,4

États financiers consolidés

Au cours du deuxième semestre 2011, le Groupe a cédé sa participation dans la société Fastnet Netherlands N.V. (précédemment consolidée selon la méthode de la mise en équivalence) à une entité hors du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a cédé sa participation Stradios à une entité hors du Groupe avant liquidation de cette dernière.

L'opération de fusion des assurances à Luxembourg (Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A.) a

été considérée comme une réduction du taux de participation dans Fortis Luxembourg Vie S.A. (passage de 50 % à 33,33 % de taux de participation) qui a permis de dégager une plus-value de 6,2 millions d'euros au niveau des comptes consolidés, suivi d'un apport de Fortis Luxembourg Vie S.A. à l'augmentation de capital dans Cardif Lux International S.A.

Ceci a alors permis d'obtenir un taux de participation de 33,33 % dans la nouvelle entité fusionnée Cardif Lux Vie S.A.

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

En millions d'euros

	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Cardif Luxembourg Vie S.A.	15 416,0	39,6	24,3
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.			
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	6 540,6	124,7	(56,8)
BNP Paribas Lease Group S.A.	6 606,9	242,1	32,9
BNP Paribas Lease Group S.P.A.	5 965,2	102,6	30,4
Natiocredimurs S.A.	2 601,3	27,7	8,4
Fortis Lease (France) S.A.	2 409,5	15,5	3,5
Fortis Lease (Belgique) S.A.	2 163,6	15,8	7,0
SREI Equipement Finance Private Ltd.	2 361,7	83,3	36,1
Natiocredibail S.A.	1 899,5	12,8	3,2
Fortis Lease UK Ltd.	1 047,8	23,6	7,9
BNP Paribas Lease Group UK PLC	1 319,8	72,7	29,0
Fortis Lease Nederland N.V.	1 101,9	25,0	11,4

États financiers consolidés

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2010 étaient les suivantes :

En millions d'euros

	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	7 932,7	35,0	12,3
Fastnet Netherlands N.V.	7,5	5,5	1,5
Fastnet Belgique S.A.	19,2	12,5	3,7
Loft Beck Ltd. (Anc. Postbank Ireland Ltd. (en liquidation)	9,3	10,2	(55,3)
Stradios FCP FIS	516,9	(1,3)	(1,4)
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.			
Fortis Lease Group S.A.	7 292,9	13,8	6,6
BNP Paribas Lease Group S.A.	7 151,2	243,1	56,4
BNP Paribas Lease Group S.P.A.	4 981,5	98,3	(16,7)
Fortis Lease (France) S.A.	2 408,0	33,1	13,5
Fortis Lease (Belgique) S.A.	2 398,7	19,3	(7,4)
Natiocredimurs S.A.	2 154,2	28,3	12,5
SREI Equipement Finance Private Ltd.	1 773,1	62,0	14,2
Fortis Lease UK Ltd.	1 444,0	15,7	24,4
BNP Paribas Lease Group UK PLC	1 291,4	69,1	20,9
Fortis Lease Nederland N.V.	1 278,7	24,5	(4,3)
Natiocredibail S.A.	1 249,9	8,6	(7,6)

États financiers consolidés

5.m IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	44,3	(24,9)	19,4	39,4	(21,3)	18,1
Terrains et constructions	357,7	(141,6)	216,1	359,6	(134,2)	225,4
Équipement, Mobilier, Installations	295,1	(243,5)	51,6	299,3	(246,5)	52,8
Autres immobilisations	48,7	(42,0)	6,7	47,3	(41,0)	6,3
Immobilisations corporelles	701,5	(427,1)	274,4	706,2	(421,7)	284,5
Logiciels informatiques acquis	29,1	(26,6)	2,5	45,9	(43,4)	2,5
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1,8	(1,8)	-	1,8	(1,6)	0,2
Autres immobilisations incorporelles	8,4	(6,9)	1,5	9,1	(7,8)	1,3
Immobilisations incorporelles	39,3	(35,3)	4,0	56,8	(52,8)	4,0

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

États financiers consolidés

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2011 s'établit à 26,6 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est quasi nul pour l'exercice 2011 et est quasi nul pour l'exercice 2010.

Variations des immobilisations corporelles

En millions d'euros

	Exercice 2011			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	359,6	299,3	-	47,3
Acquisitions	1,1	12,3	-	1,6
Cessions	(0,9)	(14,4)	-	(0,2)
Sorties de périmètre	(1,9)	-	-	-
Autres variations	(0,1)	(2,1)	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	357,8	295,1	-	48,7
Amortissement et dépréciation en début de période	(134,2)	(246,5)	-	(41,0)
Charges d'amortissements	(9,5)	(13,5)	-	(1,3)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	0,7	14,4	-	0,2
Reprises des dépréciations	0,1	-	-	-
Sorties de périmètre	1,2	-	-	-
Autres variations	0,1	2,1	-	-
Amortissement et dépréciation en fin de période	(141,6)	(243,5)	-	(42,1)
Valeur nette comptable en fin de période	216,2	51,6	-	6,6

États financiers consolidés

En millions d'euros

	Exercice 2010			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	391,6	295,1	25,7	219,2
Acquisitions	2,7	20,0	-	2,9
Cessions	-	(5,7)	-	(2,4)
Entrées de périmètre	13,4	39,5	-	3,7
Sorties de périmètre	(52,0)	(17,2)	(25,7)	(200,5)
Autres variations	3,9	(32,4)	-	24,4
Valeur brute comptable en fin de période	359,6	299,3	-	47,3
Amortissement et dépréciation en début de période	(136,8)	(252,1)	(4,0)	(19,2)
Charges d'amortissements	(9,1)	(14,6)	-	(1,4)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	-	5,3	-	2,3
Reprises des dépréciations	0,1	-	-	-
Entrées de périmètre	(9,6)	(16,8)	-	(2,2)
Sorties de périmètre	18,4	12,1	4,0	-
Autres variations	2,8	19,6	-	(20,5)
Amortissement et dépréciation en fin de période	(134,2)	(246,5)	-	(41,0)
Valeur nette comptable en fin de période	225,4	52,8	-	6,3

5.n ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur nette comptable en début de période	-	146,0
Cessions	-	(136,0)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(10,0)
Valeur nette comptable en fin de période	-	-
dont : Valeur brute comptable	40,2	40,2
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(40,2)	(40,2)

En 2010, l'écart d'acquisition sur la Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A. a été déprécié pour un total de 10,0 millions d'euros. Les cessions sont relatives à la déconsolidation de l'activité de leasing.

États financiers consolidés

5.0 ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET PASSIFS LIÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	-	0,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	309,4
Prêts et créances sur la clientèle	-	25,1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	1,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	10,4
Total actif	-	347,1

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes envers les établissements de crédit	-	67,6
Dettes envers la clientèle	-	261,3
Comptes de régularisation et passifs divers	-	7,8
Total dettes	-	336,7

Au 31 décembre 2011, il n'y a plus d'actifs destinés à être cédés. L'activité BGL Securities Services a été totalement transférée durant l'exercice.

Au 31 décembre 2010, les actifs destinés à être cédés et passifs liés concernent la contribution des activités de Fortis Lease jusqu'au 30 juin 2010 (cf. note 8.b), l'activité BGL Securities Services, ainsi que les entités Alsabail et Fastnet Belgique.

États financiers consolidés

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Total des provisions constituées en début de période	135,8	98,3
Dotations aux provisions	20,5	99,7
Reprises de provisions	(34,5)	(29,0)
Utilisation des provisions	(24,6)	(10,5)
Incidence des variations de périmètre	-	(9,6)
Variation des parités monétaires et divers	1,7	(13,1)
Total des provisions constituées en fin de période	98,9	135,8

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit sur passifs éventuels (note 2.g) et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

Au 31 décembre 2011, les provisions incluent une provision pour pertes opérationnelles significatives à hauteur de 17,2 millions d'euros au niveau de la filiale Fundamentum Asset Management S.A. (18,2 millions d'euros en 2010).

5.q CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES

Au 31 décembre 2011, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.979.135 actions. Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre.

Au 31 décembre 2011, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,8 millions d'euros (2.761,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de financement donnés :		
- aux établissements de crédit	46,2	12 192,2
- à la clientèle :	2 547,8	4 542,6
Ouverture de crédits confirmés	2 530,5	4 501,7
Autres engagements en faveur de la clientèle	17,3	40,9
Total des engagements de financement donnés	2 594,0	16 734,8
Engagements de financement reçus :		
- des établissements de crédit	293,6	10 533,5
Total des engagements de financement reçus	293,6	10 533,5

Au 31 décembre 2010, le Groupe avait repris, dans le cadre de la fusion avec BNP Paribas Luxembourg, une ligne de financement à la succursale de BNP Paribas S.A. à New York pour un montant de 10.188 millions d'euros. Cette ligne était liée économiquement à une ligne de crédit reçue de BNP Paribas S.A. pour un montant équivalent

et aux mêmes conditions. Au cours du premier trimestre 2011, ces deux lignes (ligne accordée à BNP Paribas S.A. à New York et ligne reçue de BNP Paribas S.A.) ont été annulées de sorte qu'on constate à fin 2011 une nette baisse au niveau des engagements de financement données et reçus par rapport au 31 décembre 2010.

États financiers consolidés

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 361,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 244,8 millions d'euros au 31 décembre 2010), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 2.612,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 2.888,1 millions d'euros au 31 décembre 2010), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres et de prêts et emprunts des titres pour une valeur de 358,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 1.120,0 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2011, le Groupe a donné des actifs en garantie de ses propres engagements pour un montant total de 2.678,8 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 2.948 millions d'euros). Ces garanties sont destinées notamment à la couverture des opérations journalières conclues avec la Banque Centrale du Luxembourg ou du refinancement auprès de la Banque Centrale du Luxembourg. Au 31 décembre 2011, ces opérations de refinancement s'élèvent à 77,1 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 83,3 millions d'euros).

Engagements par signature

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	320,0	243,3
d'ordre de la clientèle	1 398,3	1 464,0
Total des engagements de garantie donnés	1 718,3	1 707,3

7. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 236,3 millions d'euros sur l'exercice 2011 contre 255,6 millions d'euros sur l'exercice 2010.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement, s'élèvent à 202,0 millions d'euros (197,6 millions d'euros en 2010), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 34,3 millions d'euros (57,8 millions d'euros en 2010).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès de plusieurs

fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés à des régimes à cotisations définies sont de l'ordre de 2,9 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (20,6 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les actifs de retraite comptabilisés (droits à remboursement ou surplus reconnus) s'élèvent à 14,5 millions au 31 décembre 2011 (15,4 millions au 31 décembre 2010).

États financiers consolidés

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actualisée des obligations	93,4	89,0
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	90,2	85,8
Valeur actualisée des obligations non financées	3,2	3,2
Juste valeur des actifs des régimes	(58,7)	(62,6)
Juste valeur des actifs distincts	(12,8)	(12,0)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions IAS 19	(14,9)	(9,8)
Pertes (gains) nets actuariels	(14,9)	(9,8)
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	7,0	4,6
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(14,5)	(15,4)
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	21,5	20,0

Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actualisée des obligations en début de période	89,0	109,4
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,9	4,1
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,7	3,2
Pertes ou (gains) actuariels de la période	1,0	(9,1)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,5)	(0,4)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4,8)	(4,2)
Effet des variations de périmètre	-	(14,0)
Autres variations	0,1	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	93,4	89,0

États financiers consolidés

Variation de la juste valeur des actifs de régime

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Juste valeur des actifs en début de période	62,6	73,9
Rendement attendu des actifs de régime	2,6	3,0
Gains (pertes) actuariels de la période	(4,5)	1,3
Cotisations versées par le Groupe aux actifs de régimes	1,7	1,6
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(3,8)	(4,2)
Effet des variations de périmètre	-	(13,0)
Autres variations	0,1	-
Juste valeur des actifs en fin de période	58,7	62,6

Variation de la juste valeur des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Juste valeur des actifs distincts en début de période	12,0	5,0
Rendement attendu des actifs distincts	0,5	0,1
Gains (pertes) actuariels de la période	(0,1)	(0,3)
Cotisations versées par le Groupe aux actifs de régimes	1,4	0,4
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(1,0)	-
Effet des variations de périmètre	-	6,8
Juste valeur des actifs distincts en fin de période	12,8	12,0

États financiers consolidés

Composants de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,9	4,1
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,7	3,2
Rendement attendu des actifs de régime	(2,6)	(3,0)
Rendement attendu des actifs distincts	(0,5)	(0,1)
Amortissement des écarts actuariels	0,6	1,0
Total porté dans les « frais de personnel »	6,1	5,2

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Le Groupe actualise ses engagements sur la base des taux des obligations d'État dans la zone Euro.

Les taux déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	zone Euro	zone Euro
Taux d'actualisation	3,90 % - 4,70 %	4,15 % - 4,50 %
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	4,10 % - 4,30 %	4,05 % - 4,35 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

États financiers consolidés

Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	zone Euro	zone Euro
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,26 %	4,20 % - 4,21 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	(2,74) % - (3,43) %	6,46 % - 7,33 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

Écarts actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10 % du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
(Pertes)/Gains actuariels nets différés	14,9	9,8
(Pertes)/Gains nets actuariels générés au cours de l'exercice	(5,6)	10,1
dont (Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(4,6)	1,0
dont (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	0,7	6,7
dont (Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(1,7)	2,4

États financiers consolidés

Au 31 décembre 2011, le montant des pertes actuarielles non reconnues s'élève à 14,9 millions d'euros. Les pertes actuarielles générées au cours de l'exercice 2011 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 5,6 millions d'euros. Les pertes relèvent de la baisse des rendements des actifs, pour 4,6 millions d'euros et de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements et d'écarts dits d'expérience.

Indemnités de fin de contrat de travail

Le Groupe a mis en place un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes en activité éligibles.

Au 31 décembre 2011, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 21,2 millions d'euros (26,9 millions au 31 décembre 2010).

Autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2011, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 14,0 millions d'euros (12,1 millions d'euros au 31 décembre 2010).

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital en 2011.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

8.b.1 Exercice 2011

Au début de 2011, le Groupe BNP Paribas a revu les critères de consolidation, et les sociétés suivantes, détenues directement par BGL BNP Paribas, ont été déconsolidées à partir du 1^{er} trimestre 2011, car jugées en-dessous du seuil de matérialité :

- Alleray S.à r.l.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Elfa-Auto S.e.n.c.
- Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.
- Fund Administration Services & Technology Network Netherlands (Fastnet Netherlands) N.V.
- Immoparibas Royale-Neuve S.A.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.

Dans le même cadre de la revue des critères de consolidation par le Groupe BNP Paribas, les entités de leasing ci-après qui faisaient partie du périmètre de consolidation de BGL BNP Paribas depuis plusieurs années, ont été déconsolidées à partir du 1^{er} trimestre 2011 :

- Fortis Lease (China) Co. Ltd.

États financiers consolidés

- F.L. Zeebrugge N.V.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Leverkusen KG
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Burtenbach KG

La société LOFT BECK Ltd. (anciennement Postbank Ireland Ltd.) a cessé toute activité bancaire à partir de fin décembre 2010, et a changé de dénomination au début de 2011. Par ailleurs, elle a été mise en procédure de liquidation et ne fait plus partie du périmètre de consolidation par mise en équivalence depuis le 1^{er} trimestre 2011.

Lors de la réorganisation des activités de leasing et suite au rattachement du Groupe au Groupe BNP Paribas, le 1^{er} juillet 2010, un certain nombre d'entités de leasing ont été incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour le 3^e et 4^e trimestre 2010. Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe au 31 décembre 2010, mais en appliquant, à partir de 2011, les nouveaux critères de consolidation, elles ont été déconsolidées à partir de mars 2011, car en-dessous du seuil de matérialité :

- BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. KG
- CA Motor Finance Ltd.
- Euro-Scribe S.A.S.
- Fortis Lease UK (2) Ltd.
- Fortis Lease UK (3) Ltd.
- Fortis Lease UK (4) Ltd.
- Fortis Lease UK (5) Ltd.
- Friedland Participation et Gestion S.A.

- Kota Jaya Ltd.
- Kota Jura Ltd.
- Natiobail 2 S.A.
- Otis Vehicle Rentals Ltd.
- SCI Champvernier
- SCI FLIF Azur
- SCI FLIF Château Landon
- SCI FLIF Evry 2
- SCI FLIF Le Gallo

Au cours du 2^e trimestre 2011, la société Fortis Lease S.p.A. (Italie) a fusionné avec l'entité italienne BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A.

La société Alsabail S.A., consolidée par mise en équivalence, a été cédée au 1^{er} semestre 2011 à une entité hors du Groupe BNP Paribas.

Au cours du 3^e trimestre 2011, les différents changements des entités de leasing suivants sont intervenus :

- BNP Paribas Lease Group (NL) B.V. est sortie du périmètre consolidation suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Leasing Solutions (NL) N.V. (Anc. Fortis Lease Netherlands NV)
- TEB Finansal Kiralama AS n'est plus consolidée par mise en équivalence, suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Finansal Kiralama AS (Anc. Fortis Finansal Kiralama AS)
- BNP Paribas Lease Group IFN S.A. (Roumanie) est consolidée par mise en équivalence, car elle dépasse le seuil de matérialité fixé par le Groupe BNP Paribas

États financiers consolidés

- Fortis Lease Czech LLC, sort du périmètre de consolidation, suite à la cession des actions à une société hors du Groupe BNP Paribas
- Fortis Lease Polska Sp.z.o.o. est cédé et sort donc du périmètre de consolidation

Fin septembre 2011, la société Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A., déconsolidée au 1^{er} trimestre 2011, a été cédée au deuxième actionnaire CACEIS.

Début décembre 2011, suite à l'arrêt anticipatif de l'opération structurée, la participation de 36,67 % dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société consolidée d'une mise en équivalence, a été vendue.

Fin décembre 2011, le Groupe a vendu sa participation de 47,84 % de la dernière société du Groupe FASTNET, à savoir l'entité Fastnet Netherlands N.V. déconsolidée au 1^{er} trimestre 2011, au deuxième actionnaire CACEIS.

Au 31 décembre 2011, BGL BNP Paribas a échangé sa participation de 50 % dans Fortis Luxembourg Vie S.A. contre 33,33 % des actions dans Cardif Lux Vie S.A. Cette dernière est née de la fusion des compagnies d'assurance Cardif Lux International S.A. et Fortis Luxembourg Vie S.A. Cardif Lux Vie S.A. sera également consolidée par mise en équivalence par le Groupe.

8.b.2 Exercice 2010

Au courant du mois de février 2010, le Groupe a acquis 100 % de BNP Paribas Luxembourg S.A., société consolidée par intégration globale à partir du 25 février 2010 et jusqu'au 30 septembre 2010 inclus. La méthode retenue pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. est celle de l'acquisition à la valeur comptable. L'application de cette méthode a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a dès lors été directement déduit des fonds propres.

Le 1^{er} octobre 2010, BNP Paribas Luxembourg S.A. a fusionné avec BGL BNP Paribas par une opération de

fusion-absorption et par conséquent, la société ne figure plus dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2010.

Lors de l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A., le Groupe a également acquis 9 sociétés entièrement détenues directement et indirectement par cette dernière et qui ont été intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, à savoir :

- Paribas Trust Luxembourg S.A.
- Royale Neuve Investments S.à r.l.
- ImmoParibas Royal Neuve S.A.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Royale Neuve Finance S.à r.l.
- Black Kite Investments Ltd.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.
- Plagefin S.A. (Placement, Gestion, Finance Holding S.A.)

En avril 2010, le Groupe a cédé sa participation restante de 25 % dans Internaxx Bank S.A. au 2^e actionnaire Toronto Dominion Bank (Canada).

Au 1^{er} avril 2010, BGL BNP Paribas S.A. a cédé sa participation de 15,33 % dans Fortis Investment Management (FIM) S.A., société consolidée jusqu'au 1^{er} trimestre par la méthode de mise en équivalence. En contrepartie, le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) S.A., à hauteur de 5,11 %. Cette société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.

Au courant du mois de mars 2010, les entités de leasing

États financiers consolidés

Fortis Lease Norge AS et Fortis Lease Sweden AB ont été cédées hors du Groupe BNP Paribas.

La société de leasing Dreieck One Ltd. (Iles Caimans) a été liquidée le 31 mars 2010.

En avril 2010, la filiale bancaire suisse Fortis Banque Suisse S.A. a été cédée à une entité bancaire suisse du Groupe BNP Paribas.

La filiale FAM Fund Advisory S.A. a été liquidée en mai 2010.

En conséquence de la réorganisation des activités de leasing, suite au rattachement du Groupe au Groupe BNP Paribas, et afin de se conformer aux normes comptables du Groupe BNP Paribas, le périmètre de consolidation de BGL BNP Paribas a subi diverses modifications au courant du 1^{er} semestre 2010, à savoir :

- Changement de la méthode de consolidation par intégration globale à mise en équivalence pour les entités de leasing suivantes :

- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG

- Fortis Lease Hungaria Equipment Financial Leasing Co.

- Fortis Lease Hungaria Vehicle Financial Leasing Co.

- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du Groupe BNP Paribas, pour les sociétés consolidées par intégration globale suivantes :

- Fortis Lease Holdings UK Ltd.

- Global Management Services S.A.

- Fortis Lease Holding Norge AS

- Fortis Lease Danmark AS

- Captive Finance Ltd. (Hong-Kong)

- Captive Finance Taiwan Co. Ltd.

- Fortis Lease Hong-Kong Ltd.

- Folea Verwaltungs GmbH

- Folea II Verwaltungs GmbH

- Folea III Verwaltungs GmbH

- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen KG

- Fortis Lease Hungaria Real Estate Co.

- Argance S.à r.l.

- Dalgarno S.A.

- Delvino S.A.

- Eris Investments S.à r.l.

- Pattison S.à r.l.

- Quainton Funding S.à r.l.

- Tabor Funding S.à r.l.

- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du Groupe BNP Paribas, pour la société consolidée par mise en équivalence suivante :

- Marie-Lease S.à r.l.

Le 1^{er} juillet 2010 l'actionnariat de Fortis Lease Group S.A. a changé, suite à une augmentation de capital, et le Groupe qui détenait 100 % des actions émises a vu sa participation être réduite à 33,33 % dans l'ensemble des sociétés de leasing du Groupe BNP Paribas.

États financiers consolidés

Les deux autres actionnaires sont des sociétés du Groupe BNP Paribas. Suite à cette réduction du taux de participation, toutes les entités de leasing sont consolidées à partir de juillet 2010 par la méthode de mise en équivalence au lieu d'une consolidation par intégration globale.

En août 2010, les entités de leasing Fortis Lease Singapore Pte Ltd. et Fortis Lease Malaysia Sdn. Bhd. ont été cédées à un actionnaire hors du Groupe.

En novembre 2010, le Groupe a constitué deux sociétés Aura Capital Invest S.A. et Delphinus Titri 2010 S.A. dans

le cadre d'une opération structurée et a intégré ces deux sociétés dans son périmètre de consolidation par intégration globale. Dans le cadre de la même opération, le Groupe a pris, en décembre 2010, une participation de 36,67 % dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société faisant l'objet d'une mise en équivalence.

En date du 31 décembre 2010, le Groupe a vendu au deuxième actionnaire CACEIS sa participation de 47,79 % dans la société Fastnet Luxembourg S.A., consolidée par mise en équivalence pour les trois premiers trimestres de 2010.

	2011				2010	
Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
Société consolidante						
BGL BNP Paribas S.A.	Luxembourg	Banque				
Retail Banking						
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) S.A.	Strasbourg (France)	Banque	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Alsabail S.A.	Strasbourg (France)	Leasing	Cession	--	ME	40,68 %
Ace Equipment Leasing N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Ace Leasing N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
All In One Vermietungs GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
All In One Vermietungs-gesellschaft Telekomm. GmbH	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Aprolis Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,99 %	ME	16,99 %
Arius S.A.	Nanterre (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Artegy S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Artegy Ltd.	Manchester (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Finansal Kiralama AS (Anc. Fortis Finansal Kiralama AS)	Istanbul (Turquie)	Leasing	ME	31,82%	ME	33,33 %

États financiers consolidés

Dénomination	2011				2010	
	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. (ex- Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group (Belgique) S.A.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group (NL) B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	Fusion	--	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. K.G.	Vienne (Autriche)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	Bucarest (Roumanie)	Leasing	ME	33,31 %	-	-
BNP Paribas Leasing Solutions (NL) N.V. (Anc. Fortis Lease Nederland N.V.)	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A. (Anc. Fortis Lease Immobilier Suisse S.A.)	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A. (Anc. BNP Paribas Lease Group S.p.A.)	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	ME	8,72 %
BNP Paribas Leasing Solutions S.A. (Anc. Fortis Lease Group S.A.)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A. (Anc. Fortis Lease Suisse S.A.)	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
CA Motor Finance Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Class Financial Services S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	20,03 %	ME	20,03 %
Class Financial Services Inc.	San Francisco (États-Unis)	Leasing	ME	20,03 %	ME	20,03 %
Class Financial Services Ltd.	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00 %	ME	17,00 %
CNH Capital Europe S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe Ltd.	Basildon (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
Elfa Auto Senc	Luxembourg	Leasing	NC *	--	ME	34,00 %

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée.

États financiers consolidés

Dénomination	2011				2010	
	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
ES-Finance N.V.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Euro-Scribe S.A.S.	Paris (France)	Leasing	NC *	--	ME	16,67 %
F.L. Zeebrugge N.V.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	NC *	--	ME	25,00 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach K.G.	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	ME	28,33 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen K.G.	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	ME	28,33 %
Fortis Lease (B) S.A.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease (China) Co Ltd.	Beijing (Chine)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Fortis Lease (France) S.A.	Paris (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Car & Truck S.A.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Czech LLC	Prague (République Tchèque)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
Fortis Lease Deutschland AG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Group Services S.A.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Company	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Iberia EFC S.A.	Barcelone (Espagne)	Leasing	ME	26,20 %	ME	26,20 %
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
Fortis Lease Portugal S.A.	Lisbonne (Portugal)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Romania IFN S.A.	Bucharest (Roumanie)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease S.p.A.	Trevise (Italie)	Leasing	Fusion	--	ME	33,33 %
Fortis Lease UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %

États financiers consolidés

Dénomination	2011				2010	
	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fortis Lease UK (2) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Fortis Lease UK (3) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Fortis Lease UK (4) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Fortis Lease UK (5) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	30,00 %
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Friedland Participation et Gestion S.A.	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
JCB Finance Holdings Ltd.	Rocester-Uttoxeter (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
JCB Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70 %	ME	16,70 %
Kota Jaya Ltd.	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Kota Juta Ltd.	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Locatrice Italiana SPA	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	ME	8,72 %
Manitou Finance Ltd.	Verwood (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00 %	ME	17,00 %
MFF S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	17,00 %	ME	17,00 %
Natiobail 2 S.A.	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
Natiocreditbail S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Natiocredimurs S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
NatioEnergie (Sofergie) S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Nissan Finance Belgium N.V.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	8,33 %	ME	8,33 %
Otis Vehicle Rentals Ltd.	West Midlands (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	13,33 %
Same Deutz Fahr Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	ME	33,33 %
SCI Champvernier	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
SCI FLIF Azur	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
SCI FLIF Château Landon	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée.

États financiers consolidés

	2011				2010	
Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
SCI FLIF Evry 2	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
SCI FLIF Le Gallo	Puteaux (France)	Leasing	NC *	--	ME	33,33 %
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Calcuta (Inde)	Leasing	ME	16,67 %	ME	16,67 %
TEB Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	Fusion	--	ME	30,00 %
Vela Lease SRL	Conegliano (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	ME	8,72 %
Investment Solutions						
Cardif Lux Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	ME	33,33 %	--	--
Cofhylux S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Immparibas Royale-Neuve S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	NC *	--	Acquisition IG	100,00 %
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	Fusion	--	ME	50,00 %
Fastnet Netherlands N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Administration d'OPC	Cession	--	ME	47,84 %
Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.	Bruxelles (Belgique)	Administration d'OPC	Cession	--	ME	47,80 %
Fundamentum Asset Management (FAM) S.A. (en liquidation)	Luxembourg	Gestion de Fortune	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Structures Ad Hoc						
Alleray S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Aura Capital Invest S.A.	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00 %	Création IG	100,00 %
Black Kite Investment Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	IG	100,00 %	Acquisition IG	100,00 %
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	Acquisition IG	100,00 %
Delphinus Titri 2010 S.A.	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00 %	Création IG	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %	Acquisition IG	100,00 %
Robin Flight Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	NC *	--	Acquisition IG	100,00 %
Royale Neuve Finance S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00 %	Acquisition IG	100,00 %
Royale Neuve Investments S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00 %	Acquisition IG	100,00 %
Stradios FCP FIS	Luxembourg	Fonds d'investissement	Cession	--	Création ME	36,67 %
Swallow Flight Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	NC *	--	Acquisition IG	100,00 %
Autres Activités						
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %	Acquisition IG	100,00 %
Loft Beck Ltd. (Anc. Postbank Ireland Ltd.) (en liquidation)	Dublin (Irlande)	En liquidation	NC *	--	ME	50,00 %

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée.

8.c RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS CLÉS

En 2011, la rémunération payée, y compris les frais de pension, des dirigeants clés du Groupe s'élève à 6,6 millions d'euros (2010 : 6,8 millions d'euros).

La rémunération versée en 2011 au titre de l'année 2010 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,8 million d'euros (2010 : 1,7 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2011, les dirigeants clés se sont vu attribuer, sur décision du Conseil d'administration de BNP Paribas et à charge du Groupe BNP Paribas, 5.745 actions de BNP Paribas et 23.140 options sur les titres BNP Paribas, dont le prix d'exercice, à savoir 56,45 euros, est la moyenne des 20 cours d'ouverture de bourse précédant le 4 mars 2011.

Au 31 décembre 2011, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 1,9 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 2,4 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 7,2 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 7,7 millions d'euros).

Au 31 décembre 2011, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,2 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 3,3 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 7,4 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 8,3 millions d'euros).

8.d RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Le tableau ci-dessous récapitule la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées ;
- Autres sociétés du Groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 8.c.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 113,2 millions d'euros en 2011. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

États financiers consolidés

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
ACTIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	1 057,8	-	1 546,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	51,6	-	7,0
Actifs financiers disponibles à la vente	-	359,9	-	274,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 074,2	8 901,5	1 662,0	9 739,9
Prêts et créances sur la clientèle	3 300,7	460,1	3 937,9	139,5
Comptes de régularisation et actifs divers	2,5	90,7	-	75,1
Total	5 377,4	10 921,6	5 599,9	11 781,6
PASSIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	177,8	20,4	697,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	86,4	-	78,1
Dettes envers les établissements de crédit	0,4	2 155,6	1,5	6 416,7
Dettes envers la clientèle	209,9	1 487,6	386,8	850,6
Dettes représentées par un titre	-	-	-	0,3
Comptes de régularisation et passifs divers	-	3,6	-	5,4
Total	210,3	3 911,0	408,7	8 048,9

États financiers consolidés

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	8,0	69,5	1 194,4	11 960,5
Engagements de financement reçus	-	282,6	-	10 532,4
Engagements de garantie donnés	191,2	3 585,5	98,0	4 186,6
Engagements de garantie reçus	50,8	3 872,2	185,5	4 191,8
Dérivés détenus à des fins de transaction Achat	0,8	7 040,2	-	7 726,9
Dérivés détenus à des fins de transaction Vente	-	1 259,8	-	1 677,5
Dérivés - Comptabilité de couverture Achat	-	3 841,6	-	1 754,8
Dérivés - Comptabilité de couverture Vente	-	3 835,7	-	1 748,4

Au 31 décembre 2011, les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 125,0 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A.

En 2011, la Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités Fortis Banque S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	143,4	274,0	139,9	194,8
Intérêts et charges assimilés	(1,6)	(132,7)	(1,0)	(113,6)
Commissions (produits)	17,4	87,2	13,1	74,2
Commissions (charges)	(6,4)	(4,8)	(6,3)	(15,5)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	111,2	-	17,5
Produits (charges) des autres activités	0,8	28,8	0,4	23,5
Résultat des activités abandonnées		14,2		
Total	153,6	377,9	146,1	180,9

États financiers consolidés

8.e ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat et des passifs financiers en juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu

variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

Les engagements de financement et de garantie donnés ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

31 décembre 2011

En millions d'euros

	Non déterminé	Jour à Jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	-	783,9	-	-	-	-	-	783,9
Actifs financiers en juste valeur par résultat	327,4	-	609,3	43,2	186,7	229,9	24,6	1 421,1
Instruments financiers dérivés de couverture	51,7	-	-	-	-	-	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	387,6	-	61,4	189,9	267,1	1 210,5	1 312,8	3 429,3
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	865,7	1 131,9	1 067,5	2 902,2	3 711,9	1 513,1	11 192,3
Prêts et créances sur la clientèle	-	893,9	539,4	505,7	932,1	3 318,0	7 574,1	13 763,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	10,0	58,4	161,3	217,2	290,3	737,2
Actifs financiers par échéance	766,7	2 543,5	2 352,0	1 864,7	4 449,4	8 687,5	10 714,9	31 378,7
Banques centrales et CCP	-	18,7	-	-	-	-	-	18,7
Passifs financiers en juste valeur par résultat	60,4	607,1	190,9	211,2	300,9	775,9	176,0	2 322,4
Instruments financiers dérivés de couverture	88,6	-	-	-	-	-	-	88,6
Dettes envers les établissements de crédit	-	871,3	1 296,2	208,5	109,2	764,8	152,7	3 402,7
Dettes envers la clientèle	-	12 854,6	2 956,6	1 463,7	1 620,2	202,7	280,8	19 378,6
Dettes représentées par un titre	-	-	691,9	344,9	394,5	146,0	-	1 577,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	35,4	-	-	-	-	-	-	35,4
Passifs financiers par échéance	184,4	14 351,7	5 135,6	2 228,3	2 424,8	1 889,4	609,5	26 823,7

États financiers consolidés

31 décembre 2010

En millions d'euros

	Non déterminé	Jour à Jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	-	345,2	-	-	-	-	-	345,2
Actifs financiers en juste valeur par résultat	434,8	-	486,5	11,6	121,7	377,8	1 221,7	2 654,1
Instruments financiers dérivés de couverture	7,1	-	-	-	-	-	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	413,7	-	84,8	237,0	716,1	1 798,4	2 241,2	5 491,2
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	128,3	3 131,2	1 910,6	1 944,7	3 169,7	1 784,0	12 068,5
Prêts et créances sur la clientèle	-	997,9	194,3	849,4	729,0	3 876,9	7 628,3	14 275,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	37,4	236,5	975,8	412,5	1 662,2
Actifs financiers par échéance	855,6	1 471,4	3 896,8	3 046,0	3 748,0	10 198,6	13 287,7	36 504,1
Banques centrales et CCP	-	10,6	-	-	-	-	-	10,6
Passifs financiers en juste valeur par résultat	274,0	-	35,9	154,4	530,4	1 230,1	575,9	2 800,7
Instruments financiers dérivés de couverture	80,6	-	-	-	-	-	-	80,6
Dettes envers les établissements de crédit	-	532,2	3 044,5	1 414,0	469,6	704,4	437,4	6 602,1
Dettes envers la clientèle	-	12 946,4	3 183,7	1 477,3	1 744,6	327,0	253,3	19 932,3
Dettes représentées par un titre	-	-	1 193,6	774,2	60,5	388,0	-	2 416,3
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,7	-	-	-	-	-	-	0,7
Passifs financiers par échéance	355,3	13 489,2	7 457,7	3 819,9	2 805,1	2 649,5	1 266,6	31 843,3

États financiers consolidés

8.f JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2011. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte,

pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.

- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

En millions d'euros

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 192,3	11 167,8	12 068,5	12 068,7
Prêts et créances sur la clientèle	13 763,2	13 874,2	14 275,8	14 310,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	737,2	740,2	1 662,2	1 679,6
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	3 402,7	3 402,7	6 602,1	6 603,1
Dettes envers la clientèle	19 378,6	19 383,1	19 932,3	19 935,7
Dettes représentées par un titre	1 577,3	1 594,2	2 416,3	2 441,2

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. A défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.g PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 5.p « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe connus par la Direction (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

États financiers consolidés

8.h HONORAIRES DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

En milliers d'euros au titre
de 2011 (hors TVA)

	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	-	0 %	711	90 %	-	0 %	711	21 %
- Filiales consolidées	4	0 %	54	7 %	24	100 %	82	2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	-	0 %	23	3 %	-	0 %	23	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Total audit	4	0 %	788	100 %	24	100 %	816	24 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	1	0 %	-	0 %	-	0 %
Autres	2 645	100 %	-	0 %	-	0 %	2 645	76 %
Total autres prestations	2 645	100 %	1,0	0 %	-	0 %	2 645	76 %
Total honoraires	2 649	100 %	789	100 %	24	100 %	3 461	100 %

En milliers d'euros au titre
de 2010 (hors TVA)

	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	-	0 %	771,0	77 %	-	0 %	771,0	17 %
- Filiales consolidées	13,3	0 %	204,4	21 %	24,0	92 %	241,7	5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	-	0 %	22,0	2 %	-	0 %	22,0	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	2,0	8 %	2,0	0 %
Total audit	13,3	0 %	997,4	100 %	26,0	100 %	1 036,7	23 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	1,0	0 %	-	0 %	1,0	0 %
Autres	3 503,0	100 %	-	0 %	-	0 %	3 503,0	77 %
Total autres prestations	3 503,0	100 %	1,0	0 %	-	0 %	3 504,0	77 %
Total honoraires	3 516,3	100 %	998,4	100 %	26,0	100 %	4 540,7	100 %

8.i ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au début de l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont continué à se développer normalement. Le Groupe reste attentif aux développements du contexte géopolitique et particulièrement à l'évolution de la crise des dettes souveraines.

Le Groupe a décidé de participer au plan de restructuration de la dette grecque en apportant ses obligations de dettes grecques à l'échange au mois de mars 2012. Cette opération n'a pas d'impact matériel sur le compte de résultat de l'exercice 2012.

Dans le cadre de la diversification de ses activités, le Groupe étudie la possibilité d'augmenter son taux de participation dans les activités de leasing du Groupe BNP Paribas et de renforcer son niveau de financement de ces activités.



Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2011

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2011.

BILAN NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	31.12.2011	31.12.2010
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	783,6	344,9
Créances sur les établissements de crédit	11 293,9	12 885,4
a) à vue	864,3	2 813,7
b) autres créances	10 429,6	10 071,7
Créances sur la clientèle	13 069,5	13 346,6
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5 735,2	9 518,5
a) des émetteurs publics	2 808,2	5 071,5
b) d'autres émetteurs	2 927,0	4 447,0
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	308,2	210,4
Participations	47,1	44,1
Parts dans des entreprises liées	1 205,9	1 407,5
Actifs incorporels	604,1	764,9
Actifs corporels	171,8	174,7
Autres actifs	157,1	209,7
Comptes de régularisation	399,3	440,3
Total de l'actif	33 775,7	39 347,0

Comptes annuels non consolidés

BILAN NON CONSOLIDÉ (SUITE)

En millions d'euros

	31.12.2011	31.12.2010
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	3 229,4	7 195,9
a) à vue	858,8	757,6
b) à terme ou à préavis	2 370,6	6 438,3
Dettes envers la clientèle	18 932,1	18 991,7
a) dépôts d'épargne	4 231,2	4 800,0
b) autres dettes	14 700,9	14 191,7
- à vue	8 996,9	8 778,1
- à terme ou à préavis	5 704,0	5 413,6
Dettes représentées par un titre	3 168,9	4 806,9
a) bons et obligations en circulation	2 632,4	3 438,6
b) autres	536,5	1 368,3
Autres passifs	1 987,9	1 347,2
Comptes de régularisation	155,6	253,4
Provisions	281,6	364,8
a) provisions pour impôts	33,5	47,3
b) autres provisions	248,1	317,5
Passifs subordonnés	110,0	184,7
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	141,1	141,3
Fonds pour risques bancaires généraux	92,4	302,4
Capital souscrit	713,1	713,1
Primes d'émission	2 770,4	2 770,4
Réserves	1 940,5	1 927,4
Résultats reportés	0,3	0,1
Résultat de l'exercice	252,4	347,7
Total du passif	33 775,7	39 347,0
Hors-bilan		
Passifs éventuels dont:	1 978,6	2 031,3
- cautionnements et actifs donnés en garantie	1 224,9	1 504,3
Engagements	2 507,5	14 855,7
Opérations fiduciaires	3 599,2	4 388,1

COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	1 086,5	966,0
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe	283,5	280,5
Intérêts et charges assimilées	(535,4)	(481,7)
Revenus de valeurs mobilières	17,1	27,2
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	8,2	13,4
b) revenus de participations	2,1	3,4
c) revenus de parts dans des entreprises liées	6,8	10,4
Commissions perçues	240,9	241,3
Commissions versées	(63,1)	(78,7)
Résultat provenant d'opérations financières	(0,1)	94,8
Autres produits d'exploitation	84,0	110,7
Frais généraux administratifs	(418,2)	(339,3)
a) frais de personnel	(241,9)	(200,7)
dont : salaires et traitements	(203,0)	(171,3)
charges sociales	(33,0)	(23,8)
dont : charges sociales couvrant les pensions	(24,1)	(17,7)
b) autres frais administratifs	(176,3)	(138,6)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels	(182,2)	(59,6)
Autres charges d'exploitation	(13,8)	(46,8)
Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	38,4	(27,6)
Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	(185,0)	(70,2)
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	(0,4)	-
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	0,5	20,5
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	210,0	50,0
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	(26,2)	(58,2)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	253,0	348,4
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(0,6)	(0,7)
Résultat de l'exercice	252,4	347,7



Contact center et agences de la Banque

CONTACT CENTER

Tél. : (+352) 42 42-2000

Fax : (+352) 42 42-2001

info@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

BETTEMBOURG

6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

CLERVAUX

34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux

DIEKIRCH

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/BENELUX

Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5493
Fax : (+352) 42 42-5980

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5953
Fax : (+352) 42 42-5956

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

Contact center et agences de la Banque

HOWALD

201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

LAROCLETTE

14, place Bleiche
L-7610 Larochette

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

2, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-8765
Fax : (+352) 40 110 3-50

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG AGENCE EUROPE

13, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL & BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

LUXEMBOURG/BOULEVARD ROYAL

Centre de Banque Privée « d'Villa »
10A, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-7648
Fax : (+352) 42 42-2122

MAMER

13 a-b, route d'Arlon
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

MONDORF-LES-BAINS

43-45, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-8655
Fax : (+352) 42 42-6829

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

TROISVIERGES

33-35, Grand'Rue
L-9905 Troisvierges

VIANDEN

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

WASSERBILLIG

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5452
Fax : (+352) 42 42-5398



Filiale, participations,

ADMINISTRATION CENTRALE

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-3312 ou -2505
www.bgl.lu
info@bgl.lu

WEALTH MANAGEMENT

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-71 50

SOCIÉTÉ FILIALE

FRANCE

SADE (Société Alsacienne de
Développement et d'Expansion)
4, allée de la Robertsau
F-67084 Strasbourg Cedex
Tél. : (+33) 3 88 45 51 51
Fax : (+33) 3 88 60 44 20
www.sade-financement.com
info@sade-financement.com

PARTICIPATIONS

LUXEMBOURG

BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.

1, rue des Coquelicots
L-1356 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 00 26-1
Fax : (+352) 26 00 26-50
www.bip.lu
info@bip.lu

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 43 47 89
Fax : (+352) 26 43 47 88
<http://leasingsolutions.bnpparibas.com>

CARDIF LUX VIE

23-25, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tél. : (+352) 26214 1
Fax : (+352) 26214 9371
www.cardiflux.lu

Filiale, participations,
business centres et autres sociétés
du Groupe actives au Luxembourg

business centres et autres sociétés du Groupe actives au Luxembourg

BUSINESS CENTRES

BUSINESS CENTER LUXEMBOURG

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-20 08
Fax : (+352) 42 42-51 41

BUSINESS CENTER TRIER- SAARBRÜCKEN

Herzogenbuscher Strasse, 10
D-54292 Trier
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

Lebacher Strasse, 4
D-66113 Saarbrücken
Tél. : (+49) 681 9963 454
Fax : (+49) 681 9963 459

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG

ARVAL LUXEMBOURG

36, route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél. : (+352) 4491 801
Fax : (+352) 4491 90
www.arval.lu
info@arval.lu

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange
Tél. : (+352) 2646 3001
Fax : (+352) 2646 9170
www.bnpparibas-ip.lu

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99-85 05
Fax : (+352) 47 99-51 81
<http://leasingsolutions.bnpparibas.com>
bplg.sales@bgl.lu

BNP PARIBAS REAL ESTATE LUXEMBOURG

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 2626 0606
Fax : (+352) 2626 0646
www.realestate.bnpparibas.lu

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG

33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange
Tél. : (+352) 2696 2000
Fax : (+352) 2696 9700
www.securities.bnpparibas.com

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Tél. : (+352) 2626 3838
Fax : (+352) 2626 3888
<http://bgl.lu/fr/banque/pages/banque-privee.htm>



No. 01-12-507088 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership



www.fsc.org

MIXTE
Papier issu de
sources responsables

FSC® C010718

BGL BNP PARIBAS
Société Anonyme
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Téléphone : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12
R.C.S. Luxembourg : B 6481
www.bgl.lu

